

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT



DEUXIEME RAPPORT NATIONAL VOLONTAIRE DE LA CÔTE D'IVOIRE

JUIN 2022

SOMMAIRE

| | |
|---|-----|
| 1. DECLARATION LIMINAIRE | 12 |
| 2. POINTS SAILLANTS | 15 |
| 3. INTRODUCTION ET CONTEXTE | 19 |
| 4. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU RNV | 23 |
| 5. APPROPRIATION DES ODD, MECANISME INSTITUTIONNEL ET DEFIS STRUCTURELS | 28 |
| 6. INTEGRATION DES ODD DANS LE CADRE DE PLANIFICATION NATIONALE ET SECTORIELLE | 32 |
| 7. PROGRES REALISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES 17 ODD EN COTE D'IVOIRE | 33 |
| Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde | 33 |
| Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable | 39 |
| Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge | 43 |
| Objectif 4 : Assurer l'accès à tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie | 56 |
| Objectif 5 : Egalité entre les sexes | 66 |
| Objectif 6 : Garantir l'accès à tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau | 78 |
| Objectif 7 : Energie propres et d'un coût abordable | 81 |
| Objectif 8 : Travail décent et croissance durable | 84 |
| Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation | 88 |
| Objectif 10 : Réduction des inégalités | 91 |
| Objectif 11 : Villes et communautés durables | 93 |
| Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenable | 95 |
| Objectif 13 : Mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions | 98 |
| Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable | 101 |
| Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification | 112 |
| Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces | 124 |
| Objectif 17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs | 134 |
| 8. IMPACT DE LA COVID-19 | 141 |
| 9. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE | 145 |
| 8.1. Ancrage institutionnel | 145 |
| 8.2. Mobilisation du capital humain | 147 |
| 8.3. Financement de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 | 149 |
| 10. PROCHAINES ETAPES | 157 |



LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|-----|
| Tableau 1 : Correspondance des piliers du PND 2021-2025 et des ODD..... | 32 |
| Tableau 2 : Exemple de projets réalisés ou en cours de réalisation de type PPP | 151 |
| Tableau 3: Facteurs de succès et d'opportunités | 154 |
| Tableau 4 : Simulations des ressources pouvant être collectées sur la base de quelques mécanismes (millions de FCFA)..... | 155 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|---|-----|
| Figure 1 : Processus d'élaboration du RNV..... | 27 |
| Figure 2 : Situation alimentaire des ménages ivoiriens au 2 ^{ème} trimestre 2020..... | 41 |
| Figure 3 : Travaux de construction de l'Hôpital Général de Yopougon | 54 |
| Figure 4 : Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale des eaux territoriales (en %) | 110 |
| Figure 5 : Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable dans la partie occidentale et centrale de l'océan atlantique et dans le monde..... | 110 |

LISTE DES GRAPHIQUES

| | |
|--|-----|
| Graphique 1 : Evolution de la pauvreté entre 2008 et 2018 | 34 |
| Graphique 2 : Evolution des nouvelles infections de 2000 à 2020 | 46 |
| Graphique 3 : Taux de transmission final incluant la période d'allaitement | 47 |
| Graphique 4 : Evolution des cas notifiés de tuberculose de 2009 à 2020..... | 49 |
| Graphique 5: Evolution du nombre de cas de TBMR notifiés et mis en traitement de seconde ligne de 2012 à 2020 | 50 |
| Graphique 6 : Evolution du taux d'achèvement au primaire selon le sexe de 2019 à 2022..... | 57 |
| Graphique 7 : Taux d'achèvement au premier cycle du secondaire selon de sexe de 2019 à 2022 | 59 |
| Graphique 8 : Evolution du taux brut de scolarisation au premier cycle du secondaire selon le sexe de 2019 à 2022 | 60 |
| Graphique 9 : Accès des ménages aux services (téléphone fixe, ordinateur, internet, médias) par zone | 64 |
| Graphique 10 : Raisons expliquant l'absence d'accès à internet (obstacles) dans les ménages en Côte d'Ivoire en 2019 | 65 |
| Graphique 11 : Evolution des taux d'achèvement au primaire et au secondaire par sexe de 2010 à 2020..... | 65 |
| Graphique 12 : Type de violences sur les femmes selon la tranche d'âge | 67 |
| Graphique 13 : Personnes sensibilisées contre les VBG | 68 |
| Graphique 14 : Proportion des MGF perpétrées par groupe d'âge..... | 70 |
| Graphique 15 : Evolution des proportions de MGF par milieu de 2018 à 2020 | 70 |
| Graphique 16 : Evolution annuelle de la proportion des MGF suivant les temps écoulés entre l'incident et sa déclaration..... | 71 |
| Graphique 17 : Proportion des femmes au parlement..... | 72 |
| Graphique 18 : Evolution de la représentation des femmes dans le gouvernement | 73 |
| Graphique 19 : Proportion des femmes occupant le poste de Directeur de cabinet ministériel | 73 |
| Graphique 20 : Représentativité des femmes à la fonction publique ivoirienne | 74 |
| Graphique 21 : Evolution du pourcentage de besoins non satisfaits en PF 2012-2020 | 75 |
| Graphique 22 : Evolution du Taux de couverture nationale (%) de 2011 à 2021 | 82 |
| Graphique 23 : Evolution de la production annuelle d'émission de dioxyde de carbone (en millions de tonnes) de 1990 à 2020 | 109 |
| Graphique 24 : Baisse du niveau de déforestation en Côte d'Ivoire | 114 |
| Graphique 25 : Evolution de la superficie de la forêt ivoirienne en proportion de la superficie totale de terres | 120 |



| | |
|---|-----|
| Graphique 26 : Evolution de la proportion des terres protégées (en%) et des forêts avec un plan de gestion à long terme | 121 |
| Graphique 27: Evolution de l'indice de Liste Rouge de 1993 à 2022 | 122 |
| Graphique 28 : Statistiques 2016-2021, évolution des dossiers traités | 132 |
| Graphique 29 : Evolution des taux de diffusion de 2019 à 2021 | 133 |
| Graphique 30 : Evolution des IDE, entrées nettes (BDP, USD courants) | 136 |
| Graphique 31 : Evolution du taux de croissance du PIB réel (en %) de l'économie ivoirienne de 2017 à 2022.. | 142 |
| Graphique 32 : Evolution de l'inflation de 2015-2025..... | 143 |
| Graphique 33 : Orientation budgétaire de 2015 à 2025 | 143 |

LISTE DES ENCADRES

| | |
|---|-----|
| Encadré 1 : Principales réalisations du Programme Social du Gouvernement 2019-2020..... | 18 |
| Encadré 2 : Conclusion des consultations régionales dans le cadre de l'élaboration du RNV..... | 26 |
| Encadré 3 : Principaux enseignements sur la localisation des ODD par les collectivités territoriales (CT)..... | 30 |
| Encadré 4 : Alphabétisation, gage d'amélioration du capital humain et chemin vers le développement | 62 |
| Encadré 5 : Progrès enregistrés par la Côte d'Ivoire sur l'égalité du genre..... | 76 |
| Encadré 6 : Inégalités liées aux ODD 4, 14 et 15 | 77 |
| Encadré 7 : Progrès réalisés par la Côte d'Ivoire pour lutter contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN)..... | 111 |
| Encadré 8 : Cibles nationales volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) en Côte d'Ivoire..... | 117 |
| Encadré 9 : Evolution de la superficie des aires protégés | 117 |
| Encadré 10 : Progrès réalisés par la Côte d'Ivoire pour préserver et restaurer les écosystèmes terrestres..... | 123 |
| Encadré 11 : La résilience de l'économie Ivoirienne face à la COVID-19 | 144 |

LISTE DES ABREVIATIONS

| | | |
|----|--------------|--|
| 1 | AEP | Approche Ecosystémique des Pêches |
| 2 | AFR | Allocation de Formation Reclassement |
| 3 | AGR | Activité Génératrice de Revenu |
| 4 | AMP | Aire Marine Protégée |
| 5 | ANRMP | Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics |
| 6 | AOT | Autorisation d'Occupation Temporaire |
| 7 | AP | Aires Protégées |
| 8 | APA | Allocation Personnalisée d'Autonomie |
| 9 | APD | Aide Publique au Développement |
| 10 | APV | Accord de Partenariat Volontaire |
| 11 | ARDCI | Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire |
| 12 | ARTCI | Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire |
| 13 | ARV | Antirétroviraux |
| 14 | ATMP | Accidents du Travail et Maladies professionnelles |



| | | |
|----|------------------|--|
| 15 | BAD | Banque Africaine de Développement |
| 16 | BCEAO | Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| 17 | BEA | Bureau des Affaires Economiques |
| 18 | BIT | Bureau International du Travail |
| 19 | BSSI | Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention |
| 20 | BTP | Bâtiment et travaux publics |
| 21 | CAE | Cellule d'Analyse Economique |
| 22 | CAIDP | Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics |
| 23 | CAPEC | Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du CIRES |
| 24 | CCLR | Comités Communaux de Lutte contre le Racket |
| 25 | CDB | Convention sur la Diversité Biologique |
| 26 | CEA | Communauté Economique d'Afrique |
| 27 | CEDEAO | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| 28 | CEDEF | Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes |
| 29 | CEPICI | Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) ; |
| 30 | CGECI | Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire |
| 31 | CHR | Centre Hospitalier Régional |
| 32 | CHU | Centre Hospitalier Universitaire |
| 33 | CIAPOL | Centre Ivoirien Antipollution |
| 34 | CILSS | Comité permanent Inter-États de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel |
| 35 | CIRES | Centre Ivoirien de Recherche Economique et Sociale |
| 36 | CIST | Conférence Internationale des Statisticiens du Travail |
| 37 | CITRANS | Compagnie Ivoirienne de Transports Lagunaires |
| 38 | CMU | Couverture Maladie Universelle |
| 39 | CNAM | Caisse Nationale d'Assurance Maladie |
| 40 | CNDD | Commission Nationale du Développement Durable |
| 41 | CNUCED | Conférence des Nations Unies pour le Commerce Et le Développement |
| 42 | CNULD | Convention des Nations Unies de lutte contre la Désertification |
| 43 | CODITRANS | Compagnie Ivoirienne de Transport |
| 44 | COP | Conférence des parties |
| 45 | CPCO | Comité des Pêches du Centre-Ouest du Golfe de Guinée |



| | | |
|----|---------------|--|
| 46 | CPN | Consultation Prénatale |
| 47 | CRO | Centre de Recherche Océanographique |
| 48 | CSP | Centre de Surveillance des Pêches |
| 49 | CSR | Centre de Service Régional |
| 50 | CTPSE | Cellule Technique Permanente est l'organe en charge du suivi-évaluation |
| 51 | DAES | Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social |
| 52 | DANAE | Direction de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle |
| 53 | DCP | Dispositifs de Concentrations des Poissons |
| 54 | DECO | Direction des Examens et Concours |
| 55 | DOB | Direction d'Orientation et de Bourse |
| 56 | DPS | Direction de la Planification et des Statistiques |
| 57 | DR | Domaine Rural |
| 58 | DRD | Différentiel de Revenu Décent |
| 59 | DRENET | Direction Régionale de l'Education Nationale et l'Enseignement Technique |
| 60 | EB | Economie Bleue |
| 61 | ECA | Etat de la corruption à Abidjan |
| 62 | EHCVM | Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages |
| 63 | EIU | Economist Intelligence Unit |
| 64 | ENA | Ecole Nationale d'Administration |
| 65 | ENE | Enquête Nationale de l'Emploi |
| 66 | ENR | Energies Renouvelables |
| 67 | ENSEA | Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée |
| 68 | ENV | Enquête de Niveau de Vie |
| 69 | ESPC | Etablissements Sanitaires de Premier Contact |
| 70 | FAFCI | Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire |
| 71 | FAO | Food and Agriculture Organisation |
| 72 | FASI | Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel |
| 73 | FAT | Foresterie Agriculture et utilisation des Terres |
| 74 | FC | Forêt Classée |
| 75 | FCFA | Franc CFA |
| 76 | FDAL | Fin de la Défécation à l'Air Libre |
| 77 | FHB | Félix Houphouët Boigny |



| | | |
|-----|------------------|--|
| 78 | FIPME | Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises |
| 79 | FLEGT | Forest Law Enforcement, Governance and Trade |
| 80 | FPHN | Forum Politique de Haut Niveau |
| 81 | FSGE | Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises |
| 82 | FSPME | Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises |
| 83 | FSS | Fonds de Solidarité et de Soutien |
| 84 | FTT | Fours de la Technique de Traitement de Thiaroye |
| 85 | GAR | Gestion Axée sur les Résultats |
| 86 | GBVIMS-CI | Système de Gestion de l'Information sur les Violences Basées sur le Genre en Côte d'Ivoire |
| 87 | GDT | Gestion de Données Techniques |
| 88 | GES | Gaz à Effet de Serre |
| 89 | GIEC | Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat |
| 90 | GIO | Gestion Intégrée des Océans |
| 91 | GPS | Gouvernance Paix et Sécurité |
| 92 | HABG | Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance |
| 93 | HCDH | Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme |
| 94 | HV | Hydraulique villageoise |
| 95 | IDE | Investissements Directs Etrangers |
| 96 | IECA | Institut de l'Economie Circulaire d'Abidjan |
| 97 | IFEF | Institutions de Formation et d'Education de la Femme |
| 98 | IFFN | Inventaire Forestier et Faunique National |
| 99 | ILA | Institut de Linguistique Appliquée |
| 100 | INN | Pêche Illicite Non déclarée et Non règlementée |
| 101 | INS | Institut National de Statistique |
| 102 | IPA | Innovations for Poverty Action |
| 103 | IPC-AO | Initiative Pêche Côtière de l'Afrique de l'Ouest |
| 104 | ISC-ODD | Initiative de la Société Civile pour les Objectifs de Développement Durable |
| 105 | JICA | Agence Japonaise de Coopération Internationale |
| 106 | LANADA | Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole |
| 107 | LR | Liste Rouge |
| 108 | MAPS | Mainstreaming Accelerating and Policy Support |



| | | |
|-----|----------------|--|
| 109 | MCLU | Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme |
| 110 | Mds | Milliards |
| 111 | MDV | Ministère de la Ville |
| 112 | MEF | Ministère de l'Economie et des Finances |
| 113 | MENA | Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation |
| 114 | MENETFP | Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle |
| 115 | MEPS | Ministère de l'Emploi et de La Protection Sociale |
| 116 | MGF | Mutilation Génitale Féminine |
| 117 | MICS | Multiple Indicator Cluster Surveys |
| 118 | MILDA | Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide de Longue Durée d'Action |
| 119 | MIRAH | Ministère des Ressources Animales et Halieutiques |
| 120 | MPD | Ministère du Plan et de Développement |
| 121 | MVE | Maladie à Virus Ébola |
| 122 | MW | Méga Watt |
| 123 | NDT | Neutralité de Dégradation des Terres |
| 124 | NEET | Ni en Emploi, ni en Formation, ni en Education |
| 125 | NNI | Numéro National d'Identification |
| 126 | OCDE | Organisation de coopération et de développement |
| 127 | OPCA | Outil de Collecte des Procédures Administratives |
| 128 | ODD | Objectifs de Développement Durable |
| 129 | OEV | Orphelins Enfants Vulnérables |
| 130 | OMD | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| 131 | OMS | Organisation Mondiale de la Santé |
| 132 | ONUCI | Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire |
| 133 | OSC | Organisations de la Société Civile |
| 134 | OSEP | Observatoire du Service Public |
| 135 | PAA | Port Autonome d'Abidjan |
| 136 | PAC | Plan d'Action Climat |
| 137 | PAD | Partenaires au Développement |
| 138 | PADEHA | Programme d'Appui à l'Accélération de l'Accès Durable à l'Eau, à l'Hygiène et à l'Assainissement |
| 139 | PAI | Projet d'Accueil Individualisé |



| | | |
|-----|-----------------|---|
| 140 | PAM | Programme Alimentaire Mondial |
| 141 | PAN | Programmes d'Actions Nationaux |
| 142 | PANLCD | Plan d'Action National de Lutte Contre la Dégradation/Désertification des terres |
| 143 | PARFACI | Projet d'Appui à la Relance des Filières Agricoles en Côte d'Ivoire |
| 144 | PDA | Points de Débarquement Améliorés |
| 145 | PEF | Programme Economique et Financier |
| 146 | PEPT | Programme Electricité Pour Tous |
| 147 | PEV | Programme Élargi de Vaccination |
| 148 | PF | Planification Familiale |
| 149 | PGPM | Plan Général de Passation des Marchés |
| 150 | PGSPM | Plan Général Simplifié de Passation des Marchés |
| 151 | PHAM | Programme d'Hydraulique et d'Assainissement du Millénaire |
| 152 | PIB | Produit Intérieur Brut |
| 153 | PME | Petite et Moyenne Entreprise |
| 154 | PMH | Pompes à Motricité Humaine |
| 155 | PNAE | Plan National d'Action pour l'Environnement |
| 156 | PND | Plan National de Développement |
| 157 | PNIA | Programme National d'Investissement Agricole |
| 158 | PNJ | Politique Nationale de la Jeunesse |
| 159 | PNLS | Programme National de Lutte contre le Sida |
| 160 | PNMIN | Plateforme Nationale Multisectorielle d'Information Nutritionnelle |
| 161 | PNSME | Programme National de Santé de la Mère et de l'Enfant |
| 162 | PNT | Pertes et Non- Techniques |
| 163 | PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| 164 | PNV | Programme National de la Volontariat |
| 165 | PONADEPA | Politique Nationale de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture |
| 166 | PPM | Plan de Passation des Marchés |
| 167 | PPN | Petits Poids de Naissance |
| 168 | PPP | Partenariat Public-Privé |
| 169 | PRIME | Programme National d'appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat |
| 170 | PRONER | Programme National d'Electrification Rurale |



| | | |
|-----|---------------|---|
| 171 | PSAC | Projet d'Appui au Secteur Agricole |
| 172 | PSAC | Projet d'appui au Secteur Agricole |
| 173 | PSE | Paiements pour Services Environnementaux |
| 174 | PSESH | Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire |
| 175 | PSGOUV | Programme Social du Gouvernement |
| 176 | PSM | Planification Spatiale Marine |
| 177 | PSTACI | Programme Stratégique de Transformation de l'aquaculture en Côte d'Ivoire |
| 178 | PT | Pertes Techniques |
| 179 | PTF | Partenaires Technique et Financier |
| 180 | PURGA | Programme d'Urgence de soutien aux filières Agricoles |
| 181 | PURGA | Programme d'Urgence du Gouvernement pour le secteur Agricole |
| 182 | PVVIH | Personne Vivant avec le VIH |
| 183 | QNSEDD | Quinzaine Nationale de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable |
| 184 | RASS | Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire |
| 185 | RAVD | Rencontres d'Abidjan sur les Villes Durables |
| 186 | REDD+ | Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation forestière |
| 187 | REEM | Rapport sur l'Etat de l'Environnement Marin et Côtier |
| 188 | RGPH | Recensement Général de la Population et de l'Habitat |
| 189 | RIA | Rapid Integrated Assessment |
| 190 | RNB | Revenu National Brut |
| 191 | RNO-CI | Réseau National d'Observation de Côte d'Ivoire |
| 192 | RNV | Rapports National Volontaire |
| 193 | RSE | Responsabilité Sociale des Entreprises |
| 194 | RST | Réseau Scientifique et Technique |
| 195 | RSU | Registre Social Unique |
| 196 | SDAD | Schémas Directeurs d'Assainissement et de Drainage |
| 197 | SLCPS | Short-lived climate pollutants |
| 198 | SMIG | Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti |
| 199 | SMK | Soins Mère Kangourou |
| 200 | SNAIC | Stratégie Nationale pour l'Agriculture Intelligente face au Climat |
| 201 | SNDS | Système National des Données de Santé |
| 202 | SNDS | Stratégie Nationale de Développement de la Statistique |



| | | |
|-----|----------------|--|
| 203 | SNEDAI | Société Nationale d'Edition de Documents Administratifs et d'Identification |
| 204 | SNG | Stratégie Nationale de Gestion |
| 205 | SNIE | Stratégie Nationale d'Insertion et d'Emploi des Jeunes |
| 206 | SODEXAM | Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique |
| 207 | SOTRA | Société de Transport d'Abidjan |
| 208 | SPANB | Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité |
| 209 | SPCIA | Système de Prévention et de détection des actes de Corruption et Infraction Assimilées |
| 210 | SSN | Système Statistique National |
| 211 | STECA | Stratégie Territoriale de l'Economie Circulaire d'Abidjan |
| 212 | STL | Société de Transport Lagunaire |
| 213 | SWEDD | Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel |
| 214 | TA | Taux d'Achèvement |
| 215 | TAC | Total Autorisé de Capture |
| 216 | TDS | Taux Brut de Scolarisation |
| 217 | TIC | Technologies de l'Information et de la Communication |
| 218 | UEMOA | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine |
| 219 | UICN | Union Internationale pour la Conservation de la Nature |
| 220 | UNCLOS | Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer |
| 221 | UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. |
| 222 | UNICEF | Fonds des Nations unies pour l'enfance |
| 223 | UNITAID | Organisation internationale d'achats de médicaments |
| 224 | UTB | Union des Transporteurs de Bouaké |
| 225 | UVICOCI | Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire |
| 226 | VBG | Violences Basées sur le Genre |
| 227 | VIH | Virus de l'Immunodéficience Humaine |
| 228 | VNR | Valeurs Nutritionnelles de Reference |
| 229 | VRD | Voiries et Réseaux Divers |
| 230 | ZEE | Zone Economique Exclusive |
| 231 | ZIEB | Zone marines d'Importance Ecologique et /ou Biologique |
| 232 | ZLECAF | Zone de Libre-Echange Continentale Africaine |



1. DECLARATION LIMINAIRE

1. La Côte d'Ivoire, à l'instar de ses pairs du monde entier, a soutenu en septembre 2015 l'adoption par les Nations Unies, de « l'Agenda 2030 du développement durable », qui fixe 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) afin d'éradiquer l'extrême pauvreté, combattre les inégalités et préserver la planète. En effet, l'Agenda 2030 de développement et les 17 ODD qui le meublent, sont le résultat du consensus de la communauté internationale après un processus de consultations participatif et inclusif, qui capitalise les enseignements de la mise en œuvre des précédents Agendas de développement notamment les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
2. Cet Agenda prend en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement tout en renforçant les partenariats entre les nations, pour « Transformer notre monde » avec comme leitmotiv de « ne laisser personne de côté ». Pour ce faire, tous les pays doivent accompagner ces engagements mondiaux d'une véritable volonté politique, d'une stratégie de mise en œuvre soutenue par un examen périodique des progrès vers l'atteinte des objectifs fixés. Consciente de ses responsabilités, la Côte d'Ivoire renouvelle son engagement de présenter son deuxième rapport sur la mise en œuvre des ODD, traduisant ainsi la ferme volonté du Gouvernement, des Institutions et de la société ivoirienne toute entière, à la réalisation de l'Agenda 2030.
3. A cet effet, pour faciliter la production des rapports de suivi de mise en œuvre du Plan National de Développement, des Agendas de développement (Agenda 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine) le Gouvernement a mis en place un outil de suivi-évaluation (Système intégré de Planification et de Suivi-Evaluation).
4. Le présent rapport décrit les actions mises en œuvre par toutes les parties prenantes dans la réalisation des ODD en Côte d'Ivoire, avec un accent particulier sur les 5 ODD retenus dans les domaines de l'Education, l'égalité des sexes, la vie terrestre, la vie aquatique et le partenariat pour alimenter les échanges lors du Forum Politique de Haut Niveau au titre de l'année 2022 à New York. Ce forum a pour thème central : ***« Une reprise durable et résiliente après la pandémie COVID-19 qui promeut les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable : construire une voie inclusive et efficace pour la réalisation de l'Agenda 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisation pour le développement durable ».***
5. En effet, sous le leadership de S.E.M Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, le Gouvernement dirigé par le Premier Ministre S.E.M Patrick Achi, accorde une place privilégiée aux secteurs sociaux prioritaires avec pour objectif l'amélioration des conditions de vie des populations et la réduction des inégalités.



6. La mise en œuvre en urgence du Programme Social du Gouvernement, « PSGOUV 2019-2020 » a permis à l'Etat de renforcer la mise en œuvre d'actions concrètes dans certains secteurs prioritaires afin d'accroître le bien-être des populations. Les efforts déployés à travers ce programme, ont eu pour corollaire, d'avoir « une croissance économique nationale génératrice d'un bien-être social avec un service public accessible, efficace et de qualité ».
7. Dans le secteur de la santé, le Gouvernement ivoirien a fait de l'accès des populations aux soins de santé une priorité. Grâce aux interventions réalisées, 70,1 % de la population en 2020 vit à moins de 5 km d'un centre de santé contre 68% en 2019, En outre, la gratuité ciblée des actes médicaux pour les femmes enceintes et les enfants de 0-5 ans a permis la distribution de 1 349 414 produits divers de prise en charge du paludisme à fin 2020, la vaccination de 1 375 355 femmes enceintes contre le tétanos en 2020.
8. S'agissant de la protection sociale, la généralisation en 2019 de la Couverture Maladie Universelle (CMU) a permis l'enrôlement de plus de 3 191 213 personnes et la distribution de 2 200 000 cartes. De même, la proportion de victimes de viol identifiées et prises en charge sur le plan médical dans les 72 heures est passée de 21,7% en 2019 à environ 35% en 2020.
9. En ce qui concerne le secteur de l'éducation, les initiatives du Gouvernement ont porté sur la prise de la Loi du 17 septembre 2015 sur l'école obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans, le recrutement exceptionnel de 10 300 enseignants en 2019, de même que l'acquisition de 380 360 tables-bancs en 2020. Dans le même élan, 78 collèges de proximité ont été construits. Tous ces efforts ont contribué à atteindre la parité au niveau du primaire (1,18 en 2021) et à améliorer le taux net de scolarisation à 92,6% en 2021 selon l'annuaire statistique du Ministère de l'éducation nationale.
10. En matière d'accès à l'électricité, les actions du Gouvernement ont permis de faire passer le taux de couverture nationale de 33,1% en 2011 à 50% en 2015, puis 79,6% en 2020 et enfin 88,7% en 2021. En pratique, 2 613 localités ont été électrifiées entre 2019 et 2021. En ce qui concerne l'eau potable, le taux d'accès à l'eau potable en moins de 30 minutes en milieu rural est passé à 77,98% en 2021 contre 76,45% en 2019.
11. Au niveau de l'autonomisation économique des femmes, le Gouvernement ivoirien a mis en place des fonds spéciaux tels que: (i) le Fonds Femmes et Développement du Ministère en charge de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (4 321 000 dollars), (ii) le Fonds de l'Entreprenariat Féminin du Ministère en charge du Commerce, de l'industrie et de la promotion des PME (8 643 000 dollars) et ; (iii) le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) initié et soutenu par la Première Dame de Côte d'Ivoire. Ces initiatives sont renforcées par d'autres projets notamment le projet



Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD) visant à réduire les inégalités et la vulnérabilité des femmes.

12. Par ailleurs, les efforts du Gouvernement dans le cadre du Projet « Filets Sociaux Productifs » ont permis d'accroître le nombre de ménages pauvres bénéficiaires de 127 000 en 2019 à 227 000 ménages en 2021. A cet effet, ces ménages dont le revenu journalier est inférieur à 1 dollar, ont pu bénéficier d'une allocation annuelle de 250 dollars.
13. En somme, fort de l'expérience du premier Rapport National Volontaire et également la capitalisation des échanges au cours du présent rapport permettront au Gouvernement d'amorcer une nouvelle dynamique dans la mise en œuvre des ODD dans notre pays.

Madame Nialé KABA

Ministre du Plan et du Développement



2. POINTS SAILLANTS

14. Après l'adoption par les Nations unies de l'Agenda 2030 du développement durable en 2015, la Côte d'Ivoire s'est attelée à leur prise en compte dans ses Plans nationaux, sectoriels et locaux de développement. Le Plan National de Développement 2021-2025 a capitalisé les priorités de développement internationales et régionales notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD) et la vision 2063 de l'Union Africaine. Le programme Présidentiel qui invite à bâtir « Une Côte d'Ivoire Solidaire » constitue le premier fondement du PND 2021-2025. Il ambitionne d'accélérer la transformation économique et sociale de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2030 avec une participation plus importante de toutes les forces vives de la Nation avançant ensemble en rang serré vers une croissance plus inclusive.
15. C'est dans ce cadre que s'inscrit le processus d'élaboration du Rapport National Volontaire dont une feuille de route a été élaborée et mise en œuvre de manière inclusive et participative.
16. La Côte d'Ivoire a accordé une attention particulière aux groupes vulnérables, par le biais de plusieurs mesures, plans et politiques visant à promouvoir l'égalité sociale afin que personne ne soit laissée pour compte. Ces groupes vulnérables comprennent notamment les pauvres, les personnes handicapées, les personnes âgées, les femmes, les enfants et les minorités ethniques.
- **Évaluation de la prise en compte des ODD, hiérarchisation, contextualisation et priorisation des cibles et des indicateurs des ODD**
17. La Côte d'Ivoire a réalisé une évaluation du degré de prise en compte des ODD dans les politiques et stratégies nationales. Cette évaluation qui vise à établir un cadre de référence pour une planification du développement intégrant les ODD a fait ressortir que sur les 105 cibles considérées, 87 cibles ODD (soit 83%) sont alignées aux plans et politiques sectoriels.
18. L'exercice de priorisation a permis de retenir 40 cibles prioritaires pour la Côte d'Ivoire et 61 indicateurs de mesure de progrès. Il a également permis d'établir une base de référence plus précise sur les ODD en Côte d'Ivoire. L'exercice a aussi facilité l'intégration dans le cadre de résultats de notre Plan National de Développement des exigences en données de l'Agenda 2030, et de réviser un nombre important de ses indicateurs de résultats et d'impact.
19. Les groupes thématiques, de manière inclusive et participative, ont évalué les stratégies et les politiques publiques en cours afin d'identifier et prioriser les accélérateurs en s'appuyant sur la méthode du MAPS (Mainstreaming Accelerating and Policy Support). Les conclusions des travaux ont permis d'identifier quatre défis, 18 goulots d'étranglements et 65 accélérateurs dont 11 super accélérateurs des ODD.



20. Ces super accélérateurs se présentent comme suit : (i) promotion d'un emploi décent et stable pour tous ; (ii) promotion de l'équité de genre et de l'autonomisation politique et économique de la femme ; (iii) extension de l'accès des populations vulnérables à la protection sociale et aux services sociaux de base ; (iv) renforcement de la performance et de la durabilité du tissu agro-industriel en s'appuyant sur les produits locaux ; (v) développement de l'agriculture et des chaînes de valeur inclusive ; (vi) renforcement des infrastructures de soutien à la croissance ; (vii) mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ; (viii) exploitation durable et participative des forêts et des ressources halieutiques ; (ix) promotion de développement communautaire et effectivité de la décentralisation ; (x) consolidation de la cohésion sociale à travers la réconciliation, la solidarité nationale et la paix et ; (xi) renforcement de la performance, de la transparence et des interactions entre les institutions et structures étatiques.

- **Progrès et efforts du Gouvernement pour l'atteinte des ODD à l'Horizon 2030**

21. La Côte d'Ivoire a enregistré des progrès sociaux économiques notables dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.
22. **L'environnement économique** a été globalement favorable grâce à la poursuite de la mise en œuvre du Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire (PSESH), à l'exécution continue du Plan de riposte sanitaire, au maintien des mesures restrictives allégées contre la Covid-19 et à la vigueur de la consommation des ménages en lien notamment avec un regain de confiance et l'évolution à la hausse des revenus sous l'effet du rebond des cours des matières premières et de l'accroissement des emplois formels.
23. Concernant **l'accès à l'électricité**, il s'est élargi, grâce à des investissements dans des services de première nécessité qui ont bénéficié aux ménages dans chacun des groupes de revenus. La production est ressortie en hausse de 1,9% à fin décembre 2021, grâce au dynamisme de la production de source thermique (+12,3%) tandis que la production de source hydraulique a baissé de 22,2%. L'extension du réseau de transport et de distribution a permis au taux d'accès à l'électricité d'atteindre 98,6% en 2021 soit une augmentation de 18,6 points par rapport à 2015 où le taux d'accès était de 80%. Aussi, de 2019 à 2020, 1 399 444 ménages ont bénéficié de la baisse de 20% du tarif social. Les ménages bénéficiaires ont pu réaliser des économies globales de 9,2 milliards FCFA sur la période.
24. Par ailleurs, 1 338 latrines ont été construites dans 600 écoles de 600 villages sur tout le territoire national et 86 182 ménages ont été sensibilisés afin de stopper la défécation à l'air libre. Toutes ces actions ont permis d'améliorer le taux d'accès à l'assainissement amélioré, passant de 40% en 2013 à 54% en 2020.
25. Concernant l'accès à internet, le taux de couverture national de la population en réseaux mobiles 2G, 3G et 4G qui était respectivement de 94,72%, 92,25% et 56,92%



en 2020 est passé à 94,92% 92,45% et 57,93% en 2021. Le nombre de personnes disposant d'un compte mobile money a connu une hausse passant de 20 365 136 en 2020 à 21 821 818 en 2021 soit 1 456 682 nouveau abonnés.

- **Identification des principaux défis liés au suivi, à l'évaluation et à la mise en œuvre des ODD**

26. Le succès du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de l'agenda 2030 dépendra en grande partie de la capacité du Gouvernement à faire face aux défis identifiés. Il s'agit notamment de la disponibilité d'indicateurs et données désagrégées par sexe et par région, la mobilisation des financements, l'adaptation de la planification aux exigences des ODD, la mobilisation de toutes les parties prenantes (Gouvernement, Secteur privé, Société civile, Collectivités décentralisées, Parlement etc.), le renforcement du Partenariat Public Privé pour le financement de la mise en œuvre des ODD, la coordination et le pilotage stratégique de la conception et de la mise en œuvre des politiques de développement. Il est également nécessaire de renforcer le partenariat stratégique au niveau local, entre le secteur privé, les collectivités territoriales, la société civile et le Gouvernement, pour la mise en œuvre des ODD.



Encadré 1 : Principales réalisations du Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Education :

- Recrutement de 10 300 enseignants, acquisition de 380 360 tables-bancs et fourniture de 2 901,5 tonnes de vivres dans les cantines scolaires ;
- Distribution de 8 275 639 kits et manuels scolaires ;
- Construction de 1 338 latrines dans les écoles et démarrage de 1 176 latrines prévues pour s'achever en 2021.

Électricité :

- Electrification de 1 841 localités entre 2019 à 2020, ce qui porte le taux de couverture national à 79,6% à fin 2020 contre 33,1% en 2011 ;
- Raccordement de 462 694 ménages au réseau électrique moyennant un montant de 1 000 FCFA au lieu de 150 000 FCFA, coût normal d'accès au compteur électrique ;
- Réalisation d'économies cumulées de 9,2 milliards de FCFA de 2019 à 2020 pour 1 399 444 ménages grâce à la baisse de 20% appliquée au tarif social.

Hydraulique :

- Réalisation du recensement exhaustif du parc de pompes à motricité humaine (PMH) ;
- Réparation/remplacement 9 012 PMH de 2019 à fin 2020 et 20 073 PMH ont été entretenues.

Entretien routier :

- Reprofilage de 27 557 km, permettant de faciliter l'accès de nombreux villages aux villes voisines, avec pour corollaire, une accessibilité plus aisée aux grands centres de santé et aux marchés de références.

Santé :

- Distribution de 1 121 932 kits d'accouchement, 120 981 kits de césariennes et 2 567 849 divers produits dans le cadre de la gratuité ciblée dans les centres de santé publics ;
- Renforcement des capacités du PEV a permis d'obtenir des taux de couverture vaccinale de 90% relativement à la 3ème dose du vaccin pentavalent, de 86% au titre de la rougeole/rubéole, chez les enfants de 0 à 11 mois et de 75% en ce qui concerne la vaccination des femmes enceintes contre le tétanos.

CMU :

- Enrôlement de 2 891 735 personnes à fin 2020
- Réalisation prestations notamment, traitement de 143 335 personnes et fourniture de 416 702 actes médicaux et 262 112 consultations à fin décembre 2020 ;
- Taux de cotisations collectées : 100% au niveau du secteur public et 34% à fin 2020 contre 19% à fin 2019 au niveau du secteur privé a atteint.

Logements sociaux :

- Achèvement de 3 416 logements sur les sites de Yopougon, Bingerville, Grand-Bassam et Songon et disposent des commodités d'habitabilité ;
- Le paiement d'un montant cumulé de 13,7 milliards de FCFA au titre de ces purges, soit la quasi-totalité des montants dus à fin 2020.

Filets sociaux productifs :

- Transferts monétaires trimestriels directs à 227 000 ménages d'un montant de 36 000 FCFA soit 144 000 FCFA par an et par ménage identifié selon une approche méthodologique rigoureuse.

Autonomisation des jeunes et des femmes :

- Création de 121 410 opportunités pour les jeunes, en matière d'entrepreneuriat (60 283), de développement de compétences (22 733), de travaux à haute intensité de main d'œuvre (14 050) et de stages (24 344) ;
- Mise en place progressive de 201 guichets emplois (dont 187 opérationnels) ;
- Prise en charge de milliers de jeunes filles et de femmes à travers des actions de sensibilisation et l'octroi de financements pour les AGR avec le projet SWEDD.



3. INTRODUCTION ET CONTEXTE

L'Agenda pour le développement durable à l'horizon 2030 résulte d'un consensus entre 197 Etats au niveau international engagés autour d'une vision mondiale qui est d'assurer une croissance économique durable et inclusive, d'éliminer l'extrême pauvreté, de réduire les inégalités et de protéger l'environnement, dans un esprit de partenariat et de paix.

L'Agenda 2030 est le fruit d'un long processus de cheminement intégrant les principes de l'universalité, de ne laisser personne pour compte, d'interdépendance et d'indivisibilité, d'inclusion et de partenariat multipartites.

L'Agenda 2030 a également pour objectif de promouvoir des sociétés pacifiques, inclusives et solidaires et de parvenir à une réduction importante de toutes les formes de violence de par le monde.

27. L'Agenda de développement durable à l'horizon 2030 est désormais considéré comme la boussole devant orienter les actions de l'humanité. Il est regroupé en cinq (05) piliers que sont les personnes, la prospérité, la planète, la paix et les partenariats. Les ODD intègrent les aspirations de tous les peuples en ne laissant personne de côté.
28. Les mécanismes de suivi-évaluation existants de l'Agenda 2030 offrent la possibilité à l'ensemble des pays membres de l'Organisation des Nations Unies de s'auto-évaluer à travers la production des Rapports Nationaux Volontaires (RNV) sur la mise en œuvre des ODD. Conformément à cette disposition, la Côte d'Ivoire a présenté avec succès son premier Rapport National Volontaire (RNV) au FPHN qui s'est tenu à New York en Juillet 2019.
29. Dans la même logique, elle s'est portée candidate pour la présentation de son deuxième RNV. Elle a été retenue au nombre des pays qui rendront compte des progrès de la mise en œuvre des ODD avec un examen approfondi des **ODD 4** (éducation de qualité), **ODD 5** (égalité des sexes), **ODD 14** (Vie aquatique), **ODD 15** (vie terrestres) et **ODD 17** (partenariats pour la réalisation des objectifs) au FPHN de 2022.
30. Ce RNV est le fruit d'une bonne collaboration avec tous les autres départements ministériels, les acteurs de la société civile, le secteur privé, les collectivités locales et les chercheurs des universités publiques et privées. Ce processus a bénéficié également de l'appui du Système des Nations Unies.
31. Le RNV est structuré en dix (10) grandes parties : (i) déclaration liminaire ; (ii) points saillants ; (iii) introduction et contexte ; (iv) méthodologie d'élaboration du RNV ; (v)



appropriation des ODD, mécanisme institutionnel et défis structurels ; (vi) intégration des ODD dans le cadre de planification nationale et sectorielle ; (vii) progrès réalisés dans la mise en œuvre des 17 ODD en Côte d'Ivoire ; (viii) impact de la COVID-19 ; (ix) moyens de mise en œuvre des ODD et ; (x) prochaines étapes.

- **Côte d'Ivoire en Bref**

- ✓ **Cadre physique**

32. Située en Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire s'étend sur une superficie de 322 463 km² et bénéficie de 550 Kilomètres de littoral. Le pays est relativement plat, avec quelques reliefs montagneux dans l'Ouest. La partie Sud du pays est couverte de forêt en raison du climat équatorial, chaud et humide. Le Nord est constitué de savanes, plus ou moins arborées, dû au climat tropical plus sec. La Côte d'Ivoire est irriguée par quatre grands fleuves qui s'écoulent du Nord au Sud. Ce sont le Bandama (950 km), la Comoé (900 km), le Sassandra (650 km) et le Cavally (600 km).

33. Le sous-sol ivoirien regorge une diversité de richesses minières et minéralogiques, comme l'or, le fer, le nickel, la bauxite, le manganèse et le diamant, le pétrole et le gaz naturel.

- ✓ **Situation démographique**

34. Les premiers résultats du cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2021) estiment à 28 millions l'effectif total de la population résidente permanente sur le territoire ivoirien. La Côte d'Ivoire connaît des changements démographiques rapides avec une population en majorité jeune dont 63,1% ont au plus 35 ans et la population en âge de travailler en Côte d'Ivoire représente 62% de la population totale. Ainsi, elle présente une main d'œuvre relativement importante d'environ 8 040 947 personnes avec 60,1% d'hommes et 39,9% de femmes. La pyramide des âges traduit une forte entrée des jeunes sur le marché du travail, estimée entre 350 000 et 400 000 par an. Cette jeunesse constitue un atout pour bénéficier du dividende démographique et peut aussi constituer un risque si la forte croissance observée n'est pas inclusive et créatrice d'emplois.

- ✓ **Situation sécuritaire**

35. La situation sécuritaire est restée calme sur l'ensemble du territoire ivoirien avec un Indice Général Ivoirien de Sécurité (IGIS) qui est passé d'une moyenne annuelle de 3,3 en 2012 à 1,2 en 2019. Cependant, plusieurs incidents ont été signalés à la zone frontalière avec le Burkina Faso du fait de la présence de groupes armés non étatiques au nord du parc national de la Comoé.

- ✓ **Situation économique**

36. Le Gouvernement a investi davantage au cours des dernières années dans la mise en du Plan National de Développement (PND 2016-2020) et du Programme Social du



Gouvernement (PSGouv 1). Ces investissements ont contribué non seulement à renforcer les infrastructures économiques et sociales, mais surtout à améliorer les conditions de vie de sa population. Dans cette même dynamique, le Gouvernement a élaboré le PND 2021-2025 qui a été adopté en Décembre 2021 par les deux (02) chambres du Parlement et a finalisé le Programme Social du Gouvernement (PSGouv 2) pour la période 2022-2024.

✓ **Situation sanitaire lié à la COVID-19**

37. Entre le mois de mars 2020 et la fin décembre 2021, la Côte d'Ivoire a enregistré 68 146 cas de COVID-19, parmi lesquels 712 décès. Toutes les régions ont été touchées mais Abidjan est resté l'épicentre de la pandémie, avec une forte augmentation du nombre de cas dénombrés à fin décembre 2021 après l'apparition du variant Omicron. Par ailleurs, alors que la Guinée a annoncé, en février 2021, être confrontée à une nouvelle épidémie de Maladie à Virus Ébola (MVE), un cas d'Ébola - qui s'est finalement avéré être un « faux positif » - a été signalé à Abidjan le 14 août 2021, entraînant la mobilisation du Gouvernement, de l'OMS et de l'UNICEF, afin de renforcer la Prévention et le Contrôle des Infections (PCI) dans le pays.

✓ **L'ambition de consolider et d'accélérer la relance économique**

38. Le Président de la République, son Excellence Alassane OUATTARA a affiché sa volonté de consolider et d'accélérer la relance économique de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2030.

39. Pour ce faire, la Côte d'Ivoire a élaboré et adopté son second Plan National de Développement pour la période 2016-2020 (PND 2016-2020), qui ambitionnait d'accélérer la marche de la Côte d'Ivoire vers l'émergence en garantissant une croissance forte, soutenue et inclusive dans un cadre macroéconomique stable, solidaire et générateur d'emplois.

40. La mise en œuvre du PND 2016-2020 a permis à la Côte d'Ivoire de poursuivre son dynamisme de développement sur la période, en dépit d'un contexte mondial défavorable marqué notamment par les tensions commerciales et la baisse des cours des matières premières.

41. La Côte d'Ivoire a enregistré un taux de croissance du PIB réel moyen de 6,9% sur la période 2016-2020. Le revenu par tête a progressé de 13,6% entre 2016 et 2019, pour s'établir à 2 287 USD en 2020. Ainsi, pour la première fois, au cours des trois dernières décennies, la tendance haussière du taux de pauvreté s'est inversée, avec une baisse de plus de 15 points entre de 2011 et 2018.

42. Par ailleurs, l'inflation a été maîtrisée en dessous de 3% sur toute la période. Le déficit budgétaire s'est progressivement réduit pour s'établir à 2,3% du PIB en 2019. Le taux d'endettement est ressorti à 38,8% du PIB. Ainsi, la Côte d'Ivoire a respecté tous les critères de convergence de premier rang de l'UEMOA à fin 2019. Quant au



déficit courant, il a été contenu à moins de 4% du PIB sur toute la période grâce notamment à la bonne tenue de l'excédent commercial.

43. La résilience de l'économie ivoirienne aux chocs extérieurs, combinée à l'efficacité de son plan de riposte économique et sanitaire, ont permis de contenir les effets néfastes de la pandémie de COVID-19 et de réaliser un taux de croissance d'environ 2% en 2020, contre une contraction de 3% au niveau mondiale et de 2% en Afrique Subsaharienne.
 44. En dépit de ces performances économiques notables, des défis importants persistent en termes de lenteur dans la transformation structurelle de l'économie, d'inégalité sociales et spatiales, de faiblesse des systèmes productifs et éducatifs, de qualité des ressources humaines et de la gouvernance.
 45. Le PND 2021-2025 entend lever les obstacles constatés lors du bilan de la mise en œuvre du PND 2016-2020. Il s'articule autour de six (06) piliers, à savoir : **(i) accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes ; (ii) développement du capital humain et promotion de l'emploi ; (iii) développement du secteur privé et de l'investissement ; (iv) renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale ; (v) développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique et ; (vi) renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle.** L'objectif global de ce plan est de réaliser la transformation économique, culturelle et sociale nécessaire pour hisser la Côte d'Ivoire, à l'horizon 2030, au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.
- ✓ **L'ambition d'exemplarité de l'Etat en matière de Développement Durable et de lutte contre le changement climatique**
46. La Côte d'Ivoire a pris une part active à plusieurs Sommets et Conférences dont la Conférence sur l'Environnement et le Développement tenue en 1992 à Rio de Janeiro (Brésil), sanctionnée par l'adoption de l'Agenda 21 et le Sommet Mondial sur le Développement Durable de 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud). La Conférence de Rio 92 marque une étape importante pour la Côte d'Ivoire car c'est à l'issue de celle-ci que les premières initiatives concrètes ont été prises à travers l'élaboration en 1996 du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE). Ce plan est la traduction nationale de l'Agenda 21.
 47. Il a été conçu dans le souci d'une mise en cohérence et d'une harmonisation de ses objectifs avec ceux des politiques sectorielles et les priorités du développement national, inventoriées dans un Livre Blanc.
 48. Ces actions traduisent la volonté de la Côte d'Ivoire de protéger et de préserver l'environnement ainsi que d'assurer la transition vers une économie à faible émission de carbone conformément aux engagements internationaux et aux



recommandations issues des Sommets et Conférences internationales sur l'environnement et le développement durable.

49. En outre, la Côte d'Ivoire se reconnaît dans le modèle du Développement Durable et a pour ambition d'être excellent et exemplaire en la matière. A cet effet, la vision du Gouvernement est de faire en sorte que le Développement Durable puisse être ancré dans le corps social afin que chaque citoyen devienne un acteur responsable qui contribue à l'équilibre entre la qualité de l'environnement, l'efficacité économique et le progrès social.
50. Pour concrétiser cette ambition d'exemplarité, des cadres institutionnels et juridiques sont mis en place avec notamment la création d'un Ministère en charge de l'environnement et du développement durable et l'adoption de la loi n° 2014 – 390 du 20 juin 2014, d'orientation pour le développement. Cette loi précise les moyens d'actions et les responsabilités de chaque acteur. Outre cette loi, les instruments juridiques de certains ministères ont connu des modifications en vue d'y intégrer les principes de développement durable. Il s'agit entre autres du code de l'électricité, du code minier, du code des marchés publics, du code des investissements...
51. Aussi, convient-il de souligner que les autorités ivoiriennes sont engagées à mettre en œuvre les engagements internationaux auxquelles elles sont parties prenantes notamment l'accord Climat de Paris et le programme de développement à l'horizon 2030.
52. Par ailleurs, il importe de retenir que la concrétisation de cette ambition d'exemplarité et d'excellence en matière de développement durable constituerait un véritable levier d'optimisation du processus d'émergence de la Côte d'Ivoire, vœu cher au Chef de l'Etat, son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA.

4. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU RNV

53. Pour l'année 2022, quarante-six (46) RNV, dont celui de la Côte d'Ivoire, seront présentés au Forum Politique de Haut Niveau. La présentation de la Côte d'Ivoire vise à faire le point de la mise en œuvre des ODD de façon générale et spécifiquement des 5 ODD retenus cette année par le FPHN. Ces objectifs sont : (i) (ODD 4) : veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ; (ii) (ODD 5) : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ; (iii) (ODD 14) : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ; (iv) (ODD 15) : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité et ; (ODD 17) : revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat.



• Phase préparatoire

54. La première étape clé a été l'organisation en mars 2022 de l'atelier de lancement du processus de préparation du RNV. Elle a permis d'identifier les parties prenantes intervenant dans le processus ODD, à savoir : les ministères, la société civile, les collectivités territoriales, le secteur Privé, le parlement, les institutions de la république et les instituts de recherche.
55. Les objectifs visés étaient : (i) l'identification et la mobilisation des parties prenantes ; (ii) le partage et l'appropriation du manuel de préparation du RNV (feuille de route, guide RNV, outils de la cérémonie de lancement) et ; (iii) la mise en place de l'équipe technique d'élaboration du RNV (DGPLP, DGDD, INS, SNU, DGE, Société civile).
56. Cette démarche inclusive a favorisé l'appropriation de l'Agenda 2030 par toutes les parties prenantes et facilité leur collaboration dans la rédaction de ce second rapport. En outre, elle a permis de mieux échanger sur les bonnes pratiques en perspective du forum politique de haut niveau sur les ODD.
57. Afin d'assurer la cohérence dans la mise en œuvre des deux (02) Agendas (2030 et 2063) qui ont en commun plusieurs indicateurs, le second rapport continental sur l'Agenda 2063 a également été exploité.

• Collecte des données

58. La collecte de données sur les ODD s'est faite à travers (i) les travaux avec les ministères sectoriels pour la production de rapports ; (ii) les consultations avec le secteur privé ; (iii) les consultations avec les PAD et ; (iv) les consultations régionales pour la production de rapports locaux dans les 14 Districts Autonomes.
59. Cette revue des données a aussi tiré profit des consultations organisées par des parties prenantes pour contribuer à l'élaboration du RNV. La collecte des données des indicateurs ODD est confiée à l'INS qui a aussi coordonné les contributions en données statistiques des différents ministères sectoriels et autres structures.

• Elaboration et validation du Rapport National Volontaire

60. La feuille de route élaborée s'articulait autour des points suivants : (i) recrutement des consultants pour la réalisation des études approfondies sur les thématiques du RNV 2022 ; (ii) rédaction du projet de messages clés ; (iii) réalisation des évaluations pour la production des évidences ; (iv) organisation de l'atelier de présentation et validation des messages clés aux parties prenantes ; (v) soumission du projet de messages clés au Gouvernement pour validation ; (vi) transmission des messages clés au DAES ; (vii) organisation de l'atelier technique de finalisation du costing des ODD et production du draft du rapport RNV ; (viii) organisation de l'atelier d'élaboration de la stratégie de financement des ODD ; (ix) organisation d'un atelier de présentation et validation du RNV aux parties prenantes ; (x) soumission du RNV au



Gouvernement pour validation et ; (xi) transmission de la version finale du RNV 2022 au DAES.



Encadré 2 : Conclusion des consultations régionales dans le cadre de l'élaboration du RNV

L'élaboration du PND 2021-2025 qui s'est faite selon une approche participative, a pris en compte le processus ODD dès lors que le pays avait exprimé sa volonté de présenter son second RNV au Forum Politique de Haut Niveau pour l'année 2022. Il s'agissait donc de faire en sorte que les ODD non seulement soient traduits dans les politiques, plans, programmes et projets de développement sectoriel mais aussi qu'ils soient mis en œuvre sur toute l'étendue du territoire dans un processus inclusif et participatif afin de susciter les changements positifs escomptés.

Dans ce cadre, et pour respecter le principe de ne laisser personne de côté comme recommandé par les Nations Unies, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les parties prenantes au processus ODD. En effet, des travaux ont été organisés avec les ministères sectoriels, les partenaires au développement, le secteur privé et la société civile. Ces travaux ont permis d'avoir un premier draft du RNV.

Aussi, des consultations régionales se sont-elles tenues à Yamoussoukro (Capitale politique et administrative de la Côte d'Ivoire) avec l'ensemble des 14 Districts autonomes du pays. Les Consultations régionales pour la production de rapports locaux avaient pour objectifs majeurs d'assurer une appropriation du mécanisme de suivi et l'examen des Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi qu'une large inclusion des populations au processus. Ces consultations qui ont eu lieu au mois de mai 2022, à l'Hôtel les Parlementaires de Yamoussoukro ont été un cadre d'échange et de partage d'informations.

Au cours de ces concertations, les participants représentant les collectivités territoriales, les structures déconcentrées de l'Etat, les leaders communautaires, les autorités coutumières et religieuses, les partenaires techniques et financiers, les associations de femmes et jeunes, les opérateurs du monde rural et la société civile locale ont été répartis dans les 14 commissions constituées en raison d'une commission pour chaque district. Les travaux en commission ont été organisés sur les thématiques liées à l'ensemble des 17 ODD avec un focus sur les 5 ODD retenus par les Nations Unies en 2022. Chaque commission a travaillé à enrichir le draft du RNV à partir des données et informations locales couvrant l'ensemble des ODD et en fine à produire un rapport local. Les travaux se sont articulés autour de quatre (04) principaux points, à savoir (i) l'état des lieux sur chaque ODD au niveau régional ; (ii) l'actualisation des indicateurs des ODD avec les données régionales désagrégées ; (iii) la mise en évidence des bonnes pratiques au niveau régional et ; (iv) la mise en exergue des défis locaux.

Les principaux défis relevés par les Districts sont liés à la problématique de la production de données statistiques désagrégées, du financement soutenable et durable des ODD, du développement du capital humain, du renforcement des capacités des acteurs au niveau local, de la redevabilité et la mesure des impacts des actions ainsi que du rôle des acteurs, en particulier le système des nations unies pour une mise en œuvre efficace des ODD. En outre, il faut noter entre autres, l'absence de centres d'éducation communautaires au profit des adultes dans les villages, l'absence de collèges de proximité au profit des jeunes filles, l'insuffisante sensibilisation en langues locales sur les bienfaits des méthodes contraceptives et les espacements de naissances. L'existence de l'orpailage clandestin dans plusieurs localités constitue un autre défi majeur.

Au terme de l'atelier, les différentes contributions thématiques obtenues ont fait ressortir les aspirations et recommandations des populations. Ainsi, pour lutter contre l'analphabétisme et accroître le taux de scolarisation dans les régions, il a été recommandé de (i) promouvoir les centres d'éducation communautaires au profit des adultes dans les villages et villes ; (ii) prendre des mesures de remédiation non discriminatoires ; (iii) prendre en compte les résultats des états généraux de l'éducation nationale ; (iv) prendre en compte la petite enfance dans la cible (CPPE, CACE) ; (v) sensibiliser les communautés et les amener à se débarrasser des pesanteurs socioculturelles ; (vi) accroître les capacités d'accueil des établissements scolaires, et de façon particulière construire des collèges pour les jeunes filles avec internat.

Pour l'ODD 5, il s'agira de (i) renforcer et harmoniser les actions et approches de lutte contre les violences basées sur le Genre pour une plus grande efficacité sur le terrain ; (ii) mener des campagnes de luttes contre les mutilations génitales et reconvertis les exciseuses en créant des Activités Génératrices de Revenus à leur profit ; (iii) scolariser les jeunes filles et renforcer les capacités opérationnelles des femmes dans la mise en œuvre des projets programmes ; (iv) intégrer les personnes vulnérables dans les programmes sociaux locaux ; (v) promouvoir l'accès des femmes à la propriété foncière ; (vi) accroître le nombre de centre de formation et d'éducation féminine dans les régions ; (vii) sensibiliser en langue locale les populations et associer les leaders religieux et coutumiers dans la campagne sur le bienfait des méthodes contraceptives et les espacements de naissances.

Au niveau de l'ODD 14, il a été recommandé, entre autres, de (i) sensibiliser les populations contre la destruction des mangroves ; (ii) renforcer la répression contre l'orpailage clandestin dans les régions ; (iii) renforcer les capacités opérationnelles et financières des différents acteurs du secteur de la pêche ; (iv) restaurer les cours d'eaux en renforçant les capacités de recherche pour leur dépollution ; (v) accentuer la répression sur le déversement des produits nocifs dans les cours d'eau.

Pour l'ODD 15, il s'agira de (i) sensibiliser les populations sur le danger de la déforestation ; (ii) restaurer les forêts classées et réaliser le reboisement ; (iii) accompagner les populations riveraines des forêts classées par des activités génératrices de revenus (AGR) ; (iv) encourager l'agroforesterie ; (v) protéger et conserver les essences forestières rares ou en voie de disparition ; (vi) promouvoir des méthodes culturelles innovantes ; (vii) accélérer la mécanisation de l'agriculture ; (viii) mettre les équipements appropriés à la disposition des comités de lutte contre les feux de brousse et renforcer leur formation avec le renforcement des programmes sur l'agriculture écologique ; (ix) maîtriser les lotissements anarchiques et ; (iv) créer les forêts communautaires.



61. Conformément à la feuille de route nationale, l'élaboration de ce rapport a nécessité la réalisation de travaux parmi lesquels : (i) l'élaboration de rapports d'évaluation des progrès de la Côte d'Ivoire pour chacun des 17 ODD ; (ii) la réalisation d'études plus approfondies par des consultants mis à disposition par le Système des Nations Unies (SNU) ciblant les cinq (05) ODD retenus pour l'édition 2022 du FPHN ; (iii) l'organisation d'un atelier technique de consolidation des travaux et de rédaction du RNV et ; (iv) l'organisation d'un atelier de validation du projet de rapport et des messages clés.
62. Aussi, des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des différentes parties prenantes ont été menées pour améliorer le processus de mise en œuvre des ODD. Les différentes contributions thématiques obtenues durant la phase de collecte, y compris celles issues de la société civile, ont constitué le socle du rapport qui examine les résultats sur la période 2018 à 2021.
63. Une équipe de rédaction a été mise sur pied pour préparer la version provisoire du rapport avant sa présentation à un cadre plus élargi des parties prenantes lors d'un atelier national qui a permis à toutes les parties prenantes d'analyser et d'affiner le contenu du rapport, et de susciter leur adhésion.
64. Les observations, amendements et recommandations issus de l'atelier ont été intégrés au document en vue de son amélioration. La validation du rapport s'est faite à deux niveaux : d'abord lors d'un atelier technique national avec l'ensemble des parties prenantes, ensuite dans le cadre d'une communication en Conseil des Ministres en vue de son adoption par le gouvernement.

Figure 1 : Processus d'élaboration du RNV



5. APPROPRIATION DES ODD, MECANISME INSTITUTIONNEL ET DEFIS STRUCTURELS

65. Dans le cadre du processus d'appropriation nationale des ODD, le Gouvernement a poursuivi ses activités de sensibilisation, de consultation et de mobilisation des parties prenantes entamées depuis 2016. Elles ont permis d'amener le secteur public, le secteur privé, la Société civile, les Collectivités territoriales, les Médias, les Jeunes, les Femmes, les Parlementaires et les institutions de la République, à s'approprier l'esprit des ODD et à s'impliquer dans toutes les étapes de leur mise en œuvre sur toute l'étendue du territoire national.
66. Ces activités ont permis également de renforcer le processus d'appropriation des ODD au niveau local. En outre, des missions de consultation et de sensibilisation des acteurs régionaux sur les ODD ont été organisées dans les 31 régions et les deux districts Autonomes (District Autonome de Yamoussoukro et d'Abidjan) lors de la collecte d'informations sur les besoins et les aspirations des populations pour l'élaboration du PND 2021-2025.
67. Plusieurs acteurs participent au côté du Gouvernement aux actions de promotion et de vulgarisation des ODD. Les plus importants sont la Société civile, les Partenaires Techniques et Financiers et les Collectivités territoriales.
- **La Société Civile**
68. Les Organisations de la Société Civile (OSC) se sont engagées à contribuer à l'atteinte des ODD à travers leurs différentes actions et activités. Traditionnellement considérées comme des « contre-pouvoirs », ces OSC ont joué un rôle de veille citoyen pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur les éventuelles actions susceptibles d'entraver la conduite du processus des ODD et ont fait des recommandations pour accélérer l'atteinte des ODD.
69. Dans cette optique, pour conjuguer leurs efforts et mieux jouer leur rôle dans le processus de réalisation des ODD, les OSC se sont constituées en une plateforme dénommée Initiative de la Société Civile pour les ODD (ISC/ODD-CI). Dans le cadre de ces activités, l'ISC/ODD-CI a initié la conduite d'une enquête sur la décennie d'actions 2030 portant sur l'engagement de la société civile au processus de développement dont les conclusions ont été présentées au cours d'un atelier en novembre 2021. En outre, une étude portant sur le genre et les personnes vivant avec un handicap a également été réalisé par l'ISC-ODD sur la période 2015 à 2022.
70. Les efforts déployés par la Société Civile pour la réalisation des ODD conformément aux besoins des citoyens ont, dans divers cas, bénéficié de l'appui des volontaires nationaux et internationaux qui interviennent à l'échelle de la Côte d'Ivoire. Ces Volontaires mobilisés auprès des organisations de la société civile œuvrent en vue d'apporter des réponses adaptées et de proximité face aux enjeux locaux de



développement : lutte contre la pauvreté, protection de l'environnement, changement climatique, éducation, santé, etc. L'intervention de ces volontaires s'est structurée depuis quelques années avec la création du Programme National de Volontariat de Côte d'Ivoire.

- **Les Partenaires Au Développement (PAD)**

71. Les partenaires techniques et financiers jouent un rôle primordial dans le processus d'appropriation nationale et de mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire. A cet effet, la partie nationale a bénéficié de l'appui multiforme des partenaires pour : (i) l'exercice de l'alignement des ODD sur le PND 2016-2020 ; (ii) la priorisation des cibles des ODD pour la Côte d'Ivoire ; (iv) le processus d'élaboration du Rapport National Volontaire 2019 ; (v) l'amélioration des statistiques du travail dans le cadre des Plans Nationaux de Développement (PND 2012-2015 et 2016-2020), du Programme Pays de Travail Décent, des Politiques d'emploi et du travail, du diagnostic du système d'information sur le marché du travail, etc... et ; (vi) le processus d'élaboration du RNV 2022.

- **Les collectivités territoriales**

72. Les collectivités territoriales, par leur rôle d'initiatrices et coordinatrices de projets locaux et par leur proximité avec les habitants et les acteurs territoriaux, sont les entités privilégiées pour mettre en œuvre la logique de partenariat et d'approche systémique que portent les ODD.

73. Ce sont les communes, les régions et leurs associations qui sont responsables de la pertinence et de la qualité de la plupart des services publics fournis, car elles tiennent compte des Populations, de la Planète, de la Paix, de la Prospérité et des Partenariats. Elles constituent de ce fait des partenaires essentiels pour sensibiliser les citoyens, pour concevoir et mettre en place les ODD, mais aussi pour suivre leur mise en œuvre. Le rôle moteur des communes et des régions est donc l'une des grandes forces motrices de l'implémentation de l'Agenda 2030.



Encadré 3 : Principaux enseignements sur la localisation des ODD par les collectivités territoriales (CT)

Les collectivités décentralisées comprennent 14 districts, 31 régions et 201 communes. Elles sont régies par la loi d'orientation n°2001-476 du 9 août 2001 portant sur l'organisation générale de l'administration territoriale et la loi n°2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales. Elles sont organisées en deux grandes faitières : l'ARDCI (Associations des Régions et Districts de Côte d'Ivoire et l'UVICOCI (Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire).

Fig n°9: Niveau de réalisation des ODD par les communes



Ces faitières participent à titre consultatif aux travaux du Comité National Multi Parties Prenantes, assurent la coordination du suivi de la mise en œuvre de ces ODD. Elles élaborent des programmes triennaux dans le cadrage des plans quinquennaux de développement et bâtis selon les cibles priorisées des ODD. Les lois cadres sur la décentralisation datent de 2002 et 2003, cependant, elles marquent une volonté politique forte de l'Etat à faire des collectivités territoriales un levier du développement durable. En vue de diffuser les ODD, dès mai 2016, l'État a organisé des ateliers de consultation, de mobilisation, et de sensibilisation sur les ODD dans les 31 régions et les districts. En 2022, il y a été organisé un atelier pour favoriser l'appropriation des outils et principes de l'élaboration des rapports locaux volontaires (VLR) par les CT et des consultations régionales pour la production de rapports locaux dans les 14 districts. Bien que le niveau de réalisation des ODD par les communes soit important, les processus liés à leur appropriation, localisation, et pérennisation par les CT restent tributaires du transfert effectif des compétences et des ressources financières et humaines y liées. Les CT bénéficient de 2% du budget national et sont confrontées à la disponibilité de personnel technique et d'une mémoire institutionnelle en leur sein. Face à ces défis, le renforcement de la collaboration entre le Gouvernement, les CT, et les autres parties prenantes ainsi que le renforcement de leurs capacités sur les ODD contribueront à une meilleure articulation entre les politiques nationales et celles locales ; de même un plaidoyer pour un relèvement des ressources financières des CT ainsi que la mobilisation de fonds complémentaires sont nécessaires en vue de renforcer la contribution des CT à la mise en œuvre des ODD d'ici à 2030 en Côte d'Ivoire.



- **Défis**

74. Les défis portent principalement sur (i) la production de données statistiques, (ii) une meilleure intégration des ODD dans l'élaboration de Politiques Sectorielles et locales, (iii) la mobilisation des ressources financières pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD et ; (iv) une meilleure coordination des interventions.
75. Pour le premier défi, la Côte d'Ivoire a entrepris, avec l'appui des Partenaires au Développement, des actions vigoureuses en vue de renforcer son système statistique national. Dans cette dynamique, le pays a adopté en 2019, une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) qui propose des mesures organisationnelles, financières et techniques pour permettre à tous les acteurs nationaux, sous la coordination technique de l'INS, de jouer leur rôle dans la production de données statistiques régulières et fiables et assurer le suivi de la mise en œuvre du PND, et des principaux agendas de développement auxquels notre pays a souscrit.
76. Le second défi structurel est lié à l'élaboration de politiques sectorielles et locales intégrant les ODD. En effet, après l'adoption du PND 2016-2020, le Gouvernement avec l'appui des PAD a initié plusieurs processus pour doter les ministères et les régions de politiques sectorielles et locales et actualiser les documents existants en adéquation avec le PND. Les efforts du Gouvernement se poursuivent afin de doter tous les secteurs et les régions de documents de planification intégrant les ODD en lien avec le nouveau cadre programme 2021-2025.
77. Le troisième défi est lié à la mobilisation des ressources financières additionnelles. Pour ce faire, le Gouvernement en synergie avec les PAD initient des actions pour en mobiliser et explorent de nouveaux horizons pour capter les financements innovants disponibles. Aussi, en vue de garantir la gestion optimale des ressources collectées et allouées au financement des ODD, le Gouvernement initie des réformes pour opérationnaliser le cadre de gestion et de coordination efficace des financements innovants.
78. Le dernier défi est lié à la mise en place d'un mécanisme institutionnel de suivi et d'évaluation des ODD. Ce mécanisme s'appuiera sur celui du suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan National de Développement 2021-2025 qui comprend les instances suivantes : (i) le Conseil National d'orientation présidé par le Président de la république ; (ii) le Comité de pilotage présidé par le Premier Ministre ; (iii) le Comité Technique présidé par le Ministre en charge du Plan et du Développement ; (iv) le Secrétariat technique coordonné par le Directeur Général du Plan ; (v) les Comités régionaux et ; (vi) les Groupes de travail sectoriels et thématiques et les cadres de dialogue Gouvernement – Partenaires Techniques et Financiers, Cadre de dialogue Gouvernement -Secteur Privé et cadre de Dialogue Gouvernement Société



Civile. Il convient de noter que les travaux sont en cours pour opérationnaliser le dispositif à travers la prise de textes légaux et réglementaires.

6. INTEGRATION DES ODD DANS LE CADRE DE PLANIFICATION NATIONALE ET SECTORIELLE

79. La Côte d'Ivoire, après son engagement en faveur des ODD a priorisé 40 cibles et retenus 62 indicateurs de mesure des progrès vers l'atteinte de ces cibles. Elle a également identifié 11 accélérateurs qui disposent de leviers pour assurer l'atteinte des ODD à l'horizon 2030.

80. En outre, dans le cadre de l'élaboration du PND 2021-2025, une matrice de correspondance entre les 17 ODD et les six (06) piliers du PND (Tableau 1) a été élaborée ainsi qu'une revue des statistiques pour le suivi des ODD en vue d'apprécier la disponibilité des données et la capacité du système national statistique à collecter ces données. Toutes les cibles des ODD priorisées ainsi que les indicateurs y afférents ont été intégrées dans le nouveau cadre programmatique 2021-2025.

Tableau 1 : Correspondance des piliers du PND 2021-2025 et des ODD

| PILIERS PND 2021-2025 | ODD 2030 |
|---|---|
| Pilier 1 : Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes | <ul style="list-style-type: none"> • ODD 1 : Pas de pauvreté • ODD 2 : Faim « Zéro » • ODD 9 : Industrie innovante et infrastructure • ODD 12 : Consommation et production responsable |
| Pilier 2 : Développement du capital humain et promotion de l'emploi | <ul style="list-style-type: none"> • ODD 4 : Education de qualité • ODD 8 : Travail décent et croissance économique |
| Pilier 3 : Développement du secteur privé et de l'investissement | <ul style="list-style-type: none"> • ODD 6 : Eau propre et Assainissement • ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable |
| Pilier 4 : Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale | <ul style="list-style-type: none"> • ODD 3 : Bonne Santé et Bien-être • ODD 10 : Inégalités réduites • ODD 5 : Egalité entre les sexes |
| Pilier 5 : Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique | <ul style="list-style-type: none"> • ODD 11 : Villes et communautés Durables • ODD 15 : Vie Terrestre • ODD 14 : Vie aquatique • ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques |
| Pilier 6 : Renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle | <ul style="list-style-type: none"> • ODD 17 : Partenariats pour la réalisation d'objectifs • ODD 16 : Paix, Justice et institutions efficaces |

Source : Plan National de Développement PND 2021 - 2025



7. PROGRES REALISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES 17 ODD EN COTE D'IVOIRE

Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



81. Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde d'ici à 2030 revient, entre autres, à garantir à tous les hommes et à toutes les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, les mêmes droits aux ressources économiques, à l'accès aux services de base et à la propriété foncière.

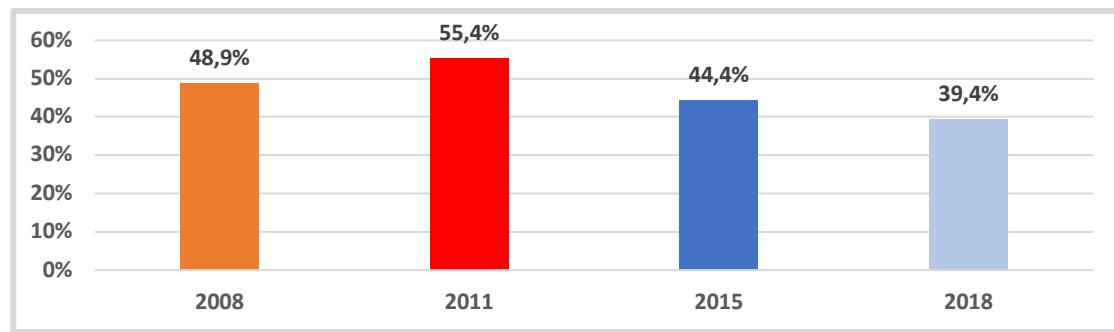
Cible 1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.

Indicateur 1.2.1 : Proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge

82. Selon l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM 2018-2019), le taux de pauvreté est passé de 44,4% en 2015 à 39,4% en 2018, soit une baisse de 5 points de pourcentage.



Graphique 1 : Evolution de la pauvreté entre 2008 et 2018



Source : DGPLP, INS

83. La répartition des pauvres selon le genre montre une féminisation de la pauvreté avec une proportion de 51,98% pour les femmes contre 49,02% chez les hommes.
84. La pauvreté est également un phénomène rural. En effet, le taux de pauvreté en milieu rural est de 54,7% contre 24,7% en milieu urbain.
85. La pauvreté est inégalement répartie selon l'âge des chefs de ménage. Elle touche plus les individus vivant dans des ménages dont l'âge du chef de ménage se situe entre 46 et 55 ans (44,8%).
86. La baisse de la pauvreté s'explique par l'effet conjugué des performances économiques et sociales, en lien avec le renforcement des infrastructures économiques et sociales ainsi que les mesures de politiques sociales mises en œuvre par le Gouvernement.
87. Toutefois, la survenue de crise liée à la pandémie de COVID-19 a perturbé cette dynamique en raison de son impact négatif sur l'activité économique. La pandémie de la COVID-19 a exacerbé la vulnérabilité des ménages, la fragilité du secteur informel et celle des petites et moyennes entreprises.
88. Une étude réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS) a montré que le revenu moyen annuel des chefs de ménages a subi une baisse moyenne de 47,2% et le nombre de ménages supplémentaires qui passe en dessous du seuil de pauvreté est estimé à 32%. Concernant les unités de production informelle, 64,4% subissent une tension de trésorerie, 25,9% un arrêt d'activités et 52,8% une réduction du niveau d'activités due à une faiblesse de la demande globale.
89. Afin de mitiger les effets négatifs de la pandémie et de relancer l'activité économique, le Gouvernement a mis en place un Plan de soutien Economique, Social et Humanitaire, avec trois fonds pour soutenir les grandes entreprises, les PME et le secteur informel.
90. Un soutien aux travailleurs en rupture de contrat a aussi été garanti par le paiement d'allocation spéciale aux travailleurs formels ayant perdu leur emploi du fait de la crise.



Cible 1.3 : Mettre en place des systèmes de mesures de protection sociale pour tous adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

Indicateur 1.3.1 : *Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)*

91. En matière de protection sociale, le Gouvernement ambitionne intensifier et renforcer les mécanismes de protection sociale afin d'améliorer significativement le niveau de couverture sociale en Côte d'Ivoire. Cet engagement s'est concrétisé par l'institution de la Couverture Maladie Universelle (CMU) par la loi n°2014-131 du 24 mars 2014.
92. La mise en œuvre de la CMU s'est faite en deux principales phases : (i) une phase pilote qui a visé les étudiants en 2017 et (ii) la phase de généralisation lancée en juillet 2019 avec le début des prestations à partir du 1^{er} Octobre 2019. On dénombre en décembre 2021, plus de 3 191 213 personnes enrôlées et 2 200 000 cartes distribuées.
93. Le taux de couverture de la population par la CMU est passé de 11,57% en 2020 à 17% en 2021. La survenue de la COVID 19 a ralenti la fréquentation des centres d'enrôlement du fait des mesures barrières imposées pour la circonstance par le Gouvernement sans toutefois empêcher la délivrance des prestations relatives à la CMU.
94. Pour une meilleure couverture des prestations de qualité, 798 établissements sanitaires (militaires, civile et confessionnels) en plus des établissements publics offrent une prise en charge dans le cadre de la CMU. De même, l'Etat a entrepris un programme hospitalier comprenant la construction/réhabilitation et équipements d'infrastructures sanitaires et la mise en œuvre de la télémédecine.
95. Pour le secteur formel, les cotisations sont prélevées par les quatre Organismes Gestionnaires Délégues (OGD) qui sont, la Solde Civile, la Solde Militaire, la CNPS et la CGRAE. Il ressort que le taux de recouvrement des cotisations au niveau des entreprises privées reste encore faible (40%) en raison notamment de la non-maîtrise de la plateforme de collecte des cotisations e-CNPS.
96. En outre, dans le cadre de la mise en place d'un système de protection sociale au profit des travailleurs du secteur artisanal des transports publics à travers le Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA), un manuel de procédure a été élaboré et un Centre Social pilote a été ouvert à la Gare d'Adjame. La phase pilote initiée par la CNPS en vue du déploiement du Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI) a permis d'enrôler 65 141 travailleurs indépendants.



97. Au niveau des filières agricoles, trois arrêtés interministériels ont été pris en juin 2020 portant sur le recouvrement des cotisations des acteurs des filières Coton, Palmier à huile et Canne à sucre villageoises.
98. Dans le cadre de l'amélioration du niveau des prestations servies, le Gouvernement a adopté en 2020, le décret portant création du régime de retraite complémentaire par capitalisation des fonctionnaires et agents de l'Etat, le décret portant revalorisation des rentes, des allocations spéciales et des frais non médicaux dus aux victimes des Accidents du Travail et Maladies professionnelles (ATMP) et 13 plateformes de protection de l'Enfant ont été redynamisées dans des localités de l'intérieur du pays. D'autres mesures mises en œuvre comprennent des paiements en ligne, des transferts en nature (alimentation et articles de ménage), des dons sociaux aux personnes vivant avec un handicap et aux populations âgées, des subventions salariales pour empêcher des licenciements massifs ainsi que des exonérations de paiement pour des services essentiels tels que les factures d'électricité et les transactions d'argent mobile.

Cible 1.4 : D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la micro finance.

Indicateur 1.4.1 : Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base

99. La mise en service du barrage de Soubré en 2017 et l'extension de la centrale de la CIPREL et celle à cycle combiné d'Azito ont fait passer la capacité énergétique de 1975 MW en 2015 à 2269 MW en fin 2021. Cette hausse de capacité a permis au Gouvernement le raccordement au réseau électrique de 1 399 444 ménages moyennant un montant de 1 000 FCFA au lieu de 150 000 FCFA. Le taux de couverture en électricité est passé de 33% en 2011 à 69% en 2019 puis 88,7% à fin 2021 et le taux d'accès à l'électricité a atteint 97,98% en 2021 contre 72% en 2011.
100. Dans le secteur de l'hydraulique, le bilan gouvernemental de 2019-2020 indique que le parc de pompes à motricité humaine (PMH) a été recensé avec une connaissance précise de son état. De 2019 à fin 2020, 9 012 PMH ont été réparées/remplacées et 20 073 PMH ont fait l'objet de maintenance. De même, 2 411 Comités de gestion ont été redynamisés, en vue d'une plus grande autonomisation dans la prise en charge du fonctionnement des pompes.
101. De plus, selon les statistiques du Ministère de l'Hydraulique, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est passé de 76,45% en 2019 à 77,98% en 2021. Le taux de couverture en hydraulique urbaine est passé de 72% en 2019 à 76% en 2021.



102. En matière de santé, le ratio ESPC/population est de 1,29 ESPC pour 10 000 habitants en 2020, soit 1 ESPC pour 7 755 habitants. La norme de 1 ESPC pour 10 000 habitants est atteinte. Ce ratio est en hausse par rapport à celui de 2019 qui était de 1,05 ESPC pour 10 000 habitants.

103. La fréquentation des services de santé a connu une légère baisse en 2020 par rapport à 2019. Cette baisse pourrait s'expliquer par les effets collatéraux de la crise sanitaire à Covid-19 qui a débuté en 2020. Le taux d'utilisation des services publics de santé est passé de 49,7% en 2019 à 46,75% en 2020.

104. L'utilisation des Etablissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) a connu également une baisse, passant de 41,4% à 38,87%. Il en est de même pour les hôpitaux de référence avec 8,3% en 2019 contre 7,28% en 2020. Cependant, la proportion d'habitants vivant à moins de 5 km d'un centre de santé a augmenté de 68% en 2019 à 70,17% en 2020.

105. Malgré tous ces efforts, il demeure des problèmes auquel le système de Protection Sociale reste confronté. Il s'agit de : (i) le sous financement du secteur ; (ii) l'inégale répartition sur l'étendue du territoire des structures sociales de base, (ii) l'obsolescence des infrastructures et des équipements sociaux en certains endroits et (iii) l'inadéquation des curricula de formation qui constitue un handicap pour une meilleure prise en charge de la population cible.

106. Dès lors, les défis à relever au niveau de la protection sociale sont : (i) l'accroissement des financements en matière de protection sociale ; (ii) le renforcement des capacités d'accueil des structures sociales de base, notamment les centres sociaux de proximité, les structures spécialisées pour prise en charge des personnes en situation de handicap et des structures de prise en charge des personnes de 3ème âge; (ii) la résorption de la question de l'inégale répartition des structures sociales de base sur l'étendue du territoire ; (iii) le renforcement des capacités humaines, matérielles et technologiques des services de protection sociale et ; (iv) l'optimisation et le renforcement du système de réponse aux chocs.

Impact de la COVID-19 sur le niveau de vie des ménages

107. La pandémie a eu un impact sur la chaîne d'approvisionnement du cacao et le cours du cacao a subi une baisse de 7% entre le 1^{er} Janvier et le 09 mai 2020. Par ailleurs, la combinaison de la pandémie de COVID-19 et de la mise en œuvre du Différentiel de Revenu Décent (DRD) en octobre 2020 a renforcé la volatilité du marché du cacao pendant la plus grande partie de 2020 et 2021. Les grandes entreprises prétextant un ralentissement de la demande dû à la pandémie, ont négocié des prix inférieurs avec le Gouvernement ivoirien, privant la Côte d'Ivoire d'un revenu essentiel et renforçant la vulnérabilité des planteurs de cacao qui en définitive paient la note.



108. Cette forte vulnérabilité des ménages a été soulagée par les "cash transfert soutra" initiés par le Gouvernement pour mitiger et suppléer les insuffisances du système de solidarité informelle fondée sur le capital social qui s'est considérablement effritée du fait de la persistance des effets de la crise sanitaire.



Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



109. L'objectif 2 ambitionne à l'horizon 2030 d'éliminer la faim et à faire en sorte que chacun ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante. Il s'agit également de mettre fin à toutes les formes de malnutrition et de répondre aux besoins nutritionnels des enfants, des adolescent(e)s, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

Cible 2.1: D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

Indicateur 2.1.1 : Prévalence de la sous-alimentation

110. Les données récentes de routine collectées au niveau de 15 districts sanitaires, indiquent que sur 16 731 enfants malnutris aigus attendus, 9 018 ont été pris en charge, soit un taux de couverture de 54% dont 78% ont été déclarés guéris. Concernant la vitamine A, 5 506 830 enfants de 6 à 59 mois ont été supplémentés en campagne et 285 194 enfants en routine. Ce sont également 4 991 103 enfants de 12 à 59 mois qui ont été déparasités en campagne et 197 854 en routine.

111. La prévalence reste préoccupante. L'opérationnalisation de la Plateforme Nationale Multisectorielle d'Information Nutritionnelle (PNMIN) est effective et a contribué à



améliorer la prise en charge de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes. En effet, la proportion d'enfants souffrant de malnutrition aiguë qui reçoivent un traitement et sont guéris est de 32% à l'échelle nationale. Cette proportion varie d'une région à une autre. Elle est de 23% dans le Worodougou et le Béré et de 46% à Abidjan 1.

Indicateur 2.1.2 : Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience

112. Cet indicateur mesure la fréquence avec laquelle différents groupes d'aliments sont consommés et permet d'apprécier la diversité de l'apport alimentaire des ménages.

113. En 2020, selon l'analyse de l'extrême pauvreté et ses déterminants produite par l'INS, 7,6% de la population vit dans une situation d'insécurité alimentaire. L'insécurité alimentaire affecte beaucoup plus les ménages extrêmement pauvres (13,9%), que les ménages non pauvres (6,9%). Cet écart important met en évidence l'insécurité alimentaire comme un facteur potentiel de vulnérabilité à l'extrême pauvreté.

114. La prévalence des PVVIH en insécurité alimentaire a connu une augmentation passant de 8,8% en 2015 à 19,2% en 2020. Toutefois une réduction remarquable de la forme sévère d'insécurité alimentaire est constatée chez la même cible avec des prévalences respectives de 4,1% en 2015 et 1,5% en 2020.

115. Le taux d'allaitement maternel exclusif s'est accru de 12,1% à 23,5% sur la même période. De même, la proportion de nourrisson mise au sein dans l'heure qui suit la naissance a augmenté de 30,8% à 36,6%.

Cible 2.4 : D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

Indicateur 2.4.1 : Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable

Impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire

116. La crise de la COVID-19 a aggravé les vulnérabilités socio-économiques des ménages. L'enquête COVID-19 réalisée en avril 2020 (INS et PNUD, 2020) a révélé que la plupart des ménages (80,7%) ont été impactés par au moins une des mesures prises par le Gouvernement. Il ressort que, du fait du COVID-19, l'emploi de 78,8% des chefs de ménages a été impacté du fait des tensions de trésorerie affectant 64,4% des entreprises du secteur informel qui ont fait face à une réduction du niveau d'activité de 52,8%.



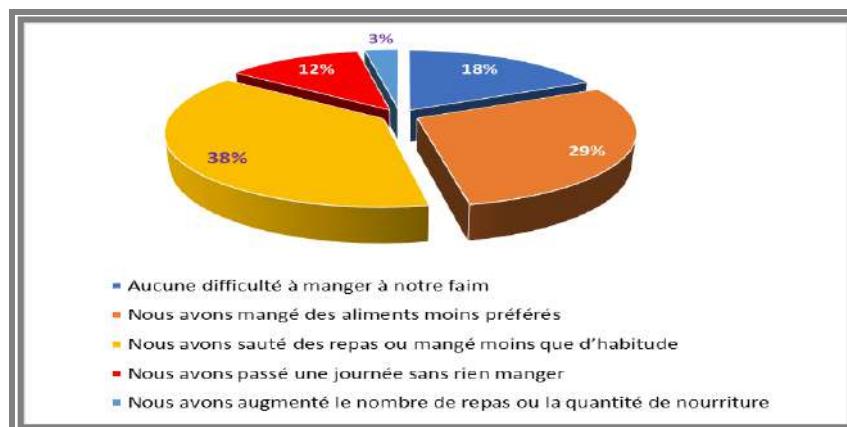
117. La vulnérabilité de ces ménages a fait que l'allègement des mesures de prévention n'a pas amélioré significativement leur situation nutritionnelle. Il y a eu une baisse quantitative du repas chez les ménages dirigés par les femmes (30%) contre 9% chez les hommes et une baisse qualitative du repas chez les femmes (23%) et 9,5% chez les hommes (UNICEF 2020).

118. Les défis économiques semblent conduire à une insécurité alimentaire généralisée. Selon l'enquête COVID-19 réalisée en avril 2020 (INS et al, 2020), 94,1% des ménages interrogés ont une consommation alimentaire acceptable contre 5,4% qui ont une consommation limite et 0,5% qui ont une consommation alimentaire pauvre. La pauvre consommation est plus prononcée dans les ménages dirigés par des femmes (0,6%) que dans ceux dirigés par des hommes (0,4%).

119. Par ailleurs, le choc économique de la COVID-19 a continué d'entraver la capacité des 1 329 répondants à accéder à une diète suffisante à cause des pénuries sur les marchés (28%), la baisse de revenus (54%), le prix de la nourriture trop élevé (46%), l'alimentation infantile moins saine (31%). La forte hausse des prix des produits alimentaires a été également mentionnée par plus de 60% des ménages interrogés comme l'une des principales difficultés d'accès à une alimentation saine, équilibrée et suffisante dans l'étude COVID menée par l'INS (INS et PNUD, 2020).

120. En revanche, plus de 60% des ménages interviewés dans l'enquête CEDEAO-PAM-CEA (2020), relèvent que les produits alimentaires de base étaient toujours disponibles sur le marché et dans les boutiques au 2^{ème} trimestre de l'année 2020. Seulement, 18% des ménages ivoiriens admettent n'avoir aucune difficulté à manger à leur faim contre 29% qui ont consommé des aliments moins préférés, 38% qui ont sauté des repas ou mangé moins que d'habitude et 12% qui ont passé une journée sans manger (CEDEAO, PAM, CEA, 2020) (Figure 2).

Figure 2 : Situation alimentaire des ménages ivoiriens au 2^{ème} trimestre 2020



Source : CEDEAO, PAM et CEA (2020)

121. Au niveau spatial, un an après la survenance de la COVID-19 en Côte d'Ivoire, sur 19 régions analysées, quatre (04) sont classées en phase de sous pression (Bélier, Grand-



Ponts, Béré, Marahoué) et deux (02) en phase de crise (Iffou, N'zi) et les autres en phase d'insécurité alimentaire minimale. L'évaluation du nombre de personnes en phase de crise alimentaire est de 210 027 personnes. Ces populations en crise ont besoin d'interventions d'urgence pour leur prise en charge afin de sauver leurs vies et protéger leurs moyens d'existence (CILSS, 2021).



Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



Cible 3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle en-dessous de 70 décès pour 100 000 naissances vivantes.

Indicateur 3.1.1 : Taux de mortalité maternelle

122. Le décès maternel se définit « comme le décès d'une femme pendant la grossesse ou dans un délai de 42 jours après la fin de la grossesse, quelques soient sa durée et sa localisation, pour une cause quelconque déterminée ou aggravée par la grossesse ou par les soins qu'elle a motivés mais ni accidentelle ni fortuite ». (OMS)
123. Selon l'EDS 2012, il ressort un fort taux de décès maternels en côte d'Ivoire (614 pour 100 000 naissances vivantes). Cependant, même si les données de routine de 2020 donnent une estimation en baisse de 120 décès pour 100 000 naissances vivantes (RASS 2020), on note une faible implication communautaire dans la surveillance des décès maternels avec un taux de notification faible (20% en 2019).
124. En vue d'accélérer l'amélioration des indicateurs en lien avec la santé maternelle, le Gouvernement a entrepris des mesures visant à renforcer la capacité de prise en charge des parturientes à Abidjan avec la réhabilitation du service gynéco-obstétrique de Treichville, les services de proximité de Wassakara, Blockauss, Yopougon-Attié et Adjame, la construction/ réhabilitation du pôle gynéco-obstétrique de Cocody et la réhabilitation/construction et équipement de blocs opératoires et services de maternité dans 62 localités de l'intérieur du pays.
125. Aussi des opérations ciblées de réduction de la mortalité maternelle ont été réalisées dans les sept (07) régions sanitaires notifiant les plus grands nombres de cas de mortalité maternelle notamment le Gbéké, le Loh-Djiboua, Abidjan 1 et 2 y compris



le Grand Abidjan (Jacqueville, Songon, Kassemblé, Dabou, Sikensi), le Poro, la Nawa, San Pedro et le Cavally.

126. En outre, des produits sanguins en quantité suffisante ont été mis à disposition grâce à l'accroissement des capacités de production de sang par le CNTS et ses démembrements régionaux. Les prix de cession de ces produits sanguins ont été uniformisés à tous les niveaux de la pyramide sanitaire aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.

127. Cependant, malgré ces efforts, il est à noter que les principales causes de mortalité maternelle sont liées aux insuffisances dans les capacités de gestion des complications obstétricales. En effet, seulement 4,4% des établissements offrent des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de Base (SONU B) et 11,1% offrent des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence Complet (SONU C). Aussi, concernant l'utilisation de services des soins prénatals, il est observé (i) le retard dans la réalisation de la première CPN (33,88% des CPN1 ont été effectuées au cours du premier trimestre de la grossesse) ; (ii) le faible taux de couverture en CPN4 qui est passé de 38,2% en 2015 à 42,31% en 2020 et ; (iii) le faible taux de couverture en SP3 (47,33%). Ces faibles taux s'expliquent par l'insuffisance d'éducation sanitaire pour promouvoir les soins prénatals, la préparation à l'accouchement et à la prise en charge des complications.

128. La couverture en consultation postnatale reste insuffisante bien qu'elle soit passée de 20,13% en 2016 à 42,39% en 2020 (RASS).

129. Les principaux défis à relever en matière de santé maternelle, sont : (i) rendre disponible la loi en matière de santé sexuelle et reproductive ; (ii) opérationnaliser la politique nationale de délégation des tâches aux ASC pour l'offre des services de PF et de santé mère-enfant et le transfert de compétences aux médecins généralistes pour la chirurgie essentielle ; (iii) redynamiser les comités de lutte contre la mortalité maternelle, néonatale et infantile et ; (iv) accélérer la mise à l'échelle des SONU B en les déclarant « Priorité nationale ».

Indicateur 3.1.2 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

130. Un accouchement assisté est un accouchement qui se fait dans un établissement de santé par un personnel qualifié (sage-femme, infirmier(ère) ou médecin).

131. En Côte d'Ivoire, le taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié est de 84 % en 2021 (EDS) contre 62,3% en 2012 (EDS). Les données collectées en 2021, dans les régions d'Abidjan (96,5%), de Comoé (95,2%) et de la Vallée du Bandama (89,2%) enregistrent les taux d'accouchements assistés les plus élevés du pays. Les taux les moins élevés se rencontrent dans les régions du Woroda avec 62,3% et Denguélé avec 65,7%.



132. En vue de réduire ces disparités, l'Etat a procédé au déploiement du personnel qualifié dans les différents services de gynéco-obstétrique périphériques et à l'intérieur du pays y compris les Professeurs, Assistants et Internes des Hôpitaux (déploiement en cours notamment à Aboisso, Adzopé, San-Pedro, Adjamé, Wassakara, Yopougon-Attié, Bingerville, Abobo etc...).

133. Dans le cadre du renforcement des capacités, l'Etat a financé la formation des spécialistes en tenant compte des besoins du pays et accéléré les travaux de construction de l'antenne de l'INFAS d'Aboisso.

134. Pour l'accessibilité aux soins au niveau primaire, 113 Établissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) ont été construits, réhabilités et équipés en 2021. Le nombre total d'établissements qui ont reçu les équipements nécessaires et le personnel pour leur mise en service au cours de cette même année s'élève à 264 y compris les équipements réalisés par les collectivités territoriales et les autres acteurs.

135. Malgré les efforts sus cités, le secteur reste confronté à des défis, notamment : (i) assurer le renforcement et la répartition équitable des Ressources Humaines de la Santé aux différents postes en tenant compte du profil épidémiologique et de la charge de travail des personnels de santé et (ii) améliorer la collaboration intersectorielle entre le ministère en charge de la santé et les collectivités territoriales dans le cadre de l'implantation et l'équipement des structures sanitaires.

Cible 3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.

Indicateur 3.2.1 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

136. La santé des enfants demeure également préoccupante avec des niveaux de mortalité élevés notamment ceux de moins de 5 ans. En effet, bien que le taux de mortalité infanto-juvénile en Côte d'Ivoire diminue à un rythme plus rapide que lors de la dernière décennie (2005 : 125‰ ; 2012 : 108‰) et 96‰ en 2016 (MICS-5) il reste élevé selon l'EDS 2021 (74‰ contre une cible attendue de 65‰).

137. Selon le RASS 2020, chez les enfants de moins de 5 ans, le paludisme était la première cause de morbidité avec une incidence de 440,97‰ suivi des IRA (167,44‰) et de l'anémie (158,66‰).

138. Pour la lutte contre le paludisme chez les enfants de moins de cinq ans, 93% des cas de paludisme confirmé ont été traités par Combination TA dans le secteur public, 89% dans le secteur privé et 97% au niveau communautaire (Rapport PNLP, 2020).

139. En outre, le Gouvernement a multiplié les initiatives dans le cadre de son Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP). Ainsi, dans neuf zones endémiques du pays, notamment dans les régions du Moronou, de l'Indénié-Djuablin, du N'Zi, du



Bélier, du Bounkani, du Folon, du Cavally, du Guémon et du Bafing les actions de lutte ont été intensifiées. En somme, plus de 19 millions de moustiquaires imprégnées ont été gratuitement distribuées aux ménages, soit un taux de couverture de 97%. Le taux d'utilisation des MILDA est passé de 33% en 2012 à 63% en 2020.

Indicateur 3.2.2 : Taux de mortalité néonatale

140. Pour ce qui est de la mortalité néonatale, elle est en baisse avec une proportion moins importante. Elle a été réduite en passant de 38‰ en 2012 (EDS) à 33‰ en 2016 (MICS) pour se situer à 30‰ selon l'EDS 2021. Ce taux devrait être à 22,5‰ en 2025 d'après les estimations du Plan National de Développement 2021-2025. Elle représente la moitié de la mortalité infantile, et le tiers de celle des enfants de moins de cinq (05) ans.
141. Près de 90% des décès néonataux ont lieu dans les six premiers jours de la vie du nouveau-né. Les principales causes de mortalité néonatale sont la prématurité, l'asphyxie et le traumatisme néonatal, les infections sévères, la pneumonie et les anomalies congénitales. La mortalité néonatale est près de deux fois plus élevée chez les enfants de petit poids de naissance.
142. En vue de répondre aux besoins d'urgence de prise en charge, l'Etat a engagé les travaux de réhabilitation des CHU à Abidjan et la construction de huit (08) CHR (en cours). Ces travaux permettront d'améliorer la qualité de l'offre à travers la mise aux normes des plateaux techniques de ces structures. La réalisation de ce programme permettra de mettre en place les cinq (05) premiers Pôles Régionaux d'Excellence Santé (PRES) dès 2022 à San Pedro, Bouaké, Yamoussoukro, Korhogo et Abidjan.

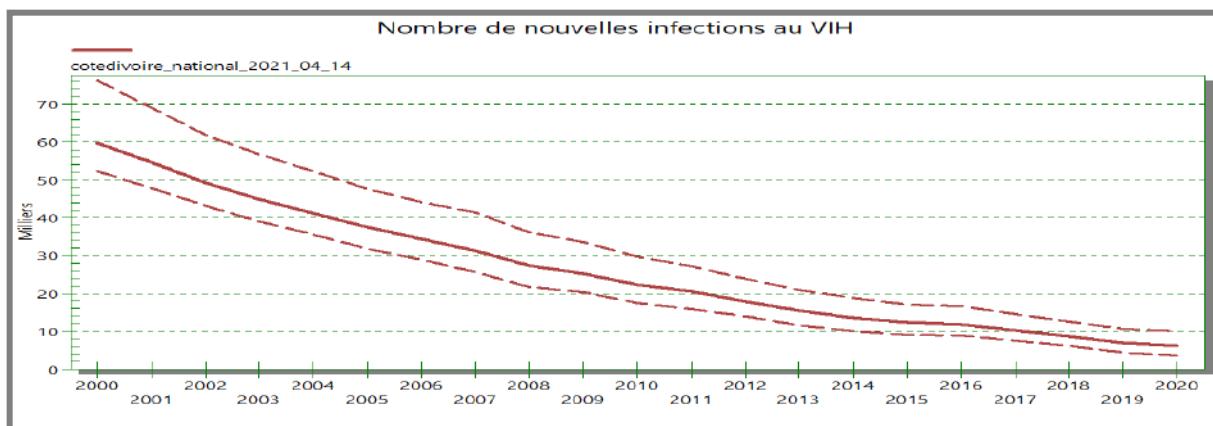
Cible 3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.

Indicateur 3.3.1 : Nombre de nouvelles infections au VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risques

143. Concernant la lutte contre le VIH/Sida, des progrès encourageants ont été enregistrés ces dernières années, notamment en termes de réduction des nouvelles infections à VIH (64% entre 2016 et 2020), des décès dus au sida (50% entre 2016 et 2020) et dans l'atteinte des 90-90-90 (Graphique 2).

Graphique 2 : Evolution des nouvelles infections de 2000 à 2020



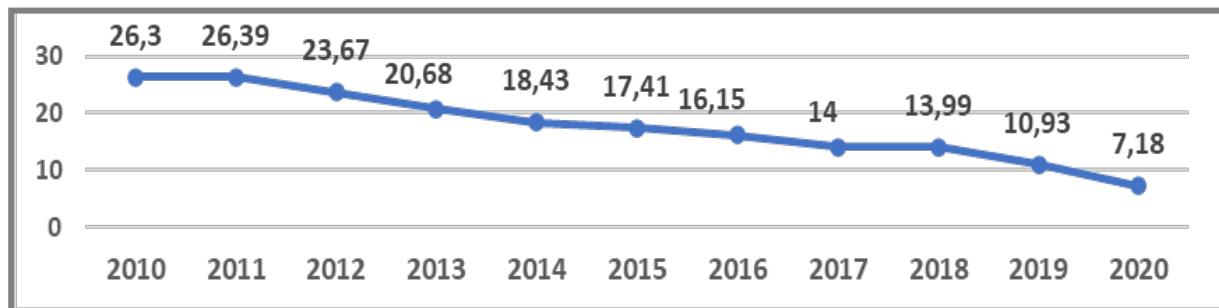


Source : Spectrum 2020

144. Pour le premier objectif 90, en 2020, 83,8% des PVVIH connaissaient leur statut contre 79% en 2019. Pour le deuxième objectif 90, 78% des PVVIH connaissant leur statut recevaient des ARV contre 63% en 2019. Pour le troisième objectif 90, 81,6% (66,1% chez les enfants de 0-14 ans, 81,9% chez les hommes et 81,5% chez les femmes) des PVVIH en suppression virale contre 45% en 2019.

145. Le taux de transmission Mère-Enfant (TME) du VIH sur la période d'allaitement est passé de 16,15% (2016) à 7,18% (2020) selon Spectrum 2020 soit une réduction de 55,5%.

Graphique 3 : Taux de transmission final incluant la période d'allaitement



Source : Spectrum 2020

146. Dans le cadre de la lutte contre le VIH, au titre de l'activité de Prise en Charge ARV (PEC ARV) des femmes enceintes infectées par le VIH pour la PTME, ce sont 2 465 centres de santé qui offrent les services de prise en charge ARV aux femmes enceintes pour la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant sur toute l'étendue du territoire national en 2021. Le nombre de femmes enceintes conseillées et testées qui ont reçu leur résultat du test VIH est de 431 297 en 2021. Parmi elles, 2 834 sont dépistées positives et 2 694 ont nouvellement commencé le traitement ARV. Aussi, le nombre total de femmes enceintes (nouvelles + anciennes) mises sous traitement ARV est de 6 767.



147. Par ailleurs le nombre d'enfants nés de mères séropositives qui ont bénéficié du dépistage précoce avant l'âge d'un an au cours du 1er semestre 2021 est 4 368. Parmi eux, 142 sont dépistés positifs au VIH soit 3,25% de taux de positivité.

148. Au total, 92% de personnes dépistées VIH positives et informées de leur statut contre 95% attendus ; 86% des cas de paludisme des enfants de moins de 5 ans ont bénéficié d'un traitement à base de Combinaison Thérapeutique à base d'Arthémisinine (CTA) et ; 83% de succès thérapeutique de nouveaux cas et rechutes de tuberculose contre 88% attendus. Par ailleurs, la sensibilisation et prise en charge des maladies non transmissibles telles que le Diabète, Hypertension artérielle, Cancers, et Insuffisance rénale ont été intensifiée.

149. Les progrès enregistrés ces dernières années sont liés à : (i) des investissements importants et continus sur les dix dernières années provenant essentiellement de PEPFAR (President Emergency Plan for AIDS Relief), du Fonds Mondial, de l'Etat Ivoirien et du Système des Nations Unies. Ces financements ont permis de soutenir à grande échelle des programmes pertinents, informés par des données d'évidence et d'accélérer l'accès des PVVIH aux services de prévention, soins et soutien ; (ii) une adhésion rapide de la Côte d'Ivoire aux traitements optimaux (TLD, DTG 10mg) pour tous ceux qui en ont besoin ainsi que son fort engagement dans la mise à échelle effective des services de soins différenciés ; (iii) des efforts de plus en plus visibles pour lutter contre les obstacles (notamment la stigmatisation et la discrimination) qui empêchent l'accès aux services essentiels du VIH pour les populations qui en ont le plus besoin.

150. Toutefois, les faiblesses majeures portent sur la faible utilisation des services VIH par les populations vulnérables notamment, les populations clés (HSH 44%, UD 18%) et les femmes enceintes au premier trimestre de la grossesse (34% venues en CPN1).

151. En outre, il est constaté que seuls 53% des enfants exposés bénéficient de la PCR ; une faible rétention dans les soins (couple mère-enfant en particulier et patients PVVIH en général) et l'insuffisance dans le suivi des PVVIH. Ces faiblesses sont dues à la stigmatisation et discrimination, les croyances religieuses, les coûts de transport et frais de consultation.

Indicateur 3.3.2 : Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants

152. Selon le RASS, l'Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants est passée de 83 pour 100 000 habitants (2019) à 74,53 pour 100 000 habitants (2020). Le nombre de cas de tuberculose est passé de 22 879 en 2015 à 19 972 en 2020.

153. Les efforts du Gouvernement ont permis de renforcer le nombre de structures sanitaires impliquées dans la lutte contre la tuberculose (245 en 2016 à 358 en 2020). Ainsi, le taux de succès thérapeutique de tuberculose chez les nouveaux cas et rechutes confirmés bactériologiquement est en augmentation, passant de 85% en 2018 à 87% en 2020 grâce au renforcement du réseau de laboratoires avec



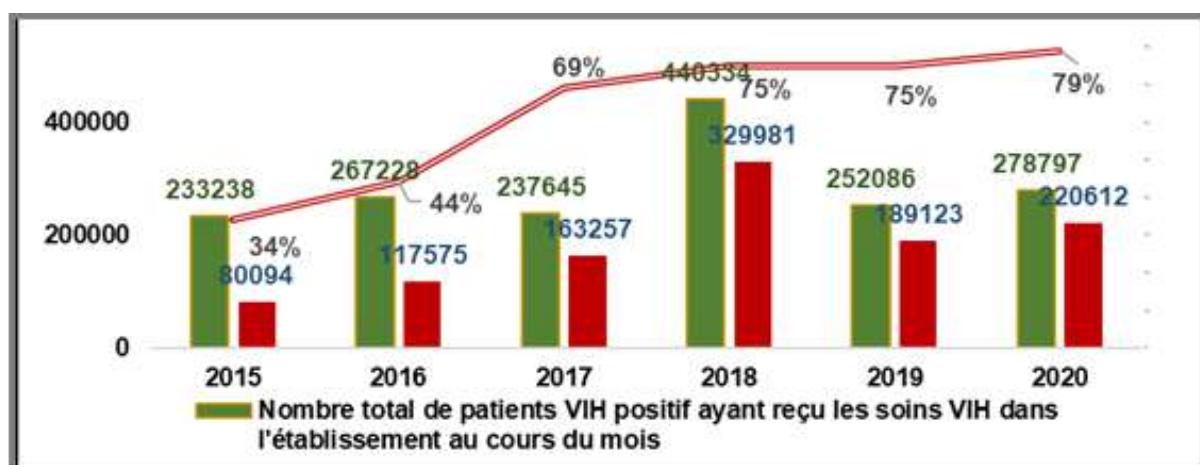
l'acquisition d'outils de diagnostic plus performant, en l'occurrence les GeneXpert dont le nombre est passé de 11 en 2016 à 29 à 2020. Le taux de perdus de vue est passé de 6% en 2015 à 3% en 2020.

154. La sous-notification qui est un défi pour la lutte contre la tuberculose a connu quelques avancées à partir de 2017. En effet, la baisse de la notification, de 5% en moyenne en 2016, a été de -2% en 2017. En 2019, la tendance à la baisse de la notification s'est inversée et la courbe de notification est dans une phase ascendante. Cela s'explique par le renforcement des activités communautaires, à partir de 2017 qui a contribué à accroître la notification même si en 2020, dans le contexte de la pandémie à COVID-19, une cassure importante de la courbe de notification a été observée avec une diminution de 7% du nombre de cas notifiés.

155. En 2020, 98% des patients tuberculeux ont bénéficié du test de dépistage pour le VIH et 99% des patients co-infectés ont bénéficié d'une thérapie ARV. Le taux de recherche active de la tuberculose est en nette progression de 34% en 2015 à 79% en 2020 (Graphique 4). Le screening s'est amélioré au fil des années, du fait d'une appropriation par les services de prise en charge du VIH ; mais également un meilleur remplissage des outils de gestion (dossiers patients, registres).

156. La stratégie de la Thérapie Préventive à l'Isoniazide (TPI) a également été mise en place. L'investigation des enfants contacts est un excellent moyen de prévention et aussi de dépistage de la tuberculose pédiatrique. Entre 2015 et 2019, il y a eu une nette amélioration du traitement préventif à l'isoniazide des enfants. Cela s'explique par le fait que le PNLT a enclenché plusieurs actions pour améliorer ce volet. Les directives de prise en charge de la tuberculose pédiatrique ont été élaborées avec l'appui de l'UNICEF et de l'OMS. Les modules de formation ont été élaborés, et des formations ont eu lieu dans tout le pays. Le passage aux nouvelles formulations pédiatriques a été adopté. En 2020, 5 370 enfants de moins de 5 ans au contact des patients atteints de tuberculose contagieuse ont initié une thérapie préventive à l'isoniazide, soit un ratio de 39% par rapport aux formes contagieuses.

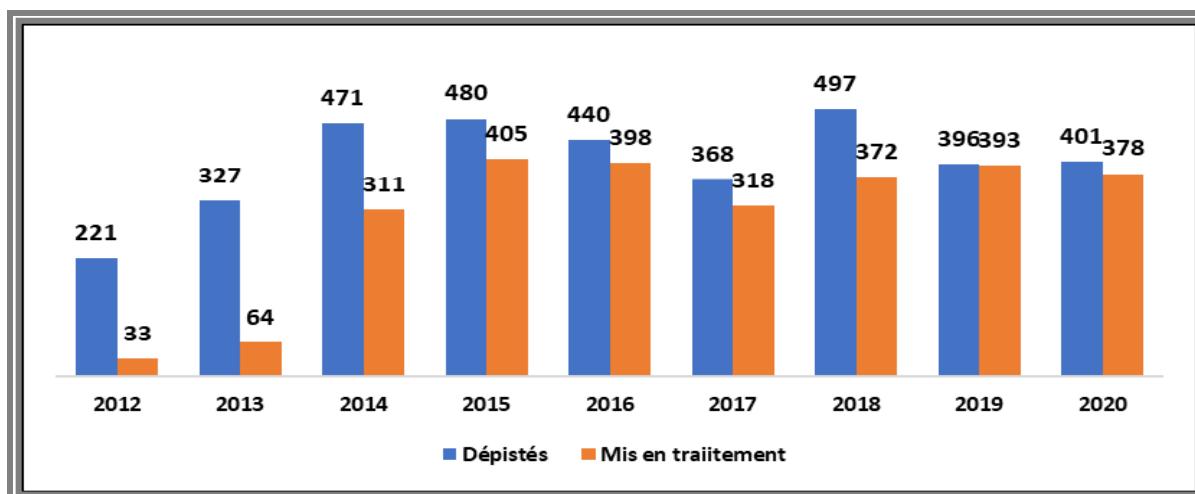
Graphique 4 : Evolution des cas notifiés de tuberculose de 2009 à 2020



157. Pour la prise en charge de la Tuberculose MultiRésistante (TBMR), le dépistage de la tuberculose multirésistante s'est amélioré avec le déploiement d'appareils GeneXpert dans le pays et le taux de succès thérapeutique des TBMR est de 72,34% en 2020¹.

158. On a cependant noté à partir de 2016 une diminution du dépistage malgré l'augmentation des capacités diagnostic du pays. Après un pic observé en 2018, on observe une diminution importante des cas de TBMR/RR en 2019 et une légère tendance à l'augmentation en 2020 (Graphique 5).

Graphique 5: Evolution du nombre de cas de TBMR notifiés et mis en traitement de seconde ligne de 2012 à 2020



Source : Rapport PNLT 2020

159. Les défis majeurs en matière de lutte contre le sida sont en lien avec : (i) la stigmatisation et la discrimination à l'endroit des PVVIH ; (ii) la charge élevée de travail du personnel de santé ; (iii) la faible intégration de la prise en charge pédiatrique dans les structures de prise en charge adulte ; (iv) la réduction des financements des partenaires ; (v) l'insuffisance de financement pour les activités d'accompagnement des PVVIH et ; (vi) l'absence d'un statut des Agents de Santé Communautaire (ASC).

Indicateur 3.3.3 : Incidence du paludisme pour 1 000 habitants

160. La morbidité liée au paludisme demeure un fardeau pour le système sanitaire et le développement du pays en dépit des progrès enregistrés. En effet, selon le RASS, l'incidence du Paludisme dans la population générale est passée de 229,8‰ en 2019 à 173,43‰ en 2020 soit une baisse de 24,5‰.

¹ Rapport PNLT 2020



161. Les plus fortes incidences du paludisme sont rapportées dans les régions du Bafing (328,45%), du Gbôklè (304,44%) et du Cavally (296,94%). Les plus faibles incidences ont été observées dans les régions sanitaires d'Abidjan 2 avec 77,08%, d'Abidjan 1 avec 87,50% et du Poro avec 101,60%.
162. Pour réduire cette incidence du Paludisme, le Gouvernement a mené plusieurs campagnes de sensibilisation envers les populations, suivies de distribution de moustiquaires imprégnées. En 2020, ce sont 4 567 426 patients qui ont été gracieusement pris en charge dans le cadre de leur traitement contre le paludisme et 1 349 414 divers produits ont été mis à la disposition des établissements sanitaires par la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP).
163. En outre, la Pulvérisation Intra Domiciliaire (PID), deuxième méthode principale de lutte anti vectorielle du paludisme a été mise en œuvre pour la première fois dans deux (02) districts sanitaires en 2020 avec 91,9% de structures (ménages) pulvérisées. Pour une coordination optimale de la lutte anti vectorielle, un comité national regroupant plusieurs ministères a été créé par l'arrêté N° 393 MSHP/CAB du 02 août 2019. Enfin, des stratégies innovantes de prévention des maladies pour la réduction des nouveaux cas notamment la chimio prévention saisonnière du paludisme ont été adoptés.
164. Les principaux défis à relever demeurent : (i) la faible utilisation des moyens de prévention (MILDA, SP3). En effet, l'utilisation des MILDA dans la population générale est de 63,2% en 2019² et la couverture des femmes enceintes en SP3 reste insuffisante avec 47,33% contre une couverture attendue de 80% en 2020 ; (ii) l'insuffisance dans l'application des directives de prise en charge du paludisme due à des ruptures de TDR et/ou intrants de laboratoire, l'automédication. Le rapport EUV 2019 rapporte qu'au cours des trois derniers mois précédents l'enquête, en moyenne 22,5% des sites ont connu une rupture sur les intrants de lutte contre le paludisme.

Cible 3.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

Indicateur 3.7.1 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale

165. En matière de planification familiale, la proportion des établissements sanitaires offrant au moins trois (03) méthodes modernes de contraception est de 71%. Selon les données de l'EDS, la prévalence contraceptive des femmes de 15-49 ans (en union) est passée de 18% en 2012 à 21% en 2021. Cette enquête estime les besoins non satisfaits en PF à 22,3% en 2021 contre 27,1% en 2012.

² Rapport évaluation enquête post campagne 2019



166. Cette faible prévalence a pour causes majeures : (i) une faible accessibilité des services adaptés aux besoins des utilisateurs et (ii) l'environnement socio-culturel peu favorable à l'accès aux services de la PF. La méthode contraceptive moderne la plus utilisée dans les établissements publics en 2020 est l'injection de trois (03) mois (58,14%), suivie des implants (26,50%).

167. Le défi demeure l'accroissement des services de planification familiale, et la sensibilisation des femmes en âge de procréer.

Indicateur 3.7.2 : Taux de natalité chez les adolescentes (15 à 19 ans) pour 1000 adolescentes du même groupe d'âge

168. Le taux de fécondité chez les adolescents (15 ans-19 ans) pour 1 000 adolescents du même groupe d'âge est en baisse. Il est passé de 129‰ en 2012 à 96‰ en 2021. Cependant, l'offre de service en matière de santé des adolescents et jeunes, reste encore inadaptée aux besoins de ce groupe d'âge. La santé des adolescents et jeunes est marquée par : (i) un faible taux de réalisation des Visites Médicales Systématiques (VMS) en milieu scolaire (30% contre une norme nationale de 80%) et ; (ii) une insuffisance de l'offre des services de santé de la reproduction. Cette situation a pour conséquence, une augmentation du nombre de cas d'infections à VIH et de violences diverses et des comportements à risque, notamment les rapports sexuels précoce et non protégés, les grossesses précoce (49,69% de 2018 à 2020) et non désirées, des avortements provoqués clandestins, les mariages précoce, la consommation abusive d'alcool, de tabac, de drogues et d'autres substances psychotropes.

169. En vue de l'amélioration de la santé des adolescents et des jeunes, l'implication communautaire a été renforcée avec la création et l'équipement de 37 espaces sûrs en 2020 et 23 espaces en 2021. La promotion de la santé des adolescents et jeunes a été renforcée par la création d'une plateforme digitale dénommée « E-Santé Jeunes ». Selon le rapport du Programme National de Santé Scolaire Universitaire Santé Adolescents et Jeunes (PNSSU-SAJ), le taux de fréquentation des SSSU-SAJ est passé de 16,39% en 2020 à 27% en 2021 avec la formation des prestataires de santé en prise en charge holistique des adolescents et jeunes. La mise en œuvre de la Visite médicale Systématique en milieu scolaire pour la détection précoce des pathologies handicapantes a abouti à la visite de 30% des élèves et étudiants en 2020 et 29,80% en 2021.

170. Des défis restent à relever pour améliorer l'état de santé des adolescents et des jeunes en Côte d'Ivoire. Il s'agira : (i) d'accroître la couverture en infrastructures spécialisées, ou des services adaptés aux adolescents et jeunes ; (ii) de mettre en place des réseaux de soins dédiés aux adolescents ; (iii) d'améliorer la qualité des prestations de services offertes ; (iv) d'assurer l'offre gratuite de méthodes contraceptives modernes aux adolescents dans toutes les structures de santé et ; (v)



d'offrir la visite médicale systématique à tous les adolescents en cours de scolarisation ou non.

Cible 3.8 : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

Indicateur 3.8.1 : Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels mesurée à partir des interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier)

171. En matière de couverture des services de santé essentiels, il est important d'indiquer que le versant offre de soins ou prestataire du secteur de la santé comprend trois niveaux.
172. Le niveau primaire ou périphérique composé de tous les établissements sanitaires publics qui assurent une fonction de premier contact avec les usagers pour dispenser des prestations de type curatif, préventif, éducatif et promotionnel. Il compte 3 410 ESPC comme indiqué plus haut.
173. Le niveau secondaire comprend tous les établissements de soins publics assurant une fonction de premier recours pour les cas ne pouvant pas être pris en charge par le niveau primaire et possédant une capacité technique de diagnostic et de traitement. Le pays compte 131 hôpitaux de référence (100 hôpitaux publics, 12 confessionnels et 19 Centres Hospitaliers Régionaux) et 02 Centres Hospitaliers Spécialisés (Hôpitaux psychiatriques de Bingerville et de Bouaké).



Figure 3 : Travaux de construction de l'Hôpital Général de Yopougon



Source : Ministère de la Santé

174. Le niveau tertiaire est constitué de toutes les structures sanitaires publiques assurant une fonction de second recours pour les cas ne pouvant pas être pris en charge par le niveau secondaire et possédant une capacité technique de diagnostic, de traitement, de formation et de recherche. Ce sont les cinq (05) Centres Hospitaliers Universitaires et les Instituts Nationaux Spécialisés dont l'Institut de Médecine Nucléaire d'Abidjan (IMENA), le Centre National de Radiothérapie Alassane Ouattara (CNRAO), le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS), le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP), la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique de Côte d'Ivoire (Nouvelle PSP CI), l'Institut de Cardiologie d'Abidjan (ICA), l'Institut Raoul Follereau de Côte d'Ivoire (IRFCI), l'Institut National d'Hygiène Publique (INHP), l'Institut National de la Santé Publique (INSP) et le Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

175. A côté de ce secteur public, il existe le secteur privé de la santé qui est en plein essor et contribue au niveau national à environ 40% de l'offre de service de santé. En plus du système de soin public ou privé, il existe un système communautaire basé sur les prestations des agents de santé communautaire. Ces agents de santé communautaires, environ 11 400³, sont encadrés et supervisés par les agents de santé des ESPC (infirmier et ou sage-femme).

176. Enfin, il existe un secteur en pleine extension de médecine traditionnelle dont l'exercice et l'organisation sont réglementés par la Loi n°2015-536 du 20 juillet 2015 et le Code d'Ethique et de Déontologie des praticiens de médecine et pharmacopée traditionnelles par le Décret n°2016-24 du 27 janvier 2016. Le répertoire national des PMT a enregistré 7 020 praticiens en 2020.

177. En vue d'améliorer l'accessibilité financière des populations aux services de santé, le Gouvernement a entrepris des réformes du financement de la santé à travers le projet de Financement Basé sur la Performance (FBP) et la mise en œuvre du mécanisme de Couverture Maladie Universelle (CMU) dont le pourcentage de la population enrôlée a progressé passant de 11,57% en 2020 à 12,97% en 2021. De

³ Rapport DSC



plus, l'Etat a poursuivi la mise en œuvre de la mesure de gratuité ciblée au bénéfice des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans.

Indicateur 3.8.2 : Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé

178. Concernant le financement de la santé, en 2020, l'Etat a fait des efforts si bien que les financements publics du secteur de la santé ont connu un accroissement important au cours des dernières années (330,4 milliards FCFA en 2016 à 588 milliards FCFA en 2019). Alors que le budget du ministère de la santé oscillait entre 5% et 6% du budget de l'État par le passé, il représentait 7,43% du budget en 2020.

179. Concernant le secteur privé, la contribution au financement de la santé est de 19,44% en 2018. Les entreprises apportent des contributions au financement de la santé à travers les paiements des frais d'assurance privée à leurs employés, et diverses dépenses au titre d'activités d'établissements de santé d'entreprises et des dons.

180. Les partenaires techniques et financiers dont la contribution est de 12,32% mettent à disposition des ressources par des accords de dons et prêts. Ces dons et prêts ciblent en général la lutte contre la maladie et le renforcement du système de santé.

181. Les ménages demeurent la principale source de financement à travers les paiements directs. Malgré la gratuité des soins de santé pour les femmes enceintes, les enfants de 0 à 5 ans et la prise en charge des quatre premières causes de morbidité du nouveau-né et les 48 premières heures d'urgences médico-chirurgicales, les paiements directs par les patients restent élevés même si de 2011 à 2018 leur part relative a connu une baisse, passant de 60,2% à 39,43%. Les ménages et les financements extérieurs couvrent plus de 60 %⁴ des dépenses de santé.

182. Sur la période du PNDS 2016-2020, le Gouvernement a également entrepris la mise en œuvre de la couverture maladie universelle (CMU) et le projet de financement basé sur la performance (FBP) tout en poursuivant la politique de la gratuité ciblée au bénéfice des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans.

⁴ Financement de la santé : Dossier d'investissement 2020-2023 de la côte d'ivoire



Objectif 4 : Assurer l'accès à tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



183. La Côte d'Ivoire fait de l'éducation-formation et de l'alphabétisation, une priorité nationale. Cette volonté politique est traduite dans le Plan National de Développement 2021-2025 au niveau du pilier 2 « développement du capital humain et promotion de l'emploi ».

184. La vision du Gouvernement est d'assurer à tous les enfants et adultes une éducation et une formation de qualité, équitable et inclusive. Elle prend en compte les besoins de transformation du citoyen, leur capacité à contribuer au développement socioéconomique de sa communauté et de la société ivoirienne, la mise en avant de la cohésion sociale et les capacités de compétitivité et d'innovations technologiques.

Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis.

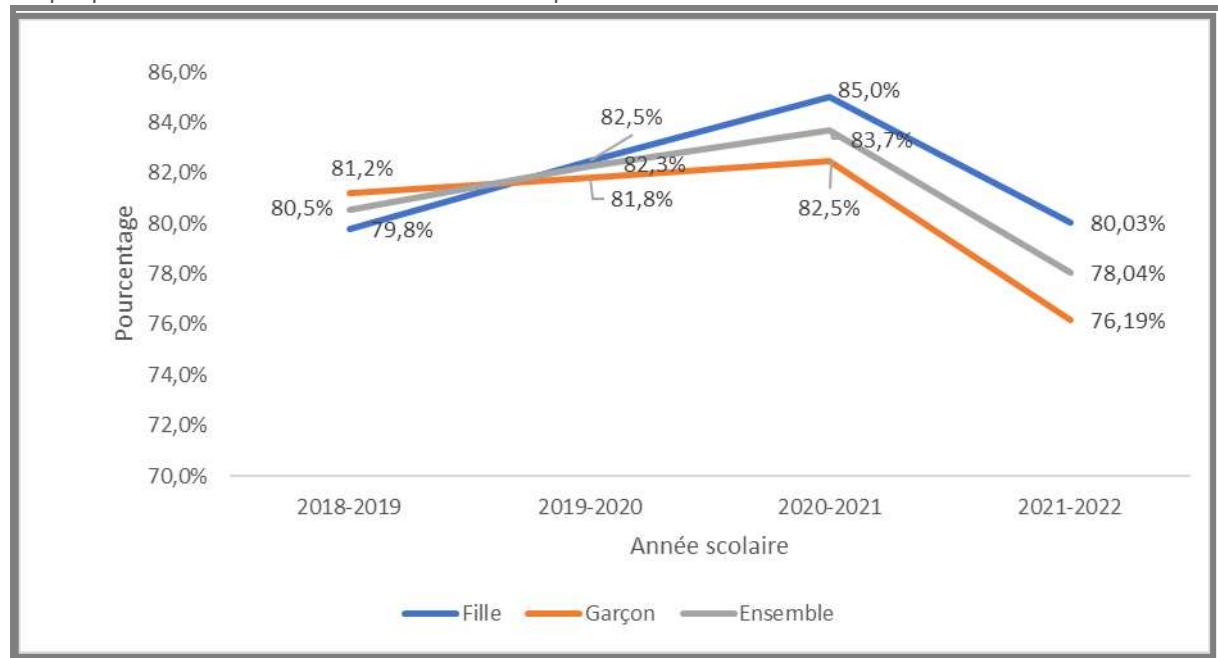
185. Cette cible est suivie à travers le taux d'achèvement (TA) et le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire et au secondaire 1^{er} cycle. Les indicateurs de suivi portent sur les taux d'achèvement au primaire et au premier cycle du secondaire.



Indicateur 4.1.1 : Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe

186. Le **Taux d'achèvement du primaire** connaît une tendance évolutive notable de 3,18 points, passant de 80,52% en 2019 à 83,70 % en 2021 (Graphique 6). L'amélioration du taux d'achèvement demeure cependant lente d'une année scolaire à une autre avec des bonds qualitatifs de 1,73 points en 2019-2020 et 1,8 points en 2020-2021.

Graphique 6 : Evolution du taux d'achèvement au primaire selon le sexe de 2019 à 2022



Source : Annuaires statistiques DSPS 2019 à 2022

187. Ces acquis tirent leur source en partie de l'existence des cantines scolaires qui participent au maintien des élèves à l'école mais restent insuffisantes et inégalement réparties sur toute l'étendue du territoire national. L'absence des cantines scolaires est plus observée en milieu communautaire où la quasi-totalité des écoles en sont dépourvues. En 2021, dans certaines régions du pays, une proportion importante d'établissements disposait de cantines scolaires non fonctionnelles. Il s'agit notamment du Gbéké (75%) et le Béré (64%).

188. Ces progrès s'enracinent dans la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO) qui oblige tous les enfants de 6 ans à être scolarisés et maintenus dans le système éducatif jusqu'à l'âge de 16 ans. Ils tiennent également à la politique genre du ministère visant la scolarisation de la jeune fille dont le taux d'achèvement a connu un bond qualitatif de 5,2 points passant de 79,8% en 2018-2019 à 85% en 2020-2021 (MENA, p.97). Cependant, entre 2020-2021 et 2021-2022, une baisse du taux de scolarisation de la jeune fille de 4,70 points⁵ est observée.



189. Par ailleurs, une insuffisance des compétences en lecture (40,5%) et en mathématiques (17,2%) est constatée chez les enfants terminant le primaire⁵ du fait de la non maîtrise de l'alphabet. Aussi, les résultats du PASEC indiquent que 28,3% des élèves en début de scolarité ne lisent correctement en moyenne aucun mot en une minute.

190. De plus, la non scolarisation de 2,13% des enfants en âge d'être scolarisés due à l'insuffisante de capacité d'accueil des structures éducatives et le démarrage tardif des cours surtout en zone rurale, renforcent la problématique de l'alphabétisation et des apprentissages.

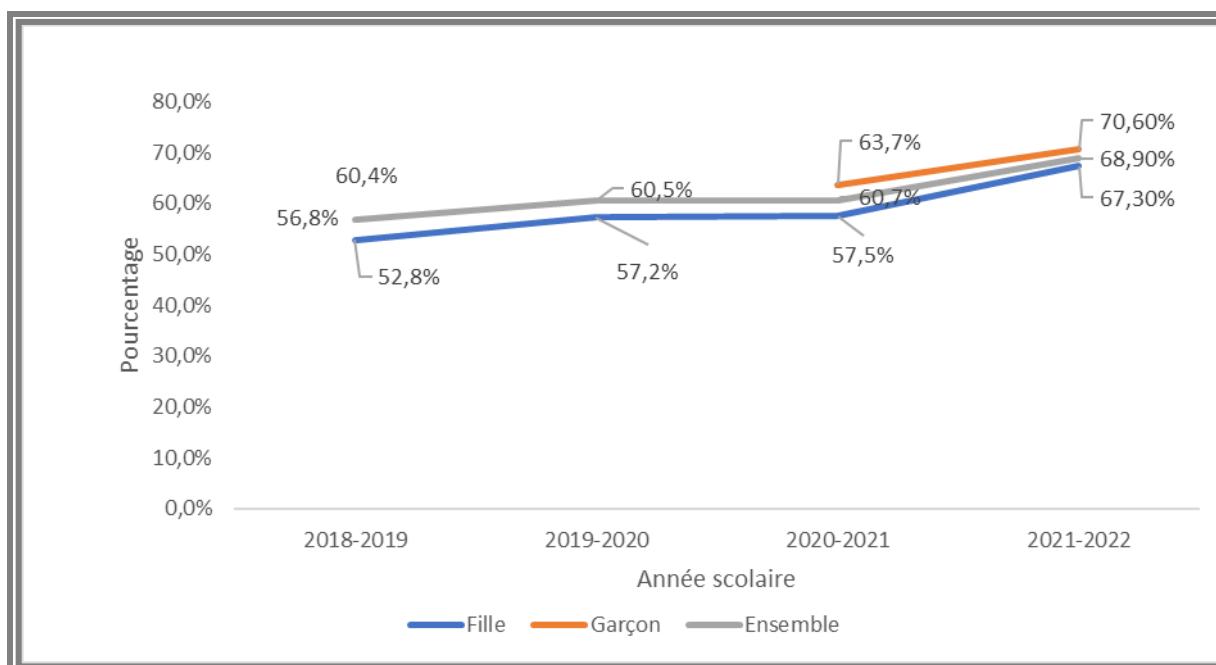
191. Le **Taux brut de scolarisation au primaire**, quasi stable en 2018-2019 et 2019-2020 autour de 100%, a connu une régression de l'ordre de 2,48 points en 2020-2021 (98,02%) pour ensuite remonter à environ 100% en 2021-2022. La crise sanitaire du Covid-19 dont le premier cas, bien qu'ayant été rapporté en mars 2020 et son corollaire de fermeture des écoles pendant deux mois durant et sa réouverture juste pour les examens de fin d'année justifierait cette baisse constatée en 2021.

192. Le **Taux d'achèvement du premier cycle secondaire**, estimé à 60,7% en 2021, rend compte d'une amélioration de 3,72 points comparativement à la performance de 2019 (56,78%) (Graphique 7). Les facteurs explicatifs de cette amélioration tiennent aux mesures prises par le Ministère de l'Education et de l'alphabétisation pour réduire le redoublement, aux campagnes intensives de sensibilisation en vue de la prévention et la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et les grossesses en cours de scolarité.

193. Cependant, il est noté plusieurs obstacles à la scolarisation des filles : l'absence de structure d'hébergement pour les élèves, le refus de l'accueil des élèves en provenance des villages par les ménages citadins, la responsabilisation prématuée de jeunes-adolescentes obligées de jouer le double rôle d'élève et de parent, le faible nombre d'établissements publics secondaires de proximité dans les zones rurales. Cette situation pousse les enfants à aller en ville dans la mesure où plus de 85% des établissements secondaires sont en zone urbaine.

⁵ PASEC, 2019.

Graphique 7 : Taux d'achèvement au premier cycle du secondaire selon de sexe de 2019 à 2022



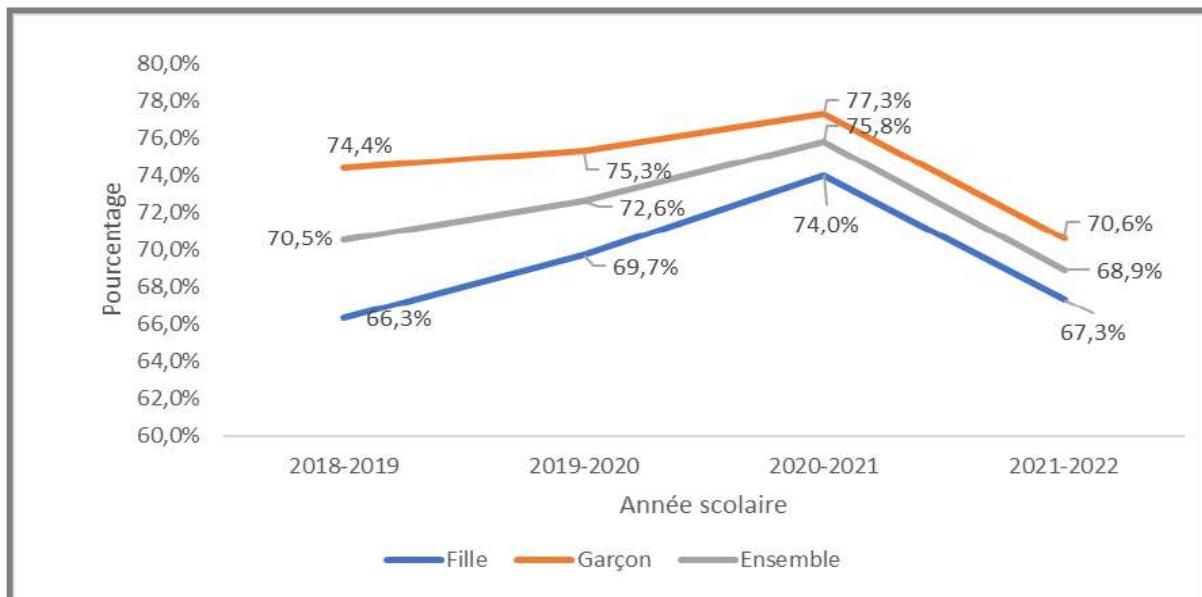
Source : Annuaires statistiques DSPS 2019 à 2022

194. Les perspectives, dans ce domaine, s'annoncent bonnes avec la construction de neuf (09) lycées de filles avec internat (Abobo, Aboisso, Adzopé, Bondoukou, Boundiali, Daloa, Dimbokro, San Pedro, Odienné) dont la livraison est prévue pour la rentrée scolaire 2023-2024. Il est noté l'adoption par le gouvernement du Plan d'Accompagnement Individualisé (PAI) des élèves filles en contre-performance scolaire et en difficulté d'apprentissage dans la période d'avril 2021 à février 2022.

195. Le **Taux brut de scolarisation au premier cycle du secondaire** a connu une croissance, passant de 70,5% en 2019 à 75,8% en 2021 (Graphique 8). Les efforts conjugués de la sensibilisation des parents sur la scolarisation de la jeune fille et du développement d'un programme de construction de nouveaux collèges fondent les progrès constatés. Par ailleurs, une baisse du taux de scolarisation (68,9%) est constatée en 2022. Cette baisse pourrait s'expliquer par la démotivation des parents faute d'insertion professionnelle des diplômés et l'absence de modèle de réussite pour ces générations d'élèves. De même, la fréquence des grossesses en milieu scolaire, les mariages précoces, l'impossibilité souvent pour la jeune fille de ne pouvoir reprendre le cursus scolaire après un échec, l'insuffisance des ressources financières du ménage et les violences de genre en milieu scolaire renforcent la problématique de la scolarisation de la jeune fille.



Graphique 8 : Evolution du taux brut de scolarisation au premier cycle du secondaire selon le sexe de 2019 à 2022



Source : Annuaires statistiques DSPS 2019 à 2022

Cible 4.6 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

196. Malgré la priorité accordée au secteur éducatif et les progrès enregistrés dans l'alphabétisation, l'accès à l'éducation reste une question majeure. Les indicateurs situent à 63,8% le taux d'alphabétisme chez les hommes tandis qu'il se limite à 47,2% chez les femmes dans la population générale⁶. Dans le secteur agricole, pilier de l'économie ivoirienne, ce taux relativement élevé l'est davantage au détriment des femmes ; toute chose qui constitue un handicap certain pour la modernisation du secteur agricole et de la quasi-totalité des autres secteurs au regard du rôle prépondérant de la femme dans la vie socioéconomique des communautés.

197. Le renforcement de l'alphabétisation fonctionnelle dans la dynamique de faire des Institutions de Formation et d'Education de la Femme (IEEF) des « maisons de la femme qui se veulent un espace de formation, d'information, d'échanges et de protection » a permis d'alphabétiser au moins 6 354 femmes d'âge compris entre 18 et 60 ans sur l'ensemble du territoire national entre 2018 et 2021⁷. Cette démarche a été sous-tendue par la création de plusieurs antennes d'alphabétisation dans les marchés, les groupements, etc. L'existence de 17 maisons digitales dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Maison digitale » avec la collaboration de la Fondation Orange Groupe contribue à l'autonomisation, la promotion de l'inclusion numérique et l'insertion professionnelle des femmes.

⁶ www.linfodrome.com/education/71108-alphabetisation-en-cote-d-ivoire-47-2-pour-les-femmes-contre-63-8-pour-les-hommes

⁷ Les données indiquent que 2 572 auditrices de 18 à 60 ans en 2018, 2 013 en 2020 et 1 648 en 2021.

198. L'implication de la société civile, à travers des interventions in situ basées sur l'usage des TIC dans les activités courantes des femmes, rehausse les compétences techniques de ces actrices du développement et contribue à améliorer le niveau d'alphabétisation.
199. A titre illustratif, lauréate du prix international d'alphabétisation Confucius, l'ONG GA-TIC, à travers un programme d'alphabétisation par les technologies de l'information et de la communication (TIC), a permis de former dans les marchés 1 500 femmes. Ce programme a été mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat avec l'UNESCO et Nestlé dans l'objectif est de rendre davantage les femmes autonomes dans la gestion de leurs activités.
200. Le contexte national s'enrichit, par ailleurs, de l'existence d'acteurs confessionnels tels que la structure islamique d'éducation (SIE). Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'intégration des enfants des structures islamiques d'éducation dans le système éducatif officiel, 101 890 enfants ont été intégrés⁸.

⁸ USAID, 2021. *Rapport de recherche-action-conséquences Covid*



Encadré 4 : Alphabétisation, gage d'amélioration du capital humain et chemin vers le développement

Alphabétisation : gage d'amélioration du capital humain et chemin vers le développement

La Côte d'Ivoire connaît un taux élevé d'analphabétisme. Malgré les efforts consentis par le gouvernement dans le secteur éducation-formation, plus de 1,6 millions d'enfants dont une majorité de filles ne vont pas à l'école ce qui pourrait impacter négativement le processus d'alphabétisation. Seulement 47,2% des jeunes femmes contre 63,8% des jeunes hommes de 15-24 ans sont alphabétisés avec des disparités entre le milieu de résidence (43,1% en milieu rural et 79,2% en milieu urbain), entre les plus riches et les plus pauvres et entre les régions. Cette situation qui renforce la vulnérabilité des populations principalement des femmes compromet la marche du pays vers la réalisation des objectifs du développement durable.

Face à ce faible taux d'alphabétisation et en vertu du droit à l'éducation pour chaque enfant et citoyen, la réponse de l'Etat s'est traduite par la politique de scolarisation obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans et l'existence d'une programmation stratégique des sous-secteurs du primaire et de l'alphabétisation. Elle s'est poursuivie avec l'alphabétisation fonctionnelle, le déploiement d'une politique genre, la création d'un environnement protecteur à travers la lutte contre les grossesses en cours de scolarité et les violences basées sur le genre, l'amélioration de l'accès à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle, le développement de partenariats et de plaidoyer en faveur du genre et la conduite d'initiatives spécifiques (Programme d'Education Ciblé, Teaching at the Right Level, Programme National d'Amélioration des Apprentissages Fondamentaux) et l'implication de la société civile et du secteur confessionnel. Elle est parachevée par l'effectivité de la formation à distance avec l'usage des TIC à l'avènement du Covid-19 et par la conduite des états généraux sur l'éducation nationale et l'alphabétisation.

Les résultats se traduisent par la démocratisation de l'accès à l'école et par l'accroissement du nombre de centres d'alphabétisation et des effectifs des personnes alphabétisées aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Par ailleurs, il y a une amélioration lente mais continue des taux d'achèvement du primaire (83,7%) et du premier cycle secondaire (60,7%) en 2021. L'usage des TIC a permis d'atténuer les effets négatifs du covid-19 sur l'enseignement et sur l'alphabétisation en particulier. Malgré ces acquis, des défis demeurent notamment sur la qualité de l'éducation. Ainsi, les compétences en lecture (40,5%) et en mathématiques (17,2%) des enfants terminant le primaire sont insuffisantes. A cela s'ajoutent l'inadaptation des contenus des manuels d'alphabétisation et des apprentissages aux réalités professionnelles des personnes à alphabétiser, le registre de langue trop académique, la mauvaise compréhension de la notion d'alphabétisation fonctionnelle par les populations et son inadaptation aux besoins des populations, la faible mobilisation des financements internes et externes et l'insuffisante implication des collectivités territoriales.

La pratique de l'alphabétisation renseigne que l'accompagnement des institutions intervenant dans le secteur de l'éducation aux structures islamiques à travers la stratégie d'intégration des écoles islamiques dans le système formel d'éducation participe au maintien de milliers d'enfants dans des conditions optimales d'apprentissage. L'introduction des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'alphabétisation maintient un lien fonctionnel entre les enfants et les adultes apprenants à l'alphabétisation et participe au renforcement des connaissances et des compétences des populations déscolarisées, non scolarisées et de leur résilience.

Face aux défis, le Gouvernement s'engagera à développer une stratégie assortie d'un plan de financement pour le passage à échelle des projets pilotes à fort impact sur la qualité des apprentissages et la réduction des inégalités en matière d'acquisition des compétences, alphabétiser les parents d'élèves afin qu'ils puissent s'autonomiser et assurer l'encadrement de leurs enfants à la maison et développer une politique de la lecture intégrant la mise en place de bibliothèques municipales aux fins de sensibiliser et d'encourager à la lecture, en mettant un accent dans les zones rurales, péri urbaines et difficiles d'accès.

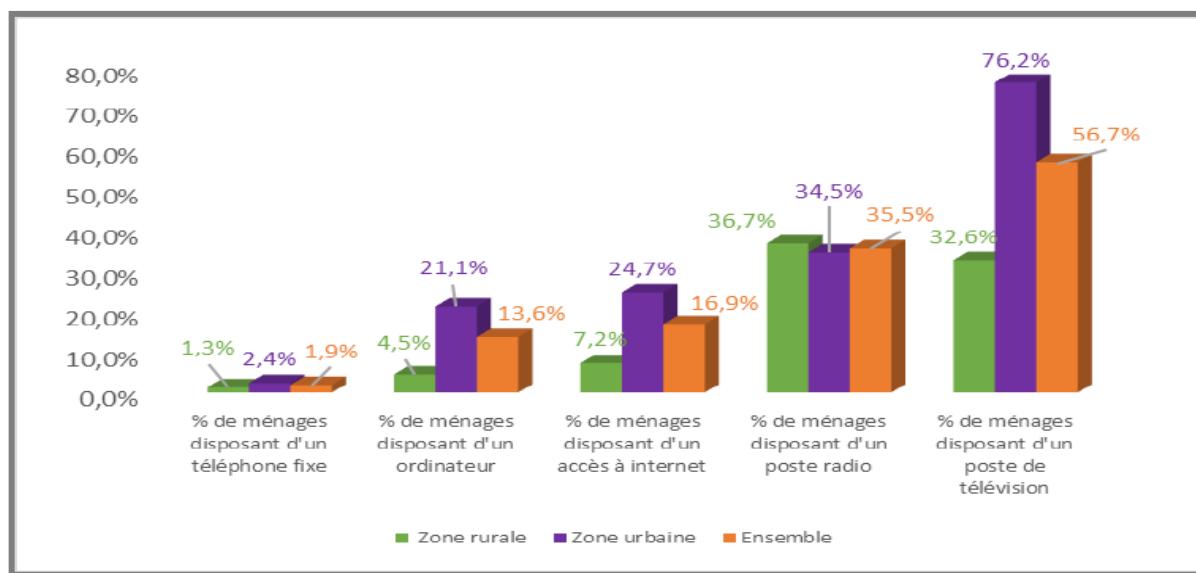


Impact de la COVID-19 sur le secteur de l'Education

201. Un taux de décrochage de 4,3%, représentant 8 885 enfants n'ont pas pu reprendre les classes pour diverses raisons. Cette situation qui semble marginale à l'échelon national interpelle eu égard à la situation de la DRENET de Boundiali dont le taux de décrochage est de 15% (UNICEF, 2021).
202. Les fermetures d'école et l'apprentissage à distance ont affecté de manière disproportionnée les élèves filles et les étudiantes. Plusieurs filles, de l'école primaire et à la fin du cycle secondaire, ont dû abandonner l'école ou n'ont pu avoir accès à l'enseignement en raison des répercussions socioéconomiques de la pandémie, y compris de la nécessité de générer des revenus et de l'augmentation des responsabilités ménagères et des soins aux enfants.
203. En effet, la baisse des revenus de 30% en moyenne qui a plongé plus de 1 620 777 ménages supplémentaires dans la pauvreté a été préjudiciable à l'éducation en général et à celle des filles en particulier qui sont discriminées au profit des garçons. Par ailleurs, la fille de 10 ans consacre 4,64 heures par semaine aux activités domestiques et de soins non rémunérés tandis que les garçons du même âge n'en consacrent que 2,11 heures par semaine. La fille de 18 ans en consacre 9,69 heures contre 3,21 heures pour le jeune garçon du même âge (Konan et al., 2021).
204. La continuité éducative instaurée par le Gouvernement à travers le programme « Mon école à la maison » a touché partiellement la cible (71%) (IPA, 2020), renforçant l'idée d'apprenants laissés pour compte (29%) pour diverses raisons. D'emblée, la principale source d'information des enfants pour l'annonce des cours de continuité éducative est la télévision (52%) (MENETFP et UNICEF, 2020). La dominance de la télévision comme moyen d'information pose le problème de l'accès équitable des ménages ivoiriens et donc des enfants à ce média notamment en fonction des niveaux de vie (riches/pauvres) et du milieu (urbain/rural).
205. En 2019, seulement 56,1% des ménages ivoiriens avaient accès à une télévision avec une prédominance des zones urbaines (76,2%) contre 32,6% en zones rurales (ARTCI, 2019) (Graphique 9). La diffusion des enseignements par ce média touche certes la majorité des apprenants par rapport aux autres canaux, mais renforce les inégalités d'apprentissage déjà existantes entre riches /pauvres et entre zones rurales/zones urbaines.
206. La COVID-19 a aussi renforcé l'usage du numérique dans les systèmes éducatifs surtout au niveau du supérieur. Si l'usage du numérique à des fins éducatives est une opportunité, elle a aggravé les problèmes d'apprentissage auxquels font face les groupes marginalisés et vulnérables et élargi le fossé numérique entre couches sociales et entre milieu (urbain/rural).



Graphique 9 : Accès des ménages aux services (téléphone fixe, ordinateur, internet, médias) par zone



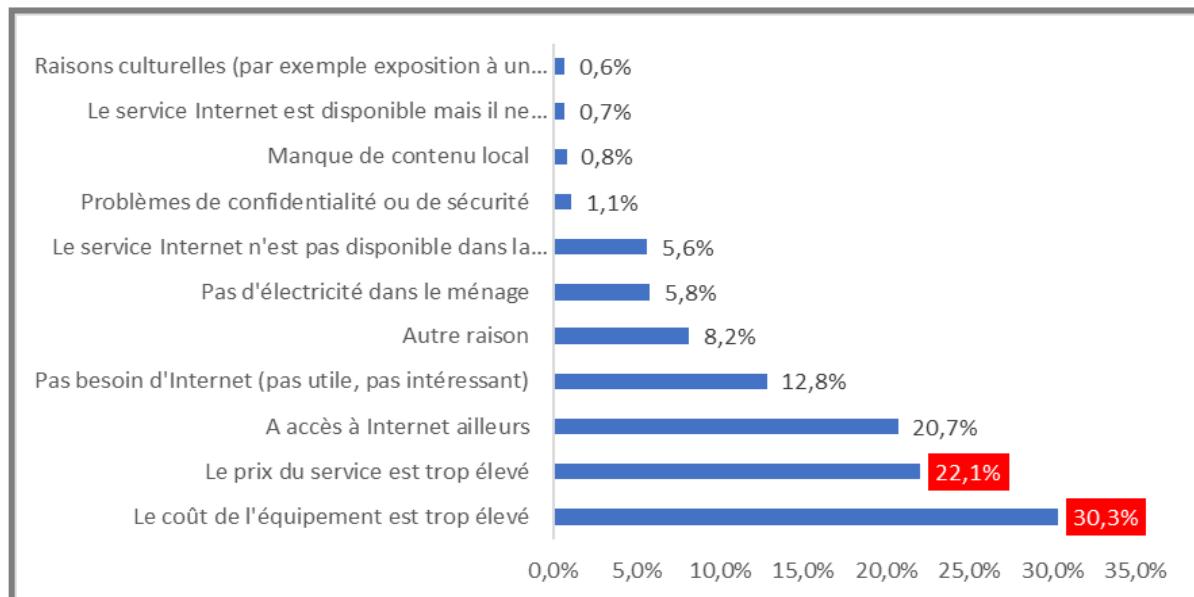
Source : Auteur à partir de ARTCI (2019)

207. En 2019, seulement 13,6% des ménages disposaient d'un ordinateur à domicile tandis que la proportion ayant un accès haut débit (3G/4G) à Internet n'est que de 16,9% (ARTCI, 2019). Au niveau des individus, seul 45,3% de la population avait un accès fiable à Internet en 2020 contre 36,3% en 2019 avec un fossé entre hommes (39,8%) et femmes (32,9%) et entre zones urbaines (53,6%) et zones rurales (16,1%). Cette fracture numérique renforce les inégalités d'apprentissage à distance qui ont eu lieu durant la période de la COVID-19 en Côte d'Ivoire pour des raisons de coût des équipements (ordinateurs, tablettes, etc.) jugés trop élevés (30,3%) et des prix du service Internet jugés également trop élevés (22,1%) par les ménages en 2019 (ARTCI, 2019) (Graphique 10).

208. La pandémie a également compromis l'éducation des enfants et des adolescents handicapés et issus des familles les plus pauvres, dont l'accès à des services supplémentaires de nutrition, de santé et de bien-être dépend du système scolaire. Pendant la pandémie, de nombreux enfants et adolescents handicapés ont eu un accès limité ou inexistant à la réadaptation, à la physiothérapie et aux autres services essentiels à l'appui de leur apprentissage. Les normes d'accessibilité encore limitées des plateformes et du contenu numériques posent également des difficultés aux enfants et aux jeunes handicapés en ce qui concerne l'apprentissage à distance. De même, les efforts entrepris en faveur de l'apprentissage des enfants malentendants se sont vus limités du fait du revers financier⁹.

⁹ MENETFP, 2020. Plan de réponse du secteur éducation*formation contre le Covid-19

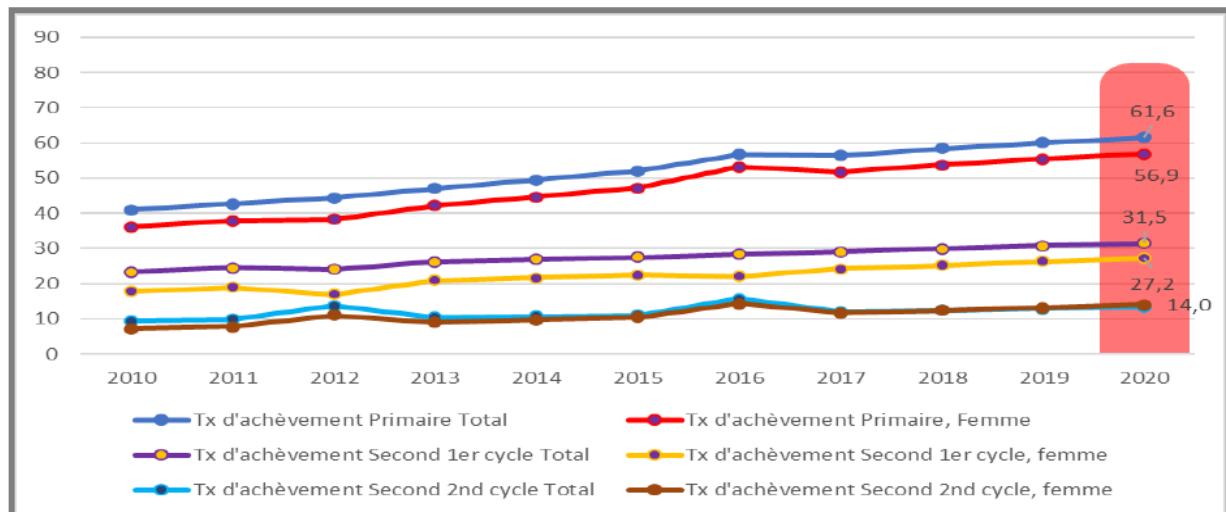
Graphique 10 : Raisons expliquant l'absence d'accès à internet (obstacles) dans les ménages en Côte d'Ivoire en 2019



Source : Auteur à partir de ARTCI (2019)

209. Les taux d'achèvement au primaire et au secondaire indépendamment des sexes sont tous en hausse de 2019 à 2020. La COVID-19 n'a donc pas entraîné une baisse des taux d'achèvement. Cependant, les rythmes d'accroissement des taux d'achèvement de l'année 2020 sont plus faibles que ceux observés à l'année 2019 à l'exception des taux d'achèvement du 2^{ème} cycle du secondaire pour les femmes et du premier cycle du secondaire pour les hommes. Ainsi, la COVID-19 si elle n'a pu entraîner une dégradation des résultats scolaires à cause des mesures de mitigation mises en œuvre par le Gouvernement dans le secteur Education-Formation au niveau du primaire et du secondaire, a néanmoins contribué à engendrer un ralentissement des taux d'achèvement scolaire (Graphique 11).

Graphique 11 : Evolution des taux d'achèvement au primaire et au secondaire par sexe de 2010 à 2020



Source : <https://tcq.uis.unesco.org/data-resources/>



Objectif 5 : Egalité entre les sexes

La protection des femmes, c'est **iCI****Juin 2008**

Inauguration à Attécoubé du Centre de prévention d'appui et d'Assistance aux Victimes de Violences Sexuelles (PAVVIOS)

**02**

nouveaux centres (Bouaké et Korhogo) bientôt ouverts

**5405**

cas de violences rapportés et pris en charge en Côte d'Ivoire en 2020



Entrée en vigueur depuis 1998 de la loi n° 98-757 du 23 décembre 1998 interdisant et sanctionnant les Mutilations Génitales Féminines (MGF)

**79**

plateformes multisectorielles de lutte contre les Violences basées sur le genre (VBG) fonctionnelles dans les complexes socioéducatifs

**32**

bureaux d'accueil genre créés dans les commissariats et postes de police

**1138**

espaces sûrs pour jeunes filles ouverts



Mise en place d'un numéro vert, pour toute dénonciation de violences basées sur le genre

 **1308**

© Décembre 2021

#UneCôte d'Ivoire Solidaire

Cible 5.1 : Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

Indicateur 5.1.1 : Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe

210. Plusieurs textes ont été pris pour renforcer le cadre juridique visant à promouvoir l'égalité des sexes. Ce sont notamment : la loi n°98-757 du 23 décembre 1998 portant répression de certaines formes de violences à l'égard des femmes et la Constitution du 08 novembre 2016, en plus de son préambule qui consacre l'égalité des sexes, les articles 35, 36 et 37 mettent l'accent sur la parité. Au-delà des textes antérieurement pris, des nouvelles lois sont à noter : (i) la loi n° 2019-870 du 14 octobre 2019 sur la représentation des femmes dans les Assemblées élues suivi du décret d'application et ; (ii) la Loi n°2021-894 du 21 décembre 2021 relative aux mesures de protection des victimes de violences domestiques, de viol et de violences sexuelles autres que domestiques.



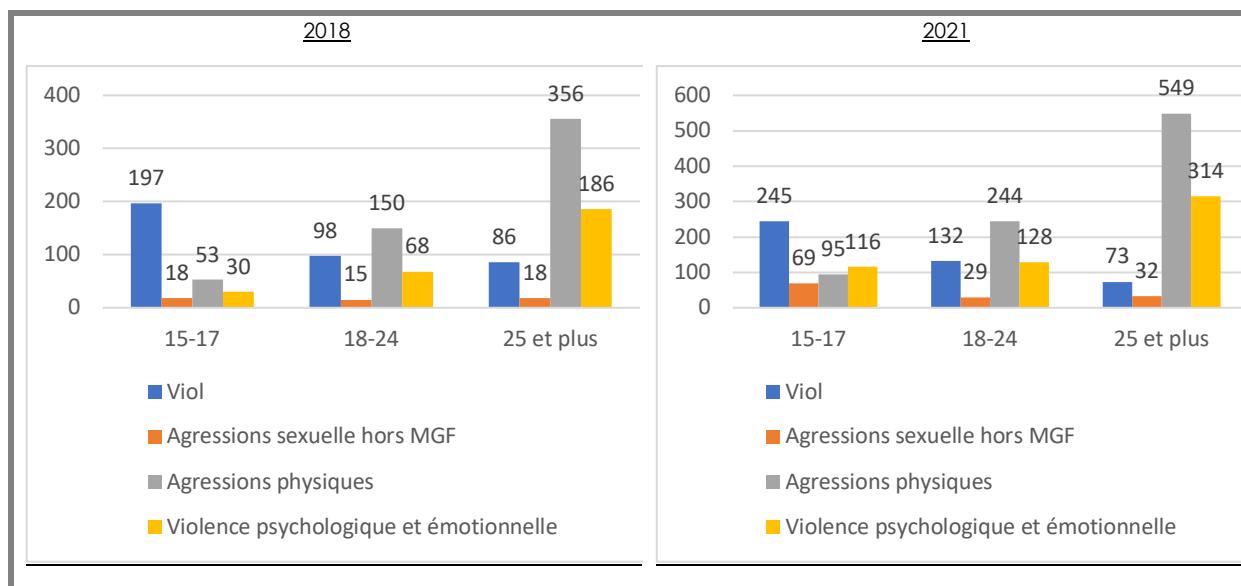
211. Par ailleurs, en plus de l'existence d'une Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre, un système d'alerte précoce des violences sexuelles et des MGF a été mis en place au sein de 79 plateformes de lutte contre les VBG.

Cible 5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

Indicateur 5.2.2 : Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles

212. Entre 2018 et 2021, le nombre de cas de violence basée sur le genre rapporté a connu une augmentation. En 2018, les autorités ont enregistré 2 522 cas de violences basées sur le genre sur les femmes contre 4 749 cas en 2021¹⁰. Les cas de violences enregistrés diffèrent selon l'âge des victimes. Le viol est le type de violence le plus rapporté chez les femmes dont l'âge est compris entre 15 et 17 ans aussi bien en 2018 qu'en 2021 (Graphique 12). Celles de 18 ans et plus sont plus victimes d'agressions physiques (respectivement 150 et 356 cas). Ainsi, selon l'âge des femmes, le viol et les agressions physiques sont les types de violence dont elles sont le plus victimes.

Graphique 12 : Type de violences sur les femmes selon la tranche d'âge



Source : Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant

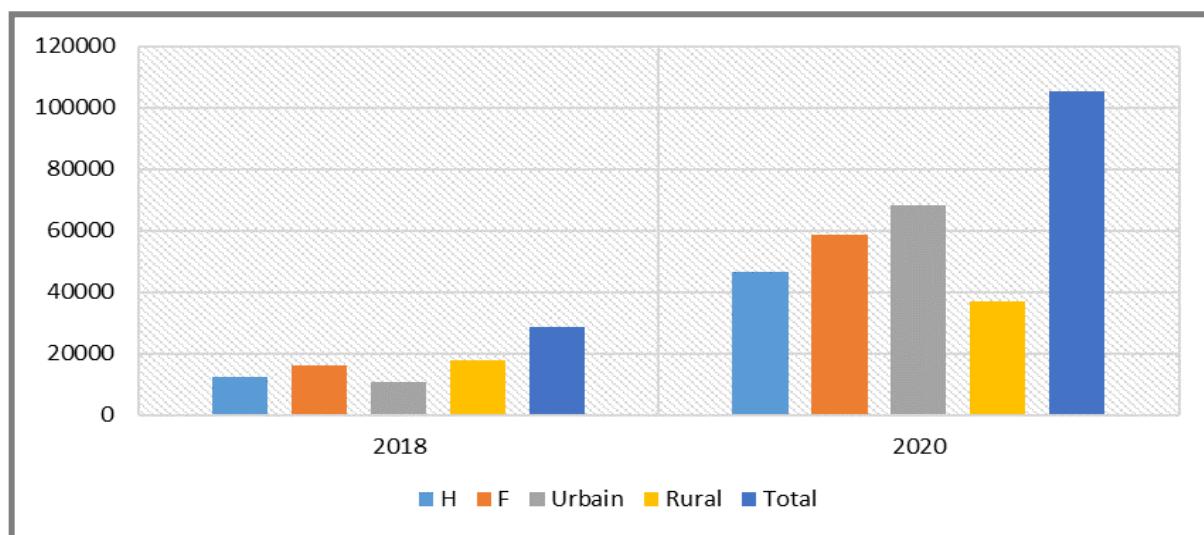
213. Plusieurs activités ont été menées dans le cadre de la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG). En 2018, sur les cas de VBG déclarés, 81,98% des victimes sont des femmes et 46,79% des violences sexuelles sont exercées sur les enfants.

214. Les actions menées dans le cadre de la lutte contre les VBG se sont intensifiées en 2020. Tenant compte du rapport à l'année 2018, ces actions ont été en majorité

¹⁰ de janvier à octobre

effectuées en milieu urbain avec 64,85% de personnes sensibilisées. Le bilan des activités de prévention dans le domaine des VBG se présente comme suit : 2 904 activités de sensibilisations ont été effectuées dont 1 090 séances de sensibilisations de masse et 1 814 séances de sensibilisations de proximité, 187 comités installés, 205 activités de renforcement de capacités et 128 alertes reçues. Ces sensibilisations ont couvert 1 890 localités, dont 1 133 en milieu urbain. Au total, 105 292 personnes ont été sensibilisées dont 58 809 femmes et 46 483 hommes (Graphique 13). Parmi les personnes sensibilisées, figuraient 1 919 prestataires de services, 3 749 leaders communautaires, 107 élus, 95 politiques et 1 077 autres agents de l'administration publique.

Graphique 13 : Personnes sensibilisées contre les VBG



Source : Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant

215. Plusieurs cas de VBG (5 405 cas) ont été pris en charge dont 822 viols, 152 agressions sexuelles hors MGF, 13 mutilations génitales féminines, 1 286 agressions physiques, 96 mariages forcés, 2 119 dénis de ressources, d'opportunités ou de services et 917 violences psychologiques ou émotionnelles.

216. Outre les données sur les violences et les négligences dont ont été victimes les enfants et les violences basées sur le genre, les programmes OEV de soutien aux enfants et leurs familles affectés par le VIH Sida ont identifié 257 056 bénéficiaires. Ces bénéficiaires regroupent 176 006 OEV (0 à 21 ans), soit 68,47 %, et 81 050 adultes (plus de 21 ans) membres des ménages, soit 31,53%. De même, 142 294 sont de sexe féminin (55,36%), et 114 762 de sexe masculin (44,64%). Parmi eux, 204 771 ont été servis soit un taux de bénéficiaires servis de 79,66%. Ces bénéficiaires servis se répartissent en 142 172 OEV, soit 69,43%, et 62 599 adultes membres des ménages OEV, soit 30,57%.

217. Par ailleurs, les autorités ivoiriennes ont doté, avec l'appui technique et financier des partenaires, les unités de police, de gendarmerie, et les services judiciaires de



services adaptés à la prise en charge des cas de violence basées sur le genre. Ainsi, quarante-quatre (44) bureaux d'accueils genres ont été installés. Pour améliorer la collecte de données en matière de VBG, le gouvernement a depuis avril 2013, initié la mise en place d'un système d'informations, de gestion, de collecte de données en matière de VBG (GBVIMS).

218. Mais des défis restent à relever pour éliminer ces violences. Au nombre de ces défis, l'on pourrait citer entre autres : le renforcement des actions de sensibilisations et de préventions et le déploiement à l'échelle nationale des bureaux d'accueils genres.

Cible. 5.3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.

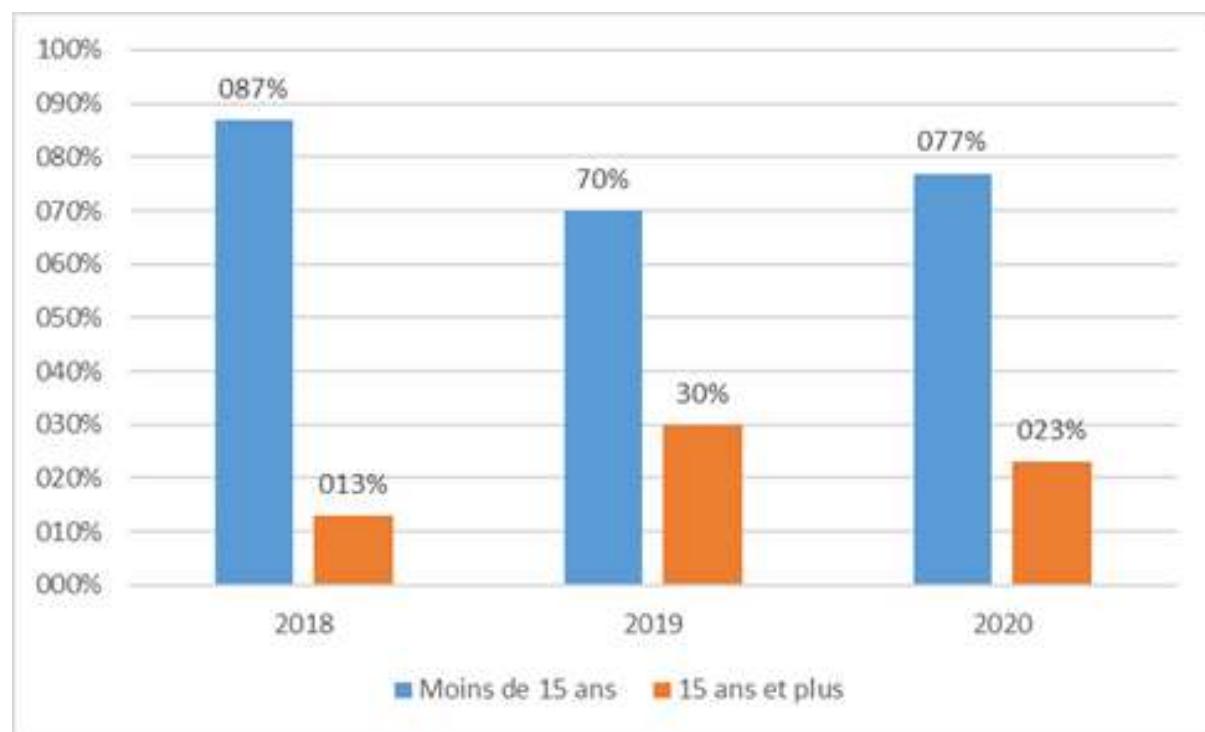
Indicateur 5.3.2 : Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge

219. Selon la loi n°98-757 du 23 Décembre 1998, est qualifiée de Mutilation Génitale Féminine, l'atteinte à l'intégrité de l'organe génital externe de la femme, par ablation totale ou partielle, infibulation, insensibilisation ou par tout autre procédé.

220. La majorité des MGF enregistrées sur la période 2018-2020, ont été perpétrées sur des filles de moins de 15 ans (86,96% en 2018, 70% en 2019 et 76,92% 2020) (Graphique 14). En 2020, ce sont 13 cas de mutilations génitales féminines qui ont été enregistrés. Le risque de MGF/E est en diminution en milieu urbain mais augmente en milieu rural avec des disparités régionales très grandes, le Nord-Ouest (75,2%), le Nord (73,7%), l'Ouest (62,1%) et le Centre-Nord (42%) ayant les taux de prévalence les plus élevés. La majorité des MGF enregistrées sur la période 2018-2020, ont été perpétrées en milieu rural (73,91% en 2018 et 95% en 2019), à l'exception de celles de l'année 2020 (Graphique 15). Les MGF perpétrées en Côte d'Ivoire sont la plupart du temps déclarées aux structures de prise en charge dans des délais acceptables (entre 0 et 14 jours) ; à l'exception de l'année 2019, durant laquelle elles ont été déclarées pour la grande majorité, très tardivement aux structures de prise en charge (Graphique 16).

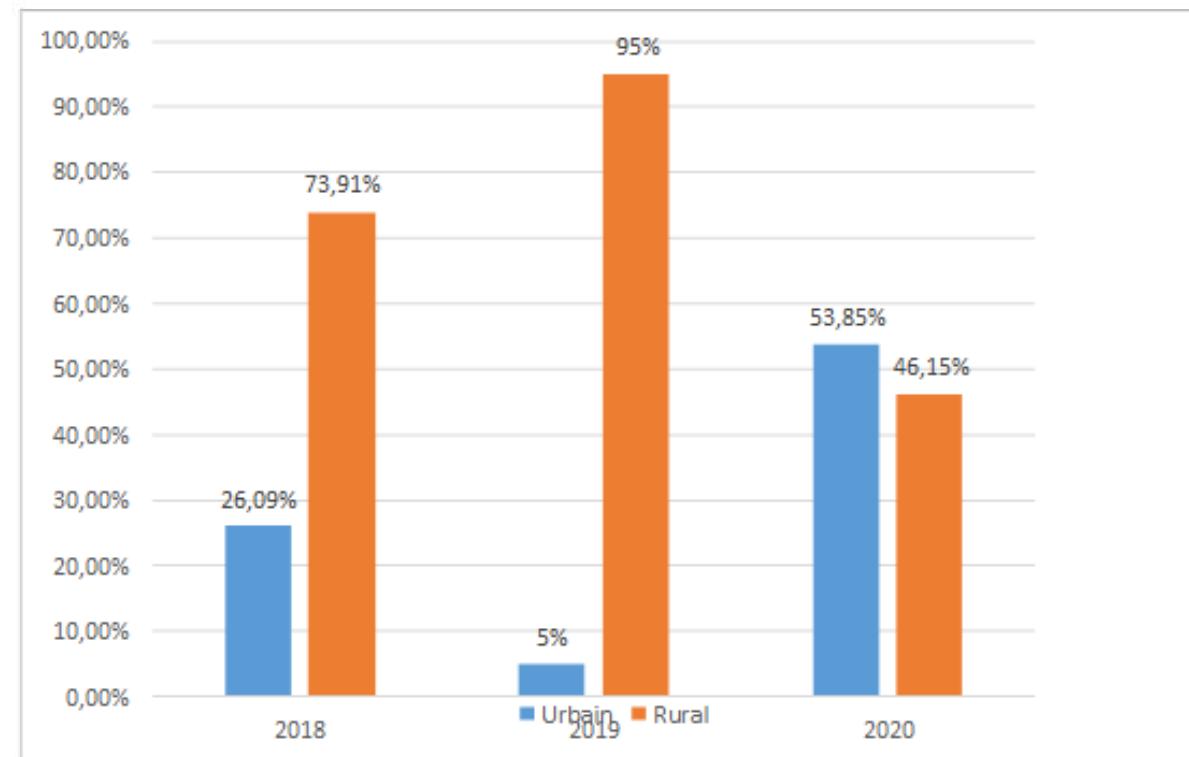


Graphique 14 : Proportion des MGF perpétrées par groupe d'âge



Source : Annuaires statistiques sur la protection de l'enfant et les violences basées sur le genre du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant

Graphique 15 : Evolution des proportions de MGF par milieu de 2018 à 2020

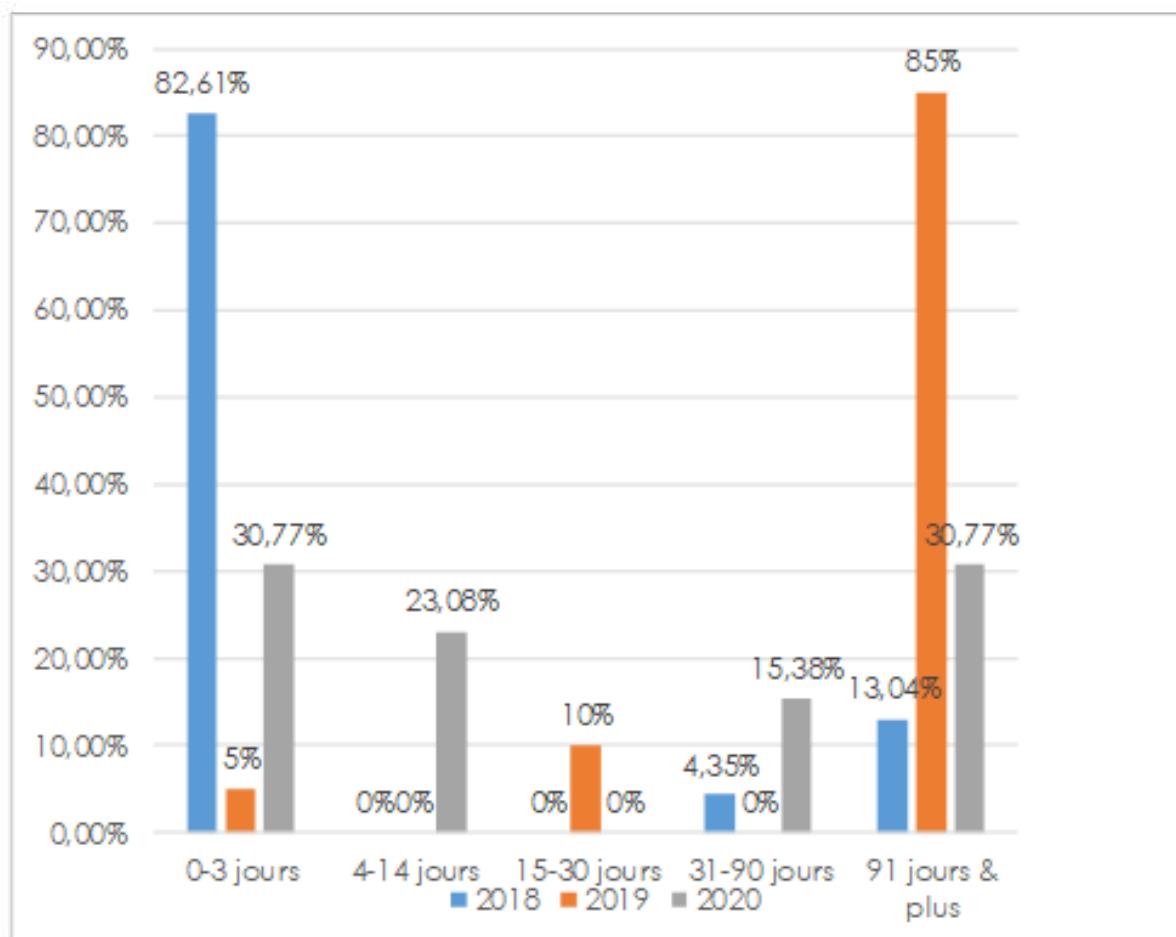


Source : Annuaires statistiques sur la protection de l'enfant et les violences basées sur le genre du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant



221. Dans l'optique d'éradiquer les mutilations génitales féminines, il faudra relever un certain nombre de défis. Il s'agit de : (i) la mise en place effective du Programme National de Lutte contre les VBG, doté de fonds publics pouvant garantir le financement de la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG ; (ii) le renforcement de la sensibilisation de l'ensemble de la société sur les méfaits des MGF et les peines encourues pour les auteurs, (iii) la sensibilisation de la communauté (victimes, parents et amis) à dénoncer les cas avérés de MGF pour non seulement permettre une prise en charge rapide des victimes, mais également sensibiliser et sanctionner les auteurs ; (iv) l'augmentation des ressources financières allouées pour la prise en charge des personnes survivantes de MGF et celles rendues vulnérables ; (v) le renforcement régulier (chaque année) des capacités du personnel des structures de prise en charge des victimes de MGF et ; (vi) le renforcement du système de collecte de données en ressources financières, matérielles et humaines afin de disposer de données exhaustives et de qualité pour mieux orienter la prise de décisions.

Graphique 16 : Evolution annuelle de la proportion des MGF suivant les temps écoulés entre l'incident et sa déclaration



Source : CAPEC à partir des données des annuaires statistiques sur la protection de l'enfant et les violences basées sur le genre du ministère de la Femme, de la Famille Et de l'enfant



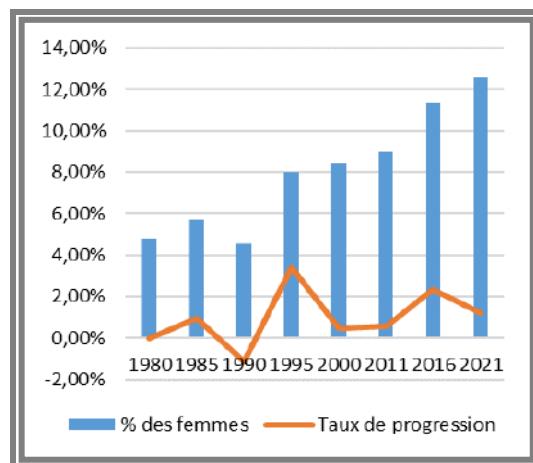
Cible. 5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.

Indicateur 5.5.1 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux

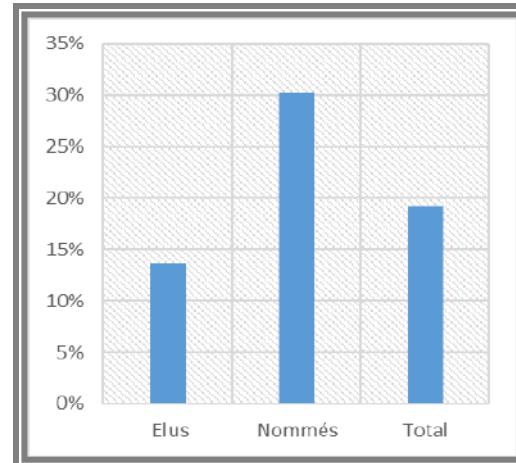
222. Le parlement ivoirien compte deux (02) chambres : l'Assemblée Nationale et le Sénat. De façon générale, les femmes sont minoritaires et sous-représentées dans ces chambres ainsi que dans leurs organes. Une analyse selon les deux dernières législatures montre également que la proportion des femmes à l'Assemblée nationale a connu une augmentation. L'Assemblée Nationale actuelle (2021-2025), compte 33 femmes sur un total de 255 sièges ; ce qui représente 12,9% des sièges contre 11,37% dans la législature précédente (2016-2020). Au niveau du Sénat, l'effectif compte 19 femmes, dont 11 nommées par le Chef de l'Etat, sur un total de 99 Sénateurs soit 19,19% (Graphique 17). Ces chiffres montrent le faible taux de représentation des femmes dans les assemblées élues malgré l'existence de cadre légal.

Graphique 17 : Proportion des femmes au parlement

Assemblée nationale



Sénat



Source : http://archive.ipu.org/parline-f/reports/1075_arc.htm, <https://www.senat.ci/les-senateurs> consulté le 23/06/2022

223. Les principaux obstacles à la représentation des femmes dans les assemblées élues sont dus en partie à l'insuffisance de sensibilisation et de formation des femmes à la vie politique, à l'insuffisance de ressources matérielles et financières lors de l'organisation des campagnes électorales, au non-respect de la loi sur le quota au sein des partis politiques et à la violence observée en période électorale.

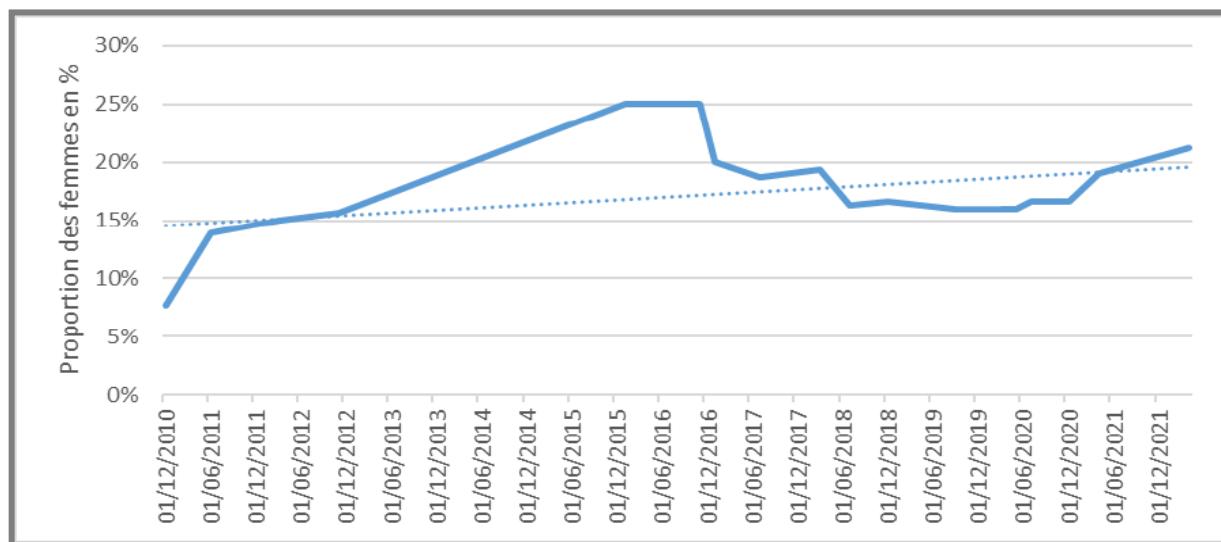
Indicateur 5.5.2 : Proportion de femmes ministres

224. L'objectif est d'atteindre une parité de représentations au gouvernement. Cependant, on observe une insuffisance de représentativité des femmes au



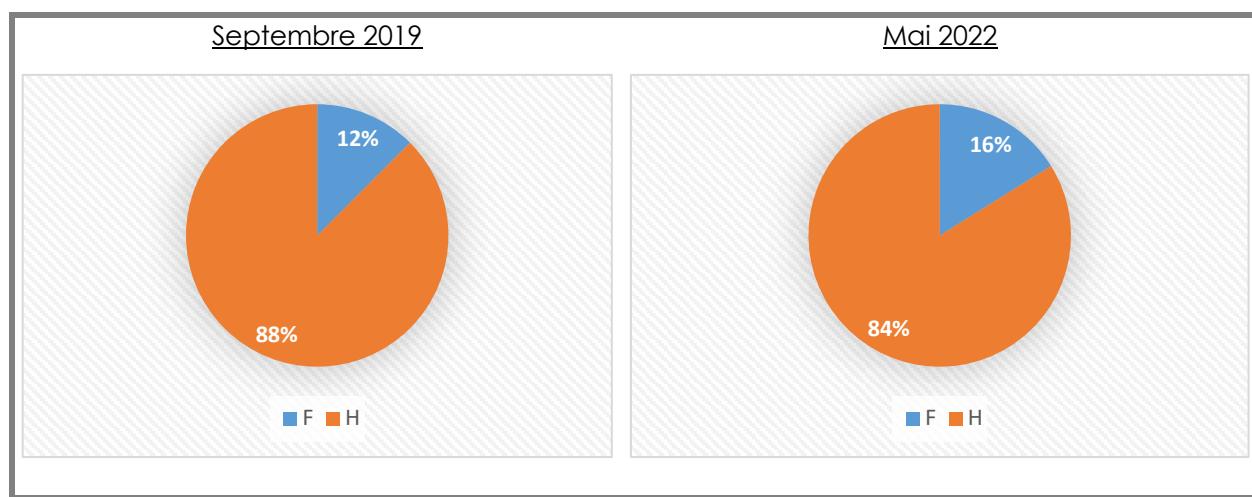
Gouvernement. La proportion de femmes ministres a baissé entre 2017 et 2020. Cette proportion est passée de 20% en 2017 à 17% en 2020. Depuis 2020, la proportion de femmes dans le gouvernement est en hausse, avec 21% de femmes au sein du gouvernement actuel, soit sept (07) femmes sur 33 ministres (Graphique 18). Par ailleurs, le nombre de femme occupant le poste de directeur de cabinet ministériel a relativement augmenté entre 2019 et 2022. La proportion de femme directeur de cabinet est passé de 12% (6 femmes sur 48) en septembre 2019 à 16% (5 femmes sur 31) en Mai 2022 (Graphique 19).

Graphique 18 : Evolution de la représentation des femmes dans le gouvernement



Source : Portail officiel du gouvernement de Côte d'Ivoire

Graphique 19 : Proportion des femmes occupant le poste de Directeur de cabinet ministériel



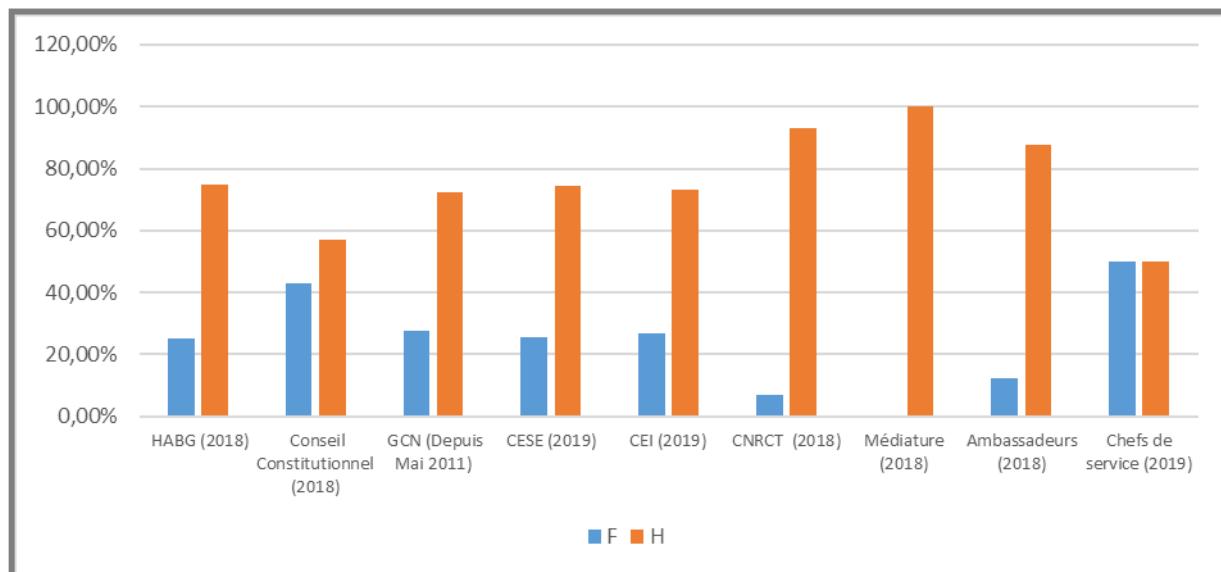
Source : Statistiques relatives à la situation de la femme en Côte d'Ivoire, Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, Décret n°2022-309 du 04 Mai 2022 portant nomination des directeurs de cabinets ministériels

225. Concernant les postes de responsabilités dans la fonction publique, il faut noter que la parité est loin d'être atteinte à l'exception des chefs de service dans les ministères, où la proportion de femmes est de 49,92% (Graphique 20).



226. Pour réduire les inégalités de sexe et aboutir à une parité au sein des institutions, de l'administration publique, des défis sont à relever à savoir : les normes sociales discriminatoires omniprésentes, le renforcement des capacités des femmes, le positionnement des femmes dans les instances de prise de décision, l'application de la nouvelle loi sur le quota dans le code électoral, l'instauration d'un environnement politique apaisé surtout en période électorale.

Graphique 20 : Représentativité des femmes à la fonction publique ivoirienne



Source : Statistiques relatives à la situation de la femme en Côte d'Ivoire, Ministère e la Femme, de la Famille et de l'Enfant

Cible 5.6 : Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.

Indicateur 5.6.1 : Taux de prévalence de la contraception

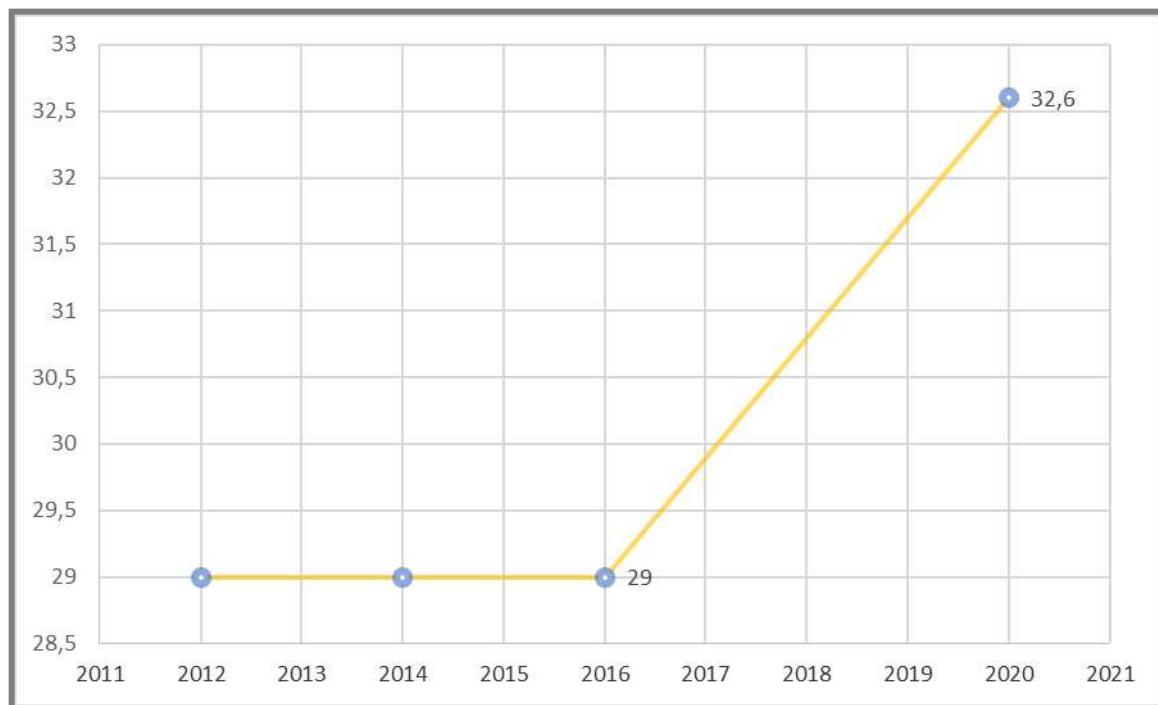
227. Les capacités des structures de santé ont été renforcées pour offrir les services dédiés à la santé de la mère. En matière de planification familiale, la proportion des établissements sanitaires offrant au moins trois (03) méthodes modernes de contraception est de 71%. La prévalence contraceptive nationale n'a pas progressé ces dernières années. On l'estime à 22,6% en 2018 et à 22,5% en 2020. Le pourcentage de besoins non satisfaits en contraception modernes évalués à 32,6% en 2020 est en augmentation par rapport à celui de 2016 (29%) (Graphique 21).

228. Les barrières à l'accès à la contraception se situent au niveau de l'offre et de la demande. En ce qui concerne l'offre, les contraceptifs ne sont pas disponibles en quantité dans tous les sites de prestation. De plus, dans 16% des sites publics, les femmes doivent payer pour avoir une consultation avec un prestataire, même si elles



n'obtiennent pas une méthode de contraception (PMA, 2020). Au niveau de la demande, les principaux facteurs sont le manque de moyens financiers, la distance et la nécessité d'obtenir une autorisation (voir la section suivante « Consultations pré-natales » pour plus de précisions) et le cadre juridique qui interdit l'accès des produits contraceptifs aux jeunes de moins de 18 ans.

Graphique 21 : Evolution du pourcentage de besoins non satisfaits en PF 2012-2020



Source : Rapport 2018 Équilibres & Populations (p. 9) et du Programme National de Santé de la Mère et de l'Enfant (PNSME)

229. Trois (03) principaux défis sont à relever à savoir : (i) la disponibilité des produits contraceptifs ; (ii) l'accessibilité des produits contraceptifs et ; (iii) la révision du cadre juridique de manière à autoriser l'accès des produits contraceptifs aux jeunes de moins de 18 ans.

Impact de la COVID-19 sur le Genre

230. La lutte contre les inégalités entre les sexes est essentielle à la réalisation de nombreux objectifs de développement durable et nécessite l'adoption de politiques ambitieuses dans de nombreux domaines, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale, la croissance économique, l'environnement et autres. La pandémie de la COVID-19 a accentué de nombreuses inégalités sociales et économiques auxquelles les femmes et les filles font face depuis longtemps en Côte d'Ivoire.

231. La pandémie a renforcé les inégalités sur le plan économique (participation au marché du travail) entre hommes et femmes. Elle a affecté durement le secteur informel, principal pourvoyeur d'emploi féminin dont les sous-secteurs ayant le plus contracté leurs effectifs sont : les infrastructures (-29,9%), les services financiers (-



17,9%) et le tourisme (-15,2%). Le secteur formel a quant à lui été contraint de détruire 524 994 emplois dont 94 371 emplois féminins (INS et Banque Mondiale, 2021).

232. Ces pertes d'emplois féminins et/ou dans les secteurs concentrant le plus de femmes, renforcent les déséquilibres entre hommes et femmes au niveau de la participation au marché du travail rémunéré. En 2018, les hommes ne consacrent qu'environ 3 heures par semaine aux travaux domestiques et de soins non rémunérés alors que les femmes consacrent en moyenne 13 heures par semaine, soit quatre (04) fois de plus que les hommes. Cette situation s'est empirée depuis l'apparition de la COVID-19, ce qui restreint encore davantage les possibilités d'autonomisation économique des femmes et des filles et accroît leur vulnérabilité face aux problèmes de santé physique et mentale. La valorisation du travail domestique non rémunéré des femmes est évaluée à 6,3% du PIB quand celle des hommes s'établit à 1,7% du PIB (Konan et al., 2021).

Encadré 5 : Progrès enregistrés par la Côte d'Ivoire sur l'égalité du genre

En matière d'égalité du genre, la Côte d'Ivoire enregistre des progrès remarquables sur le plan normatif et sur le plan des mécanismes institutionnels en faveur des femmes.

Sur le plan normatif, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un cadre juridique et a ratifié des Conventions internationales et régionales relatives aux droits des femmes. Au titre des dispositions nationales on note : la modification du droit pénal sur le mariage, la succession, nom et filiation ; le renforcement des droits fonciers des femmes (article 61 de la loi n°2015- 537 du 20 juillet 2015 d'Orientation Agricole) ; l'adoption de la loi relative aux mesures de protection des victimes de violences domestiques, de viol et de violences sexuelles autres que domestiques (loi n°2021-894 du 21 décembre 2021) ; l'accroissement de la protection de la femme enceinte au travail (Ordonnance n°2021-902 du 22 décembre 2021 modifiant la loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015). Au titre des engagements régionaux et internationaux figurent la ratification de la Convention n°111 sur la discrimination en matière d'emploi et de profession en 1961, la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF) en 1995, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et son Protocole relatif aux droits des femmes (PCADHPF) ratifiée en 2011.

Les mécanismes institutionnels ont été mis en place dans le cadre de la lutte contre les VBG. Concernant la lutte contre les VBG, des mesures de ripostes sont prises. Le Système de Gestion de l'Information sur les Violences Basées sur le Genre en Côte d'Ivoire (GBVIMS-CI) est opérationnel depuis janvier 2016. « Initialement, le GBVIMS était composé des 4 outils normalisés et adaptés à chaque pays. La Côte d'Ivoire en l'adoptant, a créé un 5^{ème} outil pour capitaliser toutes les actions de la prévention et un 6^{ème} outil pour permettre la collecte, le renseignement et la synthèse de données localement sans nécessité de la connexion internet. Ce sont : (i) le formulaire psychosocial ; (ii) l'outil de classification des types de VBG ; (iii) la base de données en ligne qui a remplacé le registre des incidents ; (iv) le protocole de partage des informations sur les incidents de VBG ; (v) la fiche des activités de prévention et ; (vi) la base de rapportage Excel (GBVIMS Offline) » (MFFE, 2022). En outre, un numéro gratuit est ouvert pour dénoncer les cas de violence et un plan national en faveur de l'abandon des MGFs est en cours de validation.

En dépit des progrès rapportés, des défis demeurent : (i) la réduction du nombre de cas rapportés de VBG ; (ii) la faible participation des femmes aux instances de décisions ; (iii) la persistance des pesanteurs socioculturelles ; (iv) la faiblesse des mécanismes de promotion du Genre et de l'autonomisation des femmes ; (v) l'insuffisance de mécanismes de formation et de financement ; (vi) l'insuffisance des projets d'entrepreneuriat féminin en milieu rural et ; (vii) la faible prévalence contraceptive (MFFE, 2022).



Encadré 6 : Inégalités de genre liées aux ODD 4 et 14

- Le secteur de la pêche fournit près de 100 000 emplois directs et plus de 580 000 emplois indirects dont 1/3 détenus par la femme.
- Les femmes représentent 75% des membres des 12 organisations professionnelles de pêche artisanale reparties sur les sites pilotes de Locodjro et de Sassandra, mais elles ne participent souvent pas aux processus de décision.
- En vue de leurs autonomisations, le MIRAH a renforcé les capacités des femmes, impliquées dans le secteur post-capture, à formaliser les nombreuses organisations professionnelles existantes en vue de leurs regroupements en des entités viables. De nombreuses actions (vulgarisation de l'utilisation des fours de la technique de traitement de Thiaroye (FTT) de la FAO, appui à la diversification des activités de transformation, etc.) visant à réduire la pénibilité du travail au niveau femmes ont été réalisées.
- Les associations de femmes pêcheurs ont créé des garderies pour alléger la charge de la garde des mères de jeunes enfants. Ces centres sont également disponibles pour les enfants d'âge scolaire qui reçoivent un repas nutritif et restent pour faire leurs devoirs pendant que leurs mères sont au travail.
- L'accès des filles à l'école s'améliore mais leur décrochage constitue un défi à relever.
- Le taux d'alphabétisation des femmes est faible (47,2%) comparativement à celui des hommes (63,8%) (MICS 2016). Cet écart est perceptible en milieu urbain comme en milieu rural, chez les plus riches comme chez les plus pauvres.
- L'amélioration des compétences en matière d'alphabétisation repose sur l'existence d'une Direction de l'Alphabétisation logée au ministère de l'Éducation Nationale, d'un Institut universitaire représenté par l'Institut de Linguistique Appliquée (ILA), de nombreux centres d'alphabétisation disséminés sur toute l'étendue du territoire.
- En Côte d'Ivoire, le rôle des femmes dans l'approvisionnement en eau et en combustible ainsi que dans la cueillette de plantes sauvages à usage médicinal et alimentaire les rend plus vulnérables à la déforestation, à la dégradation des sols et à la désertification, car elles n'ont pas les mêmes droits de propriété ni les mêmes ressources que les hommes.
- L'égalité d'accès aux droits fonciers pourrait avoir des effets positifs sur la restauration des forêts et la gestion durable des écosystèmes (FAO, 2018).
- Outre leur rôle dans la gestion forestière, des groupes conduits par des femmes sont à l'avant-garde de campagnes pour la protection de la biodiversité. Il est donc capital d'inclure dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) des considérations sexospécifiques, si l'on veut accroître le rôle des femmes dans les efforts de préservation et de protection de la biodiversité.



Objectif 6 : Garantir l'accès à tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



233. L'objectif 6 vise à garantir un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, améliorer la qualité de l'eau et réduire les pollutions, assurer une utilisation efficiente des différents usages de l'eau (domestique, énergie, industriel, agriculture) et préserver les écosystèmes aquatiques.

234. Cet objectif intègre également la notion de gestion transfrontalière des ressources en eau, essentielle à la gestion durable, mais aussi favorable à la paix et à la coopération. Il constitue un droit pour les populations dont la satisfaction demeure une préoccupation majeure dans les pays en voie de développement.

235. Le caractère multidimensionnel et transversal de l'eau se reflète également dans ses interrelations avec les autres ODD. L'eau, l'assainissement et les catastrophes naturelles liées à l'eau sont clairement mentionnés dans les cibles et indicateurs des ODD1 (Pauvreté), ODD3 (Santé), ODD4 (Éducation), ODD11 (Villes), ODD14 (Océan) et ODD15 (Ecosystèmes).

Cible 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

Indicateur 6.1.1 : Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité



236. Pour résoudre durablement la problématique de l'accès à l'eau potable en Côte d'Ivoire et en vue de rendre l'eau potable accessible à tous et à moindre coût, le Gouvernement Ivoirien a mis en place le programme eau pour tous. Cet engagement se matérialise par les importants investissements consentis au secteur de l'eau potable de 2019 à 2021. Sur cette période, environ 500 milliards de francs CFA ont été investis à travers une trentaine de projets mis en place dans les milieux ruraux et urbains. Cet important investissement, soutenu par des réformes sectorielles, notamment la création d'un secteur dédié à l'eau potable, a permis des acquis considérables en termes d'infrastructures d'hydraulique humaine et d'accès à l'eau potable en Côte d'Ivoire.

237. Ainsi, le taux de couverture en eau potable en HU est passé de 72% en 2019 à 76% en 2021. De 2019 à fin 2020, 9 012 PMH ont été réparées/remplacées et 20 073 PMH ont fait l'objet de maintenance. Le nombre de pompes fonctionnant à partir de l'énergie solaire pour l'AEP en milieu rural, pratiquement inexistant auparavant, est de 152 en 2021.

238. Les taux de conformité des analyses physico-chimiques et microbiologiques de l'eau potable HU distribuée en Côte d'Ivoire ont aussi été améliorés. Ils sont passés respectivement de 86% et 69% en 2019 à 99% chacun en 2021. Dans le milieu rural, les systèmes multi-villages sont développés pour non seulement avoir les sources d'approvisionnement en eau potable dans les ménages mais aussi pour améliorer la qualité de l'eau potable produite et distribuée aux populations. Toutes ces réalisations et investissements ont permis d'accroître le linéaire de réseau de distribution, passant ainsi de 17 309 km en 2019 à 18 144,9 km en 2021 avec un taux d'accès à l'eau potable en moins de 30 min en milieu rural de 77,98% en 2021 contre 76,45% en 2019.

Cible 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérables.

Indicateur 6.2.1 : Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon

239. Sur la période 2015-2018, les efforts du Gouvernement et de ses partenaires au développement ont abouti à déclaration de la fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL) dans 2 200 villages correspondant à 610 000 personnes ayant adopté les bonnes pratiques d'hygiène. Dans cette même dynamique, le programme de latrinisation qui a vu le jour avec le PSGouv 1 a permis la construction de 8 410 latrines au profit des populations rurales dont 1 338 réalisées par le PSGouv 1 dans les écoles et 7 072



latrines construites par les villageois eux même auprès de leurs lieux d'habitation, suite aux campagnes de sensibilisation initiées par le Gouvernement.

240. Avec la survenue de la maladie à Coronavirus (COVID-19), les activités d'urgence et de sensibilisation à la pratique des mesures barrières ont pris le dessus sur le volet développement des infrastructures d'assainissement. Ainsi, une partie des budgets a été affectée à l'achat des intrants pour la pratique des mesures barrières, sans oublier que de nombreux projets de développement ont été arrêtés, vu que les ressources humaines et matérielles ont été affectées à l'urgence sanitaire.



Objectif 7 : Energie propre et d'un coût abordable



241. L'ambition du Gouvernement traduite dans le Plan National de Développement 2021-2025, est d'électrifier toutes les localités à l'horizon 2025. Cet objectif devra se traduire par l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable d'ici 2030.

Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

Indicateur 7.1.1 : Proportion de la population ayant accès à l'électricité

242. De 2015 à 2021, le taux d'accès à l'électricité est passé de 80% en 2015 à 94% en 2019 puis 98,6% en 2021. Cette progression est liée à l'électrification de 2 613 localités sur la période 2019-2021 portant à 7 553, le nombre de localités électrifiées à fin 2021. Le secteur de l'électricité a aussi, enregistré 716 814 nouveaux abonnés entre 2019 et 2021, portant le nombre d'abonnés à 3 254 968. Par conséquent, le taux de desserte est passé de 54% à 61%. Ces réalisations s'expliquent par la mise en œuvre de plusieurs programmes notamment le programme national d'électrification rurale (PRONER) et le Programme d'Electricité Pour Tous (PEPT) qui ont permis d'atteindre un taux de couverture nationale en électricité de 88,7% au 31 décembre 2021 contre 79,6% en 2020 et 50% en 2015 (Graphique 22).



Graphique 22 : Evolution du Taux de couverture nationale (%) de 2011 à 2021



Source : CI Energies

243. De plus, partant de son ambition de porter à 4 015 MW la puissance de production installé à l'horizon 2025, les efforts du Gouvernement à travers la mise en service du barrage de Soubré (275 MW) en 2017 et l'installation du site de vridi (40 MW) en 2021 ont permis d'atteindre 2 269 MW de puissance de production installé en 2021 contre 1 924 MW en 2015.

244. Par ailleurs, le Gouvernement a mis en œuvre plusieurs initiatives pour améliorer le taux d'accès à l'électricité à travers : (i) le Programme Electricité Pour Tous (PEPT) ; (ii) la baisse de 20% du tarif social d'électricité aux bénéfices de 1,4 million de familles à revenu modeste et ; (iii) la pris en charge par le Gouvernement des factures d'électricité de plus d'un million de ménages défavorisés en réponse à la pandémie de la Covid-19.

Indicateur 7.1.2 : *Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres*

245. En vue de diversifier les sources de production, les autorités ivoiriennes, conformément aux engagements internationaux de la COP 21 et des Agendas 2030 et 2063, ont retenu de renforcer la politique énergétique nationale en mettant l'accent sur le développement des énergies renouvelables.

246. Selon l'Enquête Nationale de l'Emploi (ENE 2019), la proportion de ménages utilisant un groupe électrogène est de 0,2%. Concernant les panneaux solaires, 14,4% des ménages les utilisent comme source d'énergie pour l'éclairage.

247. Plus de 95% des ménages connectés utilisent des sources d'énergie peu sobres en carbone. La biomasse est le combustible dominant avec 58,2% de la consommation totale pour satisfaire principalement les besoins des ménages. Elle est suivie par les



produits pétroliers avec 31,7%, consommés en priorité pour les activités de transport. L'électricité occupe la troisième place avec 8,6% et le gaz naturel boucle la marche avec 1,5% pour les besoins de l'industrie manufacturière. Entre 2010 et 2020, ce mix de consommation s'est transformé par la réduction de la part de la biomasse et l'augmentation de la part des énergies commerciales.

248. Ainsi, la biomasse a cédé 17% de la part de sa consommation en raison d'un accès plus accru des ménages au gaz butane.

249. Les principaux défis entravant l'atteinte de cette cible à l'horizon 2030 sont : (i) l'atteinte de l'accès universel à l'électricité ; (ii) l'amélioration de la qualité de service et la garantie de la sécurité énergétique ; (iii) l'intensification de la lutte contre la fraude sur l'électricité ; (iv) la définition d'une stratégie du marché national de l'énergie en tenant compte du contexte régional ; (v) le renforcement des capacités des acteurs publics et privés par la formation et le perfectionnement des ingénieurs et techniciens aux métiers de l'électricité et ; (vi) la prise en compte des contraintes et préoccupations environnementales dans la réalisation de projets énergétiques.



Objectif 8 : Travail décent et croissance durable



250. Une croissance économique soutenue, partagée et durable est une condition préalable à la prospérité nationale. L'objectif 8 vise à fournir des possibilités pour un plein emploi productif et un travail décent pour tous, tout en éradiquant le travail forcé, la traite des êtres humains et le travail des enfants. Dans le cadre de la poursuite de cet objectif, plusieurs interventions sont menées par l'État. Leurs portées sont perçues à travers les indicateurs en lien avec les trois cibles retenues pour cet objectif.

Cible 8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.

Indicateur 8.2.1 : Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi

251. Le taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi est passé de 4,8% en 2016 à 4,2% en 2020. L'une des raisons de cette décroissance s'explique par la baisse de la productivité au sein des principaux secteurs d'activités, notamment, l'Agriculture.



Cible 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Indicateur 8.5.1 : Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap

252. En 2019, la Côte d'Ivoire comptait 2 028 568 salariés dont 41,2% de femmes ayant un revenu mensuel moyen de 138 841 FCFA contrairement en 2017 où il se fixait à 133 672 FCFA. Sur la même période, il ressort que les femmes (60,5%) sont plus nombreuses que les hommes (39,5%) uniquement dans le commerce. Ensuite elles sont sous représentées dans les services (43,4%) et l'agriculture (33,9%) et faiblement dans l'industrie (25,6%) selon l'ENE 2019.

253. Ces ségrégations ne sont pas sans impacter les rémunérations. Entre hommes et femmes, les écarts sont énormes et en défaveur des femmes. En effet, 59,4% des femmes ont un salaire bas et 70,8% gagnent moins que le SMIG, ces chiffres étant respectivement 33,7% et 47,7% pour leurs homologues de sexe masculin. Les femmes restent toujours défavorisées avec une différence de 218,3 FCFA au profit des hommes. En 2019, avec l'ENE, un autre indicateur proxy utilisé a été le revenu mensuel moyen qui est obtenu à l'issu d'une durée moyenne de formation de huit ans est de 107 748 FCFA. Les hommes reçoivent en moyenne 128 016 FCFA et les femmes 78 541 FCFA (Source : INS).

Indicateur 8.5.2 : Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap

254. Le taux de chômage combiné à la main-d'œuvre potentielle (SU3), est passé de 15,9% en 2016 à 12,9% en 2019 en bonne progression par rapport à la cible 2025 qui est de 10,50% (PND 2021-2025).

255. En ce qui concerne les personnes en situation de handicap, la frange de la population en âge de travailler (18 à 40 ans) est évaluée à 183 725 soit un taux de 40,52% d'une population estimée à 453 453 selon le RGPH 2014. Cependant des efforts sont de plus en plus entrepris pour améliorer les conditions des personnes en situation de handicap. En effet, des recrutements dérogatoires dans l'Administration ont été réalisés avec l'embauche de 158 personnes en situation de handicap en 2019 et 200 personnes en situation de handicap en 2020. On note également l'insertion d'environ 4 000 personnes vulnérables dans les activités génératrices de revenu de 2016 à 2019 (partenariat avec UNACOPEC-CI).

256. En effet, des textes ont été pris pour promouvoir l'emploi des jeunes et des personnes en situation de handicap ; il s'agit notamment : (i) de la Loi n° 98-594 du 10 novembre 1998 d'orientation en faveur des personnes handicapées ; (ii) du décret n°2018-456 du 09 mai 2018 relatif à l'Emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur privé ; (iii) du décret n° 2018-32 du 17 janvier 2018 relatif aux



modalités d'organisation et de fonctionnement du chantier école ainsi qu'au statut des personnes liées à l'entreprise exécutant le chantier ; (iv) du décret n° 2018-383 du 17 janvier 2018 relatif aux modalités pratiques de mise en œuvre du contrat stage de qualification ou d'expérience professionnelle ; (v) du décret n° 2018-383 du 4 avril 2018 relatif aux modalités du contrat stage-école et ; (vi) des mesures incitatives en faveur de l'emploi contenues dans les différentes annexes fiscales.

Cible 8.6 : D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.

Indicateur 8.6.1 : Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation

257. La population des ni en emploi, ni en formation, ni en éducation (NEET) dans la tranche d'âge de 16-35 ans est passée de 3 030 503 jeunes en 2017 à 2 322 382 jeunes en 2019. Le taux est particulièrement élevé pour les jeunes sans aucune éducation formelle, presqu'un jeune sur deux. Il est le plus bas pour les sortants du système d'enseignement supérieur (18,8% selon l'ENE 2019). (Source : Ministère de la Promotion de la Jeunesse)

258. Ces avancées sont imputables à l'existence de services publics et actifs en faveur des jeunes. En effet, sur la période 2016-2020, une première Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) portant la Stratégie Nationale d'Insertion et d'Emploi des Jeunes (SNIEJ) a été mise en œuvre et a permis l'insertion de 2 800 000 jeunes.

259. En effet, les initiatives en matière d'insertion et de création d'emplois ont permis la sélection et la mise en activité de 31 276 jeunes dans les travaux à haute intensité de main d'œuvre. En outre, 42 450 jeunes ont été mis en stage entre 2016 et 2020 à travers les stages (écoles et de qualification). Dans le même élan, les placements directs en emploi de 1 499 jeunes ont été effectués.

260. Avec un objectif de création de 3 415 000 emplois en faveur des jeunes, la nouvelle SNIEJ 2021-2025 est formulée dans la vision « qu'ici à 2025, les jeunes filles et garçons notamment les plus défavorisés et vulnérables, en zone rurale comme en zone urbaine, accèdent et se maintiennent dans des emplois durables et décents ».

261. Malgré les efforts remarquables de nombreux défis restent à relever au niveau de l'emploi notamment : (i) la création des emplois productifs et décents ; (ii) le renforcement des conditions favorables pour l'accès à un emploi décent et durable ; (iii) le déploiement de l'Agence Emploi Jeunes à l'échelle locale ; (iv) l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées, des femmes et des jeunes à l'emploi ; (v) la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie d'insertion des jeunes ; (vi) le développement de l'entrepreneuriat des jeunes ; (vii) l'amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés et la promotion de l'emploi des



jeunes en situation de handicap et ; (viii) le renforcement l'efficacité du Système d'Information sur le Marché du Travail(SIMT).

262. En termes de perspectives, le Gouvernement entend favoriser la participation collective et/ou individuelle des jeunes aux processus de prise de décision pour le développement communautaire, local et/ou national et permettre aux jeunes d'adopter des comportements adéquats qui limitent leur exposition aux fléaux sociaux et facilitent leur accès à des services sociaux de base adaptés à leurs besoins.



Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



263. L'Objectif 9 concerne la promotion et le développement des infrastructures, l'industrialisation et l'innovation, à travers un appui financier, technologique et technique international et national amélioré, la recherche et l'innovation, et un meilleur accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

264. La disponibilité et la qualité des infrastructures doivent contribuer à l'amélioration du niveau de vie et à l'accélération du processus de développement de la Côte d'Ivoire. Leur répartition harmonieuse sur le territoire national contribuera à réduire les inégalités spatiales et favoriser les opportunités.

265. L'ambition du Gouvernement d'ici 2025 est d'amplifier les effets de la transformation structurelle et sociale par la redynamisation des services de transport, l'accroissement de la mobilité durable des personnes et des biens, la promotion des échanges commerciaux internes et intra régionaux ainsi que la consolidation des bases d'une croissance forte et d'un développement durable.



Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable.

Indicateur 9.1.2 : Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport

266. Le volume de fret maritime transporté, par an, est passé de 26 177 637 tonnes en 2015 à 30 804 030 tonnes en 2019 puis 30 106 756 tonnes en fin 2020. Ce trafic global de marchandises a baissé de 2,3% sur la période 2019-2020. Cette contraction s'explique par la perturbation des échanges commerciaux intervenue au premier semestre 2020 du fait de la pandémie de la COVID 19. En effet, la survenue de la COVID 19 a entraîné un ralentissement des activités maritimes au niveau des deux ports que compte le pays.
267. Cependant, avec l'assouplissement des mesures restrictives mises en œuvre au niveau mondial dans le cadre de la lutte contre cette pandémie, le transport maritime s'est progressivement redressé avec un volume de 34 428 679 tonnes en fin décembre 2021.
268. Le cumul du nombre de voyageurs commerciaux à l'Aéroport Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan est passé de 1 468 644 passagers en 2015 à 2 271 700 passagers en 2019 puis 935 130 en 2020. Cependant, le transport aérien, à l'instar de la plupart des secteurs de l'économie, a été fortement perturbée suite à la pandémie de la Covid-19. Au terme de l'année 2021, le nombre de passagers s'est affiché à 1 647 832.
269. Le cumul des voyageurs desservis par les aéroports domestiques (Bouaké, Korhogo, Man, Odienné, San Pedro) par Air Côte d'Ivoire, a connu une baisse passant de 96 783 passagers en 2019 à 58 829 en 2020.
270. Le volume de fret ferroviaire transporté s'est contracté, passant de 1 015 874 tonnes en 2019 à 981 300,8 tonnes en 2020. Le transport ferroviaire à l'instar de l'ensemble du secteur du transport n'a pas été épargné par la crise sanitaire due au Covid-19. En effet, le trafic de marchandises s'est contracté de 3,4% sur la période. Cette contreperformance provient de la baisse des échanges avec le Burkina Faso de 1,9% et du trafic intérieur de 26,1%.
271. La Société de Transport d'Abidjan (SOTRA) grâce à sa flotte d'autobus a transporté 173 781 052 passagers à fin 2020 contre plus de 123 millions de passagers en 2018. Cet accroissement de passagers s'explique par l'augmentation du nombre d'autobus de la SOTRA.



Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.

Indicateur 9.2.1 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant

272. L'évolution des poids des différents secteurs économiques dans le PIB entre 2012 et 2020 permet d'appréhender le changement structurel. Ainsi, la part du secteur primaire est passée de 22,2% en 2012 à 15,4% en 2020. Celle du secteur secondaire de 2019 à 2020 s'est améliorée de 1 point de pourcentage pour atteindre 21,1%. De même, la part du secteur tertiaire a augmenté de 16 points de pourcentage de 2012 à 2020 pour se situer à 47%.

273. En particulier, l'évolution du poids du secteur secondaire dans le PIB montre un renforcement de la base industrielle et une bonne avancée vers la cible attendue de 30% en 2020. Le secteur est dominé par le sous-secteur manufacturier, tiré par les industries agro-alimentaires, dont la part dans le PIB est passée de 14,3% en 2012 à 17,2% en 2017.

Indicateur 9.2.2 : Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total

274. Sur la période 2015-2021, le nombre de salariés sur le marché de l'emploi formel est passé de 868 209 à 1 227 172, soit une progression de 41,34%. Cette hausse est consécutive à l'accroissement des emplois à la fois dans le secteur public et le secteur privé. En 2021, cette dynamique de création d'emploi s'est poursuivi particulièrement dans le secteur privé qui a enregistré 933 356 emplois dont 34,4% dans les secteurs du commerce, 12,9% du BTP et 18,6% de l'industrie manufacturière.

275. Les défis majeurs à relever dans le secteur des transports sont : (i) l'accélération de la mise en œuvre du Système de Transport Intelligent (STI) ; (ii) le renforcement de la politique de renouvellement du parc auto, ainsi que la promotion des modes actifs à travers l'élaboration d'un plan vélo et la transformation de certaines artères dans le centre-ville en voies piétonnes ; (iii) la promotion d'une politique de développement de la mobilité durable (à faible émission des gaz à effet de serre tout en répondant aux besoins de l'ensemble des usagers) ; (iv) la construction de la ligne 1 du Métro d'Abidjan et la construction de la voie ferrée San Pedro-Man ; (v) la mise en œuvre et la réalisation d'un réseau de transport intégré de passagers et de marchandises sur les voies d'eau intérieures (maritime y compris) et ; (vi) l'achèvement du processus de classification de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) en catégorie 1 de la Federal Aviation Administration (FAA).



Objectif 10 : Réduction des inégalités

L'inclusion sociale, c'est ici

**La Constitution**

Les articles 32 et 33
de la Loi fondamentale protègent et garantissent les droits des couches vulnérables et particulièrement des personnes en situation de handicap.

**22 septembre 2021**

Adoption de deux Décrets créant les Commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) secteur public et secteur privé

 **Ratification****1999**

Ratification de la Convention n°159 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées

**2014**

Ratification de la Convention n°61-106 des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

**Insertion professionnelle****1 706**

personnes handicapées intégrées à ce jour à la Fonction Publique par le biais du recrutement dérogatoire

**Établissements spécialisés publics**

5000 personnes handicapées formées depuis 1974

- Institut National Ivoirien pour la Promotion des Aveugles (INIPA)
- Ecole Ivoirienne pour les Sourds (E CIS)

Structures privées

1 500 enfants handicapés intellectuels sont actuellement encadrés dans une vingtaine d'institutions privées

Perspectives

Projet de décret relatif à l'emploi des personnes en situation de handicap à la Fonction Publique

Projet d'ordonnance relatif au fonds d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

#UneCôteD'IvoireSolidaire

276. L'objectif 10, appelle à davantage d'égalité des chances et à la réduction des inégalités de revenus, ainsi que celles basées sur le sexe, l'âge, le handicap, la race, la classe, l'ethnie et la religion, tant dans les pays qu'entre les pays. Par ailleurs, cet objectif aborde aussi des questions relatives à la représentation des pays en développement dans la prise de décisions de portée mondiale et l'aide au développement.

Cible 10.1 : D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national.

Indicateur 10.1.1 : Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40% de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population

277. Entre 2015 et 2018, la Côte d'Ivoire a enregistré une croissance beaucoup plus en faveur des pauvres que des riches, et qui contribue également à la réduction des inégalités. En effet, l'analyse de l'indicateur du niveau de vie des ménages permet de



constater une amélioration de 37,3% pour les ménages pauvres dont les dépenses moyennes par tête sont passées de 177 623 FCFA à 243 963 FCFA entre les deux (02) années. En outre, le ratio de pauvreté a baissé passant de 44,4% à 39,4% sur la période. Il s'ensuit une réduction des inégalités qui passe de 58,8% en 2015 à 35,1% en 2018.

278. Selon le statut de pauvreté, il ressort que le revenu moyen de la classe haute est 5,2 fois plus important que celui des pauvres en 2015. En 2018, ce rapport s'établit à 2,8.

Indicateur 10.2.1 : Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50% inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap

279. Entre 2015 et 2018, la tendance baissière globale observée est confirmée selon le milieu de résidence avec une accentuation pour le milieu urbain. En effet, le taux de pauvreté dans ce milieu de résidence est passé de 35,9% en 2015 à 24,7% en 2018. En 2018, le taux de pauvreté en milieu rural était de 54,7% contre 24,7% en milieu urbain.

280. Entre 2015 et 2018, le gap et la sévérité de la pauvreté en milieu rural, s'est amélioré, passant de 21,5% en 2015 à 16,7% en 2018. Dans le milieu urbain, la sévérité de pauvreté qui était de 11,2% en 2015 a atteint 6,9% en 2018. Le gap de pauvreté (P1) ou la différence entre le niveau moyen du revenu des pauvres et le seuil de pauvreté s'est également amélioré entre 2015 et 2018, passant de 16,3% à 11,6%.

281. Le défi consiste à réduire la vulnérabilité des femmes face à la pauvreté, et à réduire l'écart de pauvreté au niveau du genre et du lieu de résidence. En ce qui concerne les perspectives, la mise en œuvre du PSGouv 2 intensifiera les questions sociales par le renforcement des politiques publiques en matière de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité.



Objectif 11 : Villes et communautés durables



282. L'Objectif 11 vise à assurer l'accès de toutes les populations aux logements et services de base adéquats et sûrs, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains et réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant.

Cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

Indicateur 11.1.1 : Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats

283. Selon l'ENV 2015, 2,1% des ménages vivent dans des logements inadéquats (baraques). Cette proportion varie selon le statut de pauvreté.

284. En Côte d'Ivoire, la proportion de la population vivant dans un logement décent qui était de 38,34% en 2017 est passée à 51,2% en 2019 puis à 53% en 2020. Ces performances sont inhérentes aux actions mises en œuvre en matière de logements sociaux accessibles et au renforcement du cadre législatif et réglementaire. Le nombre de nouveaux logements sociaux et économiques disponibles est passé de 4 353 logements en 2017 à 10 126 logements en 2020.

285. Dans la stratégie globale du programme de construction de logements sociaux initiée par le Gouvernement en 2012, l'Etat prend en charge les VRD primaires et



l'exonération fiscale. La construction des VRD secondaires et la commercialisation des logements sont laissées à la charge des promoteurs privés.

286. Par ailleurs, la « Politique Nationale de la Ville » a été adoptée en Conseil des Ministres en 2020 et constitue désormais le cadre de référence et le levier de structuration des villes autour des enjeux et défis de développement urbain durable.

287. Les défis se situent au niveau des besoins de logement en milieu urbain qui sont estimés à plus de 500 000 avec un taux d'accroissement de 10% chaque année. En matière de perspective, l'objectif sur la période 2021-2025 est de construire 150 000 logements. Dans ce cadre, l'Etat a fait le choix de recourir aux grands groupes à forte capacité en vue d'une production à l'échelle industrielle de logements (des conventions ont été signées pour un total de 250 000 logements projetés). En outre, un dispositif fiscal a été mis en place pour encourager l'installation d'usines de fabrication de matériaux de construction.



Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenable



288. L'objectif 12 vise à encourager les modes de consommation et de production plus durables grâce à différentes mesures, dont des politiques spécifiques et des conventions internationales portant sur la gestion des matières toxiques pour l'environnement.

Cible 12.1 : Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement

L'indicateur 12.1.1 : Nombre de pays ayant adopté des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales

289. La Côte d'Ivoire a adopté les plans d'actions nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durable. De plus, plusieurs actions ont été réalisées et d'autres sont en cours. Il s'agit notamment de : (i) l'adoption de la stratégie nationale de Développement Durable en septembre 2011, révisée en 2021 et de la stratégie nationale de développement bas-carbone qui décline entre autres les mesures d'atténuation à adopter au niveau des secteurs considérés comme émetteurs de gaz à effet de serre (Agriculture, forêt énergie) ; ces éléments étant pris en compte dans les politiques et stratégies sectorielles ; (ii) l'adoption de la loi



n°2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le développement durable. Ces différentes actions sont traduites et mises en œuvre en actions opérationnelles dans le Plan National de Développement et les documents et politiques sectorielles (le PNIA2, le Plan Directeur Energie, etc.).

Cible12.5 : D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

Indicateur 12.5.1 : Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés

290. L'indicateur n'est pas capté à ce jour, faute de données disponibles. Toutefois, depuis 2015, la Côte d'Ivoire a élaboré une stratégie nationale et un plan de gestion des déchets qui intègre la composante de recyclage et de valorisation de ceux-ci. Ainsi, le pourcentage d'emballages vides éliminés et recyclés se situe à 20% en 2020. De plus, un plan national d'urgence contre les pollutions accidentelles des eaux par hydrocarbures et autres produits chimiques dangereux a également été élaboré pour couvrir le milieu marin et répondre aux insuffisances du plan POLLUMAR mis en œuvre depuis plusieurs années. En outre, la survenue de la maladie à coronavirus a entraîné l'apparition de nouveaux déchets médicaux et dangereux (Test PCR, Cachez usagés, etc.).

291. Pour améliorer le cadre institutionnel du secteur de l'assainissement et du drainage, l'État a procédé à l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement et de drainage (SDAD) des villes de Yamoussoukro, Bouaké, San-Pedro, Daloa et du District Autonome d'Abidjan ainsi que la réalisation des schémas directeurs d'assainissement des villes de Korhogo et d'Abengourou (en cours). Une unité de compostage a également été mise en place dans le District autonome de Yamoussoukro et des stations de traitement des boues de vidange sont en cours de réalisation dans les villes de Yamoussoukro, San-Pedro, Korhogo, Bouaké et Anyama. À cela, s'ajoute le vaste programme de dépollution et d'aménagement de la baie de Cocody, démarré en 2015.

Cible 12.7 : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

Indicateur 12.7. 1 : Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics

292. Dans le cadre de l'amélioration des procédures de passation des marchés publics pour une meilleure absorption des crédits et l'atteinte des objectifs de développement, la passation des marchés est anticipée en rapport avec l'année budgétaire ou à la durée d'exécution du marché. En effet, comme indiqué dans l'article 18 du Code des marchés publics, toutes les opérations de marchés publics sont soumises de façon réglementaire à la planification, sous peine de nullité. A cet



effet, les outils de planifications suivants sont élaborés : (i) le Plan Général de Passation des Marchés (PGPM) ; (ii) le Plan Général Simplifié de Passation des Marchés (PGSPM) ; (iii) le Plan de Passation des Marchés (PPM) et ; (iv) le Plan Simplifié de Passation des Marchés (PSPM).



Objectif 13 : Mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



293. L'objectif 13 vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques tout en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des pays en développement. Il est subdivisé en cinq (05) cibles parmi lesquelles deux (02) feront l'objet d'analyse dans ce rapport. A savoir : (i) le nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide et (ii) le nombre de pays ayant fait état du renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les actions en faveur du développement.

Cible 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

Indicateur 13.3.1 : Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide



294. La Côte d'Ivoire a intégré dans les programmes d'enseignement du système scolaire, des manuels pédagogiques qui traitent les nouvelles thématiques du Développement durable. Au niveau de l'enseignement supérieur, des curricula de formation ont été développés pour l'obtention de master en environnement et développement durable et de Doctorat en Développement durable dans les universités (Université Félix Houphouët Boigny, Nangui Abrogoua, Lorougnon Guédé, etc.) et plusieurs grandes écoles ivoiriennes. Par ailleurs, les capacités des formateurs de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) ont été renforcées par l'institut de la francophonie pour le développement durable.

Indicateur 13.3.2 : Nombre de pays ayant fait état du renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les actions en faveur du développement

295. Au titre des réformes, les stratégies élaborées se présentent comme suit :

- Stratégie Nationale REDD+ (2017) : dans le cadre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la reconstitution du couvert forestier, la Côte d'Ivoire a adopté une stratégie nationale REDD+. Cette stratégie, élaborée de façon participative avec l'inclusion de toutes les parties concernées, présente la vision, les politiques et mesures, les missions, le mode de fonctionnement, les orientations technologiques et la collaboration avec les partenaires.
- Stratégie Nationale pour l'Agriculture Intelligente face au Climat (SNAIC) en Côte d'Ivoire : elle couvre la période 2018 – 2025 et a pour objectif global de « développer à l'échelle nationale une agriculture intelligente en vue d'accroître la productivité agricole, d'assurer la sécurité alimentaire et la résilience climatique du secteur ».
- Stratégie nationale de réduction des polluants atmosphériques de courte durée de vie ayant un impact sur le climat (SLCPs).
- Les Contributions Déterminées Nationales de 2021 de la Côte d'Ivoire se fondent sur les orientations de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts 2019-2030. En effet, dans l'optique de réduire significativement les émissions des GES dans le secteur de la Foresterie, de l'Agriculture et de l'utilisation des Terres (FAT), la Côte d'Ivoire entend reconstituer près de 3 000 000 ha de forêt d'ici 2030, ce qui permettra la séquestration de 94 162,248 tonnes éq CO₂.
- Le CDN révisé en 2021 a marqué la volonté de la Côte d'Ivoire de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30,41 % d'ici à 2030. Ce chiffre représente un abattement d'environ 37 millions de tonnes équivalent CO₂, là où l'ambition de la Côte d'Ivoire dans son premier document CDN en



2015, affichait un abattement de 9 millions de tonnes équivalent CO₂, soit une réduction de 28,25% en 2030 par rapport à un scénario de référence.

- Le District Autonome d'Abidjan, membre du réseau C40 a initié en 2020 la création de l'Institut de l'Economie Circulaire d'Abidjan (IECA) et procédé en 2022 à l'élaboration de son Plan d'Action Climat (PAC) et de sa Stratégie Territoriale de l'Economie Circulaire d'Abidjan (STECA).

296. Le financement de l'urgence sanitaire, à travers les tests COVID-19 et la prise en charge des cas avérés positifs, s'est fait au détriment de certains projets en cours ou prévus se réaliser dans la période de la pandémie. Ceci a eu pour conséquence la fragilisation des projets de conservation de la biodiversité.



Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

La protection des aires marines, c'est **iCI**



Aires Marines Protégées (AMP) : la Côte d'Ivoire préserve la biodiversité

Le littoral ivoirien

566 km
de long



23 253 km²
de superficie



7%
de la superficie du pays



Loi n°2017-378
du 2 juin 2017 portant
aménagement, protection
et gestion intégrée du
littoral



21 décembre 2020

Création de la première aire
marine protégée (AMP)
dans la ville balnéaire de
Grand-Bévéry (Sud-Ouest)



2600 Km²

de superficie pour la
première AMP qui se
transforme en une
réserve naturelle pour
lutter contre le trafic
d'espèces rares, la
déforestation et la perte
de la biodiversité



Une envergure mondiale pour la ponte des tortues de mer.

En 2021, on comptait 700 tortues femelles
protégées avec plus de 60 000 naissances de
petites tortues par an
36 nids de tortues marines enregistrés dans la
zone de Néro-Mer en 2020 contre 12 en 2010

Investissement

526 817 000 FCFA
mobilisés par Conservation des
espèces marines (CEM) avec
l'aide des partenaires pour les
activités de conservation et
l'appui communautaire



491 741 000 FCFA

investis dans la construction
d'infrastructures sociales de
base (châteaux d'eau, écoles,
centres de santé, préaux
communautaires, systèmes
solaires d'éclairage...)



30 éco-gardes

issus des communautés
villageoises recrutés et formés
par CEM



En prévision



Quatre autres aires marines protégées :

- Le site transfrontalier de l'embouchure du fleuve Cavally à Tabou (Côte d'Ivoire-Liberia)
- Le site de la forêt classée de Dassiooko
- Le site du parc national d'Azagny
- Le site transfrontalier des îles Ehotiliés (Côte d'Ivoire-Ghana)

#UneCôteIvoireSolidaire

297. Cet objectif cherche à promouvoir la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers, empêcher la pollution marine et accroître les avantages économiques pour les États en développement et les Pays Moins Avancé (PMA).

Cible 14.1 : D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.

Indicateur 14.1.1 : Progrès réalisés par les pays dans la ratification des instruments internationaux et la mise place d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel pour lutter contre la pollution sous toutes ses formes

298. Les indicateurs de cette cible sont entre autres le nombre de conventions et accords internationaux ratifiés, relatifs à la pollution et les dispositions législatives et réglementaires pour leurs mises en œuvre. En plus des Lois et dispositions



antérieures prises par le Gouvernement pour la lutte contre la pollution sous toutes ses formes, le Secrétariat Exécutif de la Convention d'Abidjan a organisé en 2019, à Abidjan, la deuxième conférence des plénipotentiaires. Celle-ci a abouti à la signature par la Côte d'Ivoire de quatre (04) protocoles additionnels, adoptés lors de la douzième conférence des parties.

299. En termes de réalisation, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable conduit depuis une décennie le développement d'une économie circulaire à travers le recyclage des déchets plastiques et l'organisation de nombreuses campagnes de sensibilisation.

300. Dans l'optique des réalisations, le Gouvernement a conduit avec l'appui de la FAO à travers le projet GloLitter une étude d'impacts des déchets marins sur la pêcherie de senne de plage dans un cadre régional incluant, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin en 2021.

Cible 14.2 : D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.

Indicateur 14.2.1 : Progrès réalisés dans la gestion des écosystèmes marins et côtiers par l'utilisation d'approches écosystémiques

301. La Côte d'Ivoire est « Etat Partie » des Conventions suivantes : la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (UNCLOS) ou Convention de MontegoBay ratifiée par le décret n°84-94 du 15 février 1984 ; la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ratifiée par le décret n° 94-614 du 14 novembre 1994 et ; la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat de la sauvagine ou Convention de RAMSAR ratifiée en 1993.

302. Au niveau national, plusieurs textes règlementaires ont été pris, entre autres la Loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles ; la Loi n°2016-554 du 26 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture ; la Loi n°2017-378 du 02 juin 2017 relative à l'aménagement, à la protection et à la gestion intégrée du littoral.

303. En outre, la Stratégie Nationale de Gestion des Pêches issue de la Politique Nationale de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA 2022-2026) en cohérence avec l'ODD 14 a été élaborée. L'objectif de cette stratégie est de gérer durablement les ressources halieutiques et restaurer les habitats à travers l'aménagement durable des pêcheries maritimes et la restauration des écosystèmes aquatiques dégradés.

304. Dans le cadre du programme national de gestion intégrée des zones côtières, l'Etat, en liaison avec la Convention d'Abidjan qui est en partenariat avec l'Initiative Pêche



Côtière Afrique de l'Ouest (IPC-AO), a conduit les activités suivantes en 2021 : (i) la réalisation d'une étude sur la situation de référence de la forêt de mangrove de Sassandra ; (ii) la conduite de campagnes de sensibilisation des communautés riveraines des forêts de mangroves du complexe Sassandra-Dagbebo sur l'importance des mangroves dans l'équilibre de la biodiversité et le bien-être humain ; (iii) l'étude des fonctions, biens et services écosystémiques et des principaux facteurs influençant leur développement, l'utilisation et la dégradation des forêts de mangroves du complexe Sassandra-Dagbebo et ; (iv) l'analyse des dynamiques d'occupation du sol dans les zones des écosystèmes de mangroves du Complexe Sassandra – Dagbego.

305. Le projet IPC-AO a également contribué à la vulgarisation des fours FAO Techniques Thiaroye (FTT), qui permettent de réduire la consommation de bois de fumage par la réalisation d'une économie de 60%. Les bois de fumage initialement utilisés provenaient des forêts de mangroves.

306. Le Projet d'Investissement pour la résilience des Zones Côtières Ouest-Africaines (WACA-Resip) a été établi en réponse à la demande des pays d'Afrique de l'Ouest de recevoir une assistance de la Banque mondiale pour les aider dans la gestion de leurs zones côtières, en particulier sur leurs problèmes d'érosion côtière et d'inondation. Ce programme a réalisé un ensemble d'activités dans la zone côtière, notamment : la réalisation d'une étude de faisabilité pour le reboisement et la restauration de la mangrove du complexe lagunaire de grand-Lahou et leur conservation dans les Parcs Nationaux d'Azagny et des îles Ehotilé (WACA, 2020) et ; l'étude de conception de l'option d'adaptation choisie pour la stabilité du cordon sableux de Grand-Lahou (WACA, 2022).

Cible 14.4 : D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.

Indicateur 14.4.1 : Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable

307. Afin de promouvoir l'économie bleue, la Côte d'Ivoire a adhéré à plusieurs conventions internationales : (i) la Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures ; (ii) la Convention internationale sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures ; (iii) la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et ; (iv) la Convention internationale portant création d'un fonds d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.



308. La Côte d'Ivoire a adopté en 2016, la loi relative à la pêche et l'aquaculture. Cette loi permet de mieux lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), en corsant les amendes qui sont multipliées par 5 voire 10.

309. Le pays a également initié plusieurs programmes d'amélioration des souches de tilapia par l'introduction de la souche Brésil. La technique d'inversion des sexes pour l'obtention d'alevins monosexes mâles a été vulgarisée. Le Projet d'Appui à la Relance des Filières Agricoles en Côte d'Ivoire (PARFACI) a installé entre 2019 et 2020 dix (10) fermes pilotes de production d'alevins souche Brésil. Cette innovation contribue à l'amélioration des rendements et à la réduction de la pénibilité du travail au niveau des pisciculteurs.

310. Par ailleurs, la viabilité des ressources halieutiques de la Zone Economique Exclusive (ZEE) de Côte d'Ivoire continue de décliner, bien qu'à un rythme moindre. La grande partie des stocks de petits pélagiques sont partagés avec le Ghana et le Togo. En raison de l'absence de définition du niveau des captures totales autorisées (TAC), l'effort de pêche dans les deux (02) pays exerce une pression trop forte sur les stocks de pélagiques. En l'absence de données scientifiques sur le suivi des tailles de captures, l'on observe nonobstant le débarquement de poissons dont les tailles se réduisent d'année en année y compris les tailles de maturité sexuelle. A cela s'ajoutent l'irrégularité des upwellings (remontées des eaux de fonds riches en sels nutritifs responsable de la productivité primaire) dont les amplitudes ont fortement baissé, alors que la productivité des petits pélagiques est étroitement liée à ce phénomène.

311. Les stocks partagés de sardinelles et d'anchois entre le Ghana et la Côte d'Ivoire, et estimés à 168 000 tonnes (FAO, 2000) sont passés de 64 000 tonnes en 2017 et 63 000 tonnes en 2019. La biomasse (stocks) des groupes de Carangidae et espèces apparentées est estimée à 110 000 tonnes en 2019, en hausse par rapport aux résultats de l'année 2000 (79 000 tonnes) et 2017 (44 000 tonnes) pour les deux (02) pays (FAO, 2019).

312. La reconstitution observée en 2019 pour les stocks de Carangidae et espèces apparentées peut être attribuée aux mesures d'arrêts biologiques (saison de fermeture de la pêche) intervenant de juillet à septembre de chaque année.

313. S'agissant des espèces démersales, les tendances de débarquement montrent que les stocks de poissons dans les eaux nationales ne sont pas à un niveau viable (Figure 16). Cette situation est étroitement liée au développement de la pêche INN dans les eaux ivoiriennes car les unités qui s'adonnant à cette pratique ciblent essentiellement les espèces démersales.



Indicateur 14.4.2 : Progrès réalisés dans la formulation de réglementations nationales et la mise en œuvre des instruments internationaux de lutte contre la pêche INN

314. En 2016, la Côte d'Ivoire s'est dotée de la loi n° 2016-554 du 26 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture. Cette loi réglemente les activités de pêche et d'aquaculture. Deux (02) décrets d'application de cette loi ont été signés en 2021 à savoir : le décret n° 2021-788 du 08 décembre 2021 fixant les modalités d'enregistrement des captures par les navires de pêche industrielle et le décret n° 2021-792 du 8 décembre 2021 portant réglementation des plans de conservation et de gestion des pêcheries.

315. Au niveau des conventions et instruments internationaux, la Côte d'Ivoire est « Etat Partie » des conventions et instruments majeurs suivants : (i) la Convention des Nations unies sur le Droit de la Mer (UNCLOS) ratifiée par le décret n°84-94 du 15 février 1984 et entrée en vigueur le 16 novembre 1994 ; (ii) la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), ratifiée par le décret n° 94-614 du 14 novembre 1994 et ; (iii) l'Accord sur les Mesures de l'Etat du Port (PSMA/AMREP) entrée en vigueur le 5 juin 2016 et ratifié par le Décret n° 2019-711 du 08 août 2019 portant ratification de l'accord relatif aux mesures du ressort de l'état du port (AMREP/PSM) visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN, adopté le 22 novembre 2009 à Rome en Italie.

316. Un protocole d'accord est conclu entre le MIRAH et la Marine nationale pour la conduite de patrouilles de surveillance des eaux ivoiriennes et l'arraisonnement des unités de pêche qui s'adonnent à la pêche INN.

317. De plus le MIRAH à travers le Partenariat avec l'Union Européenne s'est doté d'un Centre de Surveillance des Pêches (CSP) pour le suivi de la flottille de pêche équipée de VMS. En 2022, trois (03) missions de surveillance de quatre (04) jours chacune ont été effectuées avec 23 navires arraisonnés et un (01) navire dérouté pour infraction à la réglementation (MIRAH, 2022).

Indicateur 14.4.3 : Progrès réalisés dans la mise en place de plans de gestion et autres mesures de reconstitution des stocks de poissons

318. Depuis 1987, un plan d'aménagement est mis en œuvre en lagune Aby. Ce plan comporte une période d'arrêt biologique caractérisée par une fermeture des activités de pêche pour une durée comprise entre 3 et 4 mois et l'amélioration de la sélectivité des engins de pêche (changement de maillage). Ces mesures de gestion se perpétuent jusqu'à ce jour avec des fermetures annuelles. Depuis 2020, la mesure de fermeture est passée de juillet à décembre, soit six (06) mois de chaque année.

319. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a encouragé la mise en œuvre de l'Approche Ecosystémique des pêches (AEP) par le biais de diverses activités menées au cours des dernières décennies (FAO, 2018), dont beaucoup dans le cadre du Programme AEP-Nansen ou EAF-Nansen.



320. Le plan de gestion de la pêcherie de senne de plage formulé et approuvé en 2013 est mis en œuvre depuis 2019 sur le littoral national. C'est un plan régional mis en œuvre conjointement par le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Togo. Ce plan vise à améliorer la gestion de la senne de plage à travers l'amélioration de la sélectivité de l'engin en vue de réduire de façon importante la prise des juvéniles. Il vise également à une meilleure maîtrise de l'effort de pêche à travers une amélioration du système de délivrance des autorisations de pêche.

321. Toujours dans le cadre du projet EAF-Nansen et par le biais des financements au niveau national, deux (02) études sur les situations de références des pêcheries de crabes nageurs (*Callinectes amnicola*) des lagunes et des dispositifs de concentration des poissons (DCP) en mer ont été réalisées respectivement en 2017 et 2021. Ces études ont été réalisées en prélude à la formulation de plans d'aménagement de ces pêcheries.

Indicateur 14.4.4 : Progrès réalisés dans la coopération à travers les ORGP pour l'harmonisation des mesures de gestion visant les stocks partagés

322. Le Comité des Pêches du Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) travaille avec ses États membres pour mettre en place des repos biologiques (fermeture saisonnière de la pêche) régionaux annuels, afin de protéger les stocks de petits poissons pélagiques, en particulier les espèces de sardinelles, sur la base des données scientifiques disponibles. Cette recommandation a été approuvée lors de la 13ème session du Comité Consultatif et de Coordination du CPCO, qui s'est tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en décembre 2021. Il s'agit d'étendre le repos biologique actuellement en vigueur au Ghana sur la période Juillet-Août de chaque année à la Côte d'Ivoire et au Togo qui partagent les mêmes stocks.

Indicateur 14.4.5 : Progrès réalisés dans la promotion d'initiatives visant à soutenir le rétablissement des stocks à des niveaux viables

323. Le MIRAH dispose aujourd'hui de deux (02) instruments pour soutenir la gestion durable des ressources halieutiques des eaux marines et continentales :

- Le Programme Stratégique de Transformation de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSTACI) dont la mise en œuvre a débuté en 2021 compte révolutionner l'aquaculture et augmenter significativement sa contribution à la production nationale. Il est financé sur fonds du Trésor à travers le Programme d'Urgence du Gouvernement pour le secteur Agricole (PURGA).
- L'Economie Bleue (EB) dont la première phase a été lancée en mai 2022 est financée par la Banque Africaine de Développement. L'EB est définie par la Banque Mondiale comme « l'utilisation durable des ressources océaniques en faveur de la croissance économique, l'amélioration des revenus et des emplois, et la santé des écosystèmes océaniques ». L'EB est entre autres, l'ensemble des activités économiques favorisant l'usage durable et la conservation des océans, des mers, des littoraux. Cela concerne



les biens et services issus des ressources halieutiques et aquatiques notamment l'aquaculture mais aussi le tourisme, le transport maritime.

Cible 14.5 : D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.

Indicateur 14.5.1 : Progrès réalisés dans la mise en place des Aires Marines Protégées

324. La loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles, jette les bases de création des AMP.

325. Les eaux marines et le littoral de la Côte d'Ivoire abritent des parcs nationaux dont certains sont classés comme sites Ramsar et de nombreuses forêts classées. Le pays compte à ce jour six (06) sites Ramsar à savoir : le Parc National Azagny ; le complexe Sassandra-Dagbéego ; la zone humide de Fresco ; la zone humide de Grand-Bassam ; la zone humide des îles Ehotilé-Essouman et ; la zone humide de N'ganda-N'ganda.

326. En outre, cinq (05) sites ont été identifiés sur le milieu marin et côtier de la Côte d'Ivoire pour être érigés en Aire Marine Protégée (AMP). Il s'agit notamment du : site transfrontalier de l'embouchure du fleuve Cavally ; site de Grand-Béréby ; site de la forêt classée de Dassioko ; le site du Parc National d'Azagny et ; site de la zone transfrontalière Côte d'Ivoire-Ghana.

Cible 14.a : Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés.

Indicateur 14.a.1 : Progrès réalisés dans la conduite des campagnes d'évaluation sur les ressources halieutiques et les écosystèmes

327. Dans le cadre du Projet EAF-Nansen financé par la Norvège et mis en œuvre par la FAO en partenariat avec 32 pays, deux (02) campagnes d'évaluation des potentialités halieutiques et des écosystèmes ont été conduites dans la ZEE de Côte d'Ivoire. Des chercheurs ivoiriens au nombre de 15 issus des universités Félix Houphouët Boigny et Nangui Abrogoua, du Centre de Recherche océanologique (CRO) d'Abidjan, du CIAPOL et du Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA) ont été formés sur les procédures de conduite des campagnes à bord du N/R Dr. FRIDTJOF Nansen. La Côte d'Ivoire dispose à ce jour d'un réseau de chercheurs capable de conduire des campagnes d'évaluation des ressources et des écosystèmes.



Cible 14.b : Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés.

Indicateur 14.b.1 : Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs

328. En Côte d'Ivoire la zone des trois (03) premiers miles nautiques est exclusivement réservée à la pêche artisanale. Toute incursion des navires de pêche industrielle est passible de sanctions (amendes, suspension de licence ou interdiction de pêcher). La mise en place du Centre de Surveillance des Pêches a contribué à réduire significativement la violation de cette zone par les navires de la pêche industrielle.

Indicateur 14.b.2 : Progrès réalisés dans la valorisation de la chaîne des valeurs de la pêche artisanale

329. Trois (03) points de débarquement améliorés (PDA) ont été également réalisés à Locodjro (quartier d'Abidjan) et Grand-Lahou par la coopération marocaine et un autre à Sassandra avec les partenaires japonais (JICA). Ces PDA visent également au renforcement de la gestion durable des ressources par la réduction des pertes post-captures estimées à 30% des débarquements et à améliorer les informations sur la situation et les tendances (statistiques) de la pêche artisanale. Ces PDA sont exclusivement dédiés aux activités de la pêche artisanale maritime.

330. Le Projet IPC-AO cible 1 436 femmes du sous-secteur post-capture en Côte d'Ivoire réparties dans 12 organisations sur les sites pilotes de Locodjro et de Sassandra. Il participe au renforcement des capacités des femmes du secteur post-capture en vue de leur autonomisation, notamment en vulgarisant les fours FTT.

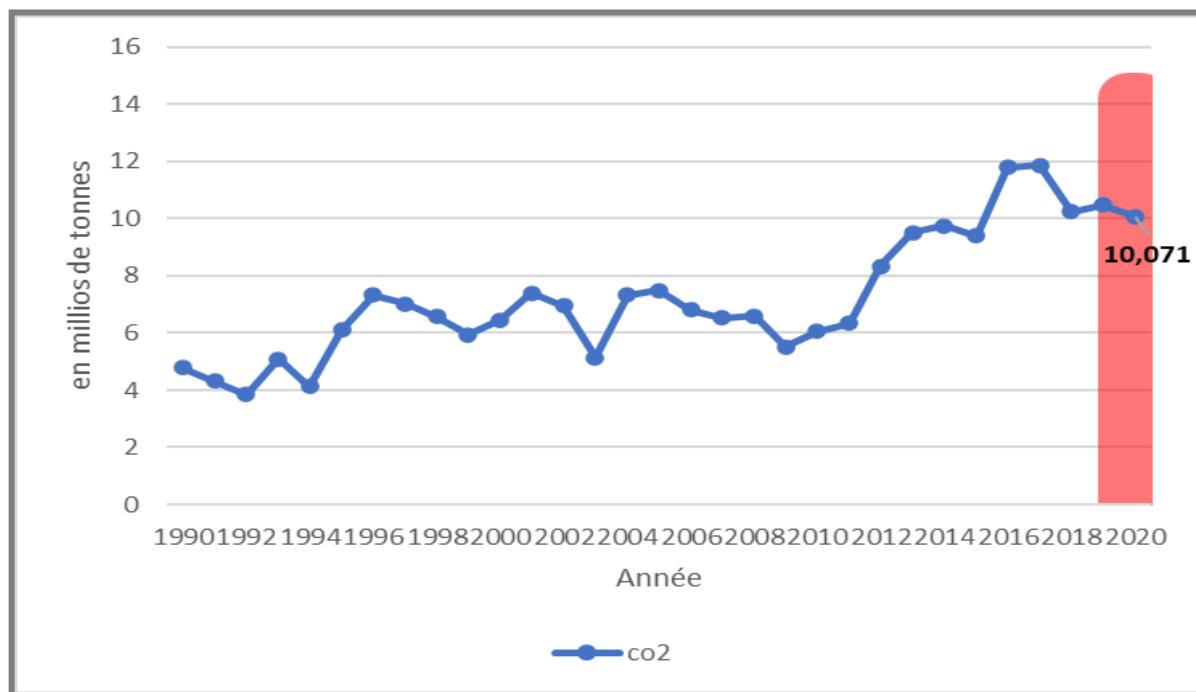
331. Le projet Surimi a pour objectif de « promouvoir la consommation de poissons et l'amélioration de la nutrition par l'utilisation rationnelle et durable des ressources halieutiques ». Il est mis en œuvre depuis 2021 et contribue à l'atteinte des ODD2 (Faim « Zéro »), ODD5 (Egalité des sexes) et ODD14 (Vie Aquatique) en utilisant les ressources marines de manière durable. Ce projet dispose d'une salle de formation et a permis de former 235 femmes.

Impact de la COVID-19 sur la vie aquatique

332. Il existe un consensus mondial sur le fait que la santé de l'environnement marin est en déclin en raison de multiples pressions, dont le changement climatique, la pêche insoutenable, la dégradation constante des côtes et des océans (Northrop et al., 2020) que la plupart des acteurs de la protection des aires marines ne parviennent pas à traiter efficacement.



Graphique 23 : Evolution de la production annuelle d'émission de dioxyde de carbone (en millions de tonnes) de 1990 à 2020



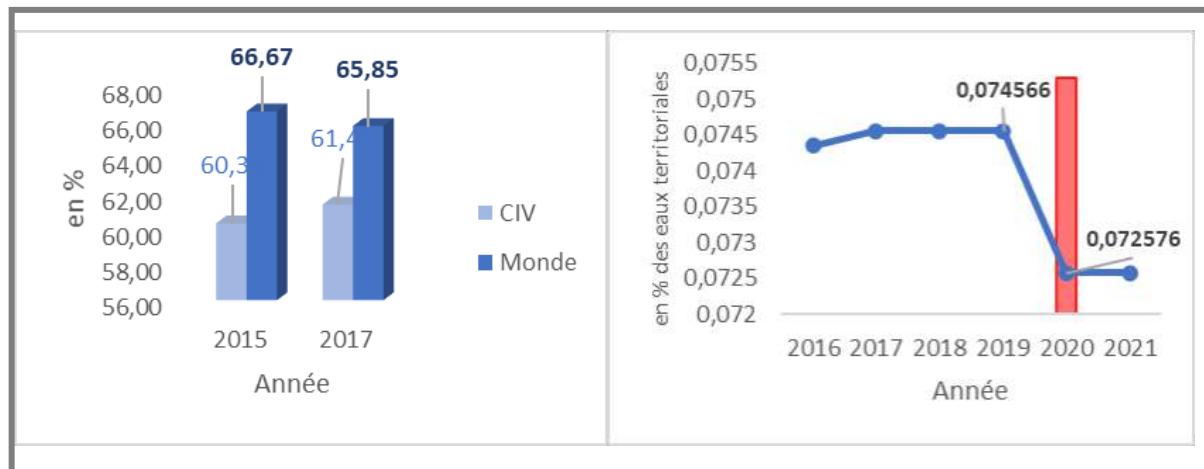
Source : <https://ourworldindata.org/>

333. La production annuelle d'émission de dioxyde de carbone en Côte d'Ivoire a baissé de 10,48 millions de tonnes à 10,07 millions de tonnes de 2019 à 2020, soit une baisse de 410 000 tonnes en un an du fait du ralentissement des activités économiques engendré par la pandémie à coronavirus (Graphique 23).

334. La proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable n'est pas disponible pour la Côte d'Ivoire. La valeur pour la zone occidentale et centrale de l'océan atlantique à laquelle appartient la Côte d'Ivoire est de 61,40% en 2017 contre 60,34% en 2015 pour une moyenne mondiale de 65,85% en 2017 contre 66,67% en 2015 (Figure 5).



Figure 5 : Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable dans la partie occidentale et centrale de l'océan atlantique et dans le monde



Source : WDI 2022, extrait le 27 mai 2022

Figure 4 : Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale des eaux territoriales (en %)



Source : WDI 2022, extrait le 27 mai 2022

335. Au niveau de la surface des aires marines protégées en proportion de la surface totale des eaux territoriales, la COVID-19 a engendré une baisse de l'indicateur de 0,074566% à 0,072576% de 2019 à 2020 (Figure 4). La COVID-19 a donc eu un impact négatif sur l'indicateur dont le taux de croissance de 2019 à 2020 est de -2,68%. Pour l'année 2021, cet indicateur est resté aligné sur sa valeur de 2020. La COVID-19 a engendré à travers plusieurs canaux, un recul de la protection des écosystèmes marins en Côte d'Ivoire.



Encadré 7 : Progrès réalisés par la Côte d'Ivoire pour lutter contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN)

En raison d'une surveillance peu effective, voire inexistante, la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN), contribue à la surexploitation des ressources halieutiques, annihile les efforts visant à gérer les pêches de façon durable. Au niveau national, les pertes de la pêche INN sont estimées en volume à 100 000 tonnes, et en valeur à 1,5 millions de dollars US en 2018 (MIRAH, 2019).

Depuis 2016, la Côte d'Ivoire s'est engagée à améliorer son cadre législatif et ratifier les accords internationaux pour réglementer efficacement la pêche et lutter contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée. Ces efforts ont permis au pays de prendre la loi n° 2016-554 du 26 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture en remplacement de la loi n° 86-478 du 01 juin 1986 relative à la pêche qui n'avait pas connu de décrets d'application. L'Accord sur les Mesures du Ressort de l'Etat du Port (AMREP) entrée en vigueur le 5 juin 2016, a été ratifié par la Côte d'Ivoire le 8 août 2019 à travers le Décret n° 2019-711 du 08 août 2019.

Depuis 2018, la Côte d'Ivoire à travers l'Accord de partenariat des pêches avec l'Union Européenne, dispose d'un Centre de Surveillance des Pêches (CSP). Un partenariat entre le MIRAH et la Marine Nationale, permet la conduite de patrouilles régulières. Des missions de surveillance sont également réalisées par la Direction Générale des Affaires Maritimes (DGAMP).

Également, la marine a organisé au total cinq (05) patrouilles dans les eaux territoriales ivoiriennes. Ces patrouilles ont permis d'arraisonner 23 embarcations de pêche artisanale et dont neuf (09) navires chalutiers battant pavillon nigérian, coréen, chinois et ghanéen qui péchaient illégalement dans la Zone Economique Exclusive (ZEE) de la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, en 2019, une opération conjointe de patrouille des marines nationale et américaine de 10 jours dans les eaux ivoiriennes, ont permis de recenser 64 bateaux dont 45 ont été arraisonnés et 10 bateaux déroutés pour motif de contrebande et de pillage des ressources halieutiques (MIRAH, 2019).

Aussi, les amendes liées aux infractions relatives à la pêche illicite prévues par la loi n° 2016-554 du 26 juillet 2016 sont très dissuasives et réparties comme suit : 200 000 000 à 1 000 000 000 FCFA pour les navires étrangers péchant sans autorisation et 50 000 000 à 100 000 000 FCFA pour les navires ivoiriens péchant sans autorisations.

En 2020, Cent vingt et une (121) embarcations de pêche artisanale ont été inspectées avec deux (02) embarcations arraisonnées (MIRAH, 2020).

La combinaison de ces efforts a relativement fait baisser les activités de pêche INN dans la ZEE ivoirienne.

Ces efforts ont eu un impact sur l'état de la biomasse (stocks) des groupes de *Carrangidae* et espèces apparentées estimée à 110 000 tonnes en 2019, en hausse par rapport aux résultats des campagnes de recherches de l'année 2000 où elle se situait à 79 000 tonnes (FAO, 2019). Il faut rappeler que les stocks de pélagiques sont partagés entre la Côte d'Ivoire et le Ghana. Les résultats des prochaines campagnes pourront permettre de confirmer cette tendance.

Malgré ces efforts quelques défis restent à relever, notamment :

- La prise de textes secondaires complémentaires pour une meilleure mise en œuvre de l'AMREP (Accord relatif aux Mesures du Ressort de l'Etat du Port);
- Le renforcement des capacités opérationnelles de la Marine Nationale ;
- L'association du Système d'Identification Automatique (AIS) au Système de Suivi des Navires (VMS) pour renforcer les capacités du CSP est nécessaire pour faciliter l'identification des autres navires qui n'appartiennent pas à la flottille de pêche nationale ;
- La prise de mesures incitatives, notamment un arrêté interministériel fixant la répartition des amendes perçues entre



Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification



336. L'objectif 15 vise à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. Quatre (04) cibles et quatre (04) indicateurs ont été retenus pour mesurer l'atteinte de cet objectif.

Cible 15.2. D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

Indicateur 15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts

337. La Côte d'Ivoire subit une forte réduction de sa couverture forestière en raison essentiellement des conséquences de son fort développement agricole, de l'exploitation forestière et des impacts d'une urbanisation accélérée et anarchique. Sa superficie forestière qui était de 7,8 millions d'hectares (24% du territoire



national) en 1990, est passée à 2,97 millions d'hectares (9% du territoire national) en 2020 (données de l'inventaire forestier et faunique national, 2021).

338. Pour assurer la gestion durable des forêts, la Côte d'Ivoire a initié l'implication des acteurs non étatiques dans la gestion des forêts. Ainsi, une étude de faisabilité a été menée dans ce sens. L'Etat a également identifié certaines forêts classées dont la gestion sera faite en partenariat public-privé. Quatre-vingt-six forêts d'une superficie totale de 2 096 997 ha sont éligibles à ce régime de concession. Par ailleurs, l'Etat érige progressivement certaines forêts classées qui ont un taux de conservation élevé en parc national ou réserve pour renforcer leur gestion durable. A ce titre, deux (02) forêts classées ont été érigées en réserve naturelle, à savoir la réserve naturelle de Mabi-Yaya en 2019, d'une superficie de 61 282 ha et la réserve de Bossématié en 2022 d'une superficie de 22 048 ha. Quant à la réserve naturelle partielle d'Aghien, elle a été créée en 2020 et s'étend sur 5 675 ha.

339. Depuis 2019, la Côte d'Ivoire a pris des actes majeurs en vue d'inverser la tendance de la déforestation et reconstituer le couvert forestier, entre autres : (i) l'adoption du nouveau code forestier promulgué le 23 juillet 2019, prenant en compte les nouvelles orientations de la politique ; (ii) l'engagement dans le processus de négociation de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) FLEGT (application des règlementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux) avec l'Union européenne afin de garantir la légalité et la traçabilité du bois commercialisé et ; (iii) l'adoption de la stratégie nationale pour une cacao-culture durable, en mars 2022, dont l'un des axes stratégiques porte sur la lutte contre la déforestation.

340. Par ailleurs, le cadre institutionnel a été renforcé avec la création et l'opérationnalisation d'une Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention (BSSI) en février 2019 pour renforcer la surveillance des massifs et des ressources forestières du pays.

341. La mise en œuvre de ces actions a permis de faire baisser le taux de déforestation de la Côte d'Ivoire. En effet, les pertes de couverture forestières de la Côte d'Ivoire sont passées d'une moyenne de 275 000 ha par an entre 1990 et 2000 à 71 600 ha par an entre 2015 et 2021. Entre 2019 et 2021, la Côte d'Ivoire a perdu en moyenne 26 000 ha de forêts (Graphique 24).

342. La superficie de la forêt de 2,97 millions d'ha, se répartit à 2 880 490 ha de forêt naturelle, soit 8,9% du territoire et 92 340 ha de reboisement l'équivalent de 0,3% de la surface totale du territoire. De façon spécifique, cette superficie est composée de : (i) 558 030 ha de forêt classée ; (ii) 674 500 ha d'aires protégées et ; (iii) 1 740 300 ha de domaine rural.

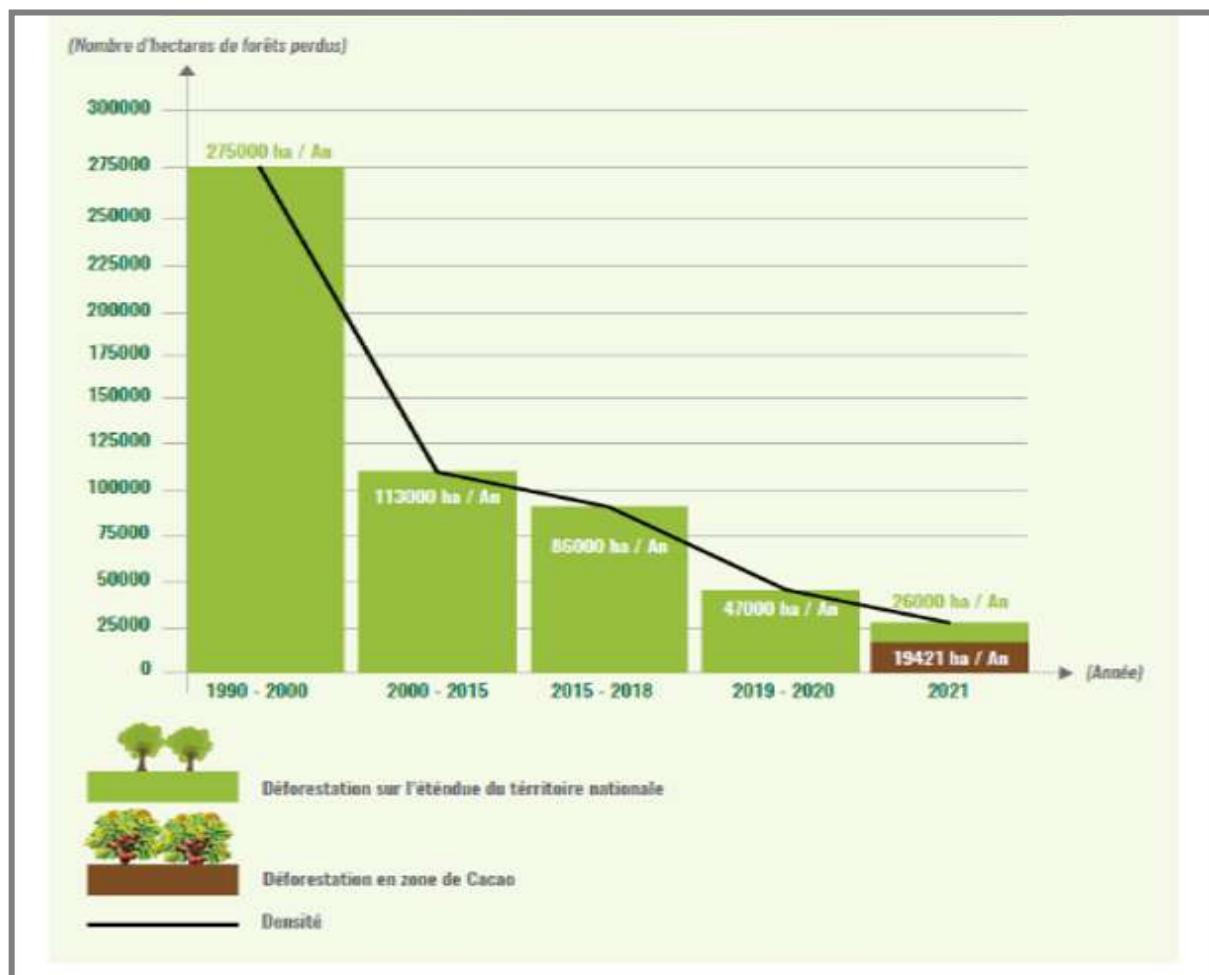
343. Pour atteindre les objectifs de gestion durable et garantir l'équilibre écologique assignés aux écosystèmes forestiers, l'aménagement des forêts est préconisé.



344. Dans cette optique, 10 aires protégées (parcs nationaux et réserves), sur un total de 17 ont été dotées de plans d'aménagement et de gestion validés, quatre (04) aires protégées sont dotées de plans d'aménagement et de gestion non encore validés.

345. Concernant les forêts classées, 86 plans d'aménagement ont été validés sur un total de 234 forêts classées. A travers les Programmes d'Investissement Forestier (PIF 1 et PIF 2) plusieurs forêts classées ont leur plan d'aménagement en cours de rédaction ou d'actualisation.

Graphique 24 : Baisse du niveau de déforestation en Côte d'Ivoire



346. En matière de reboisement, au cours des opérations « 1 jour, X millions d'arbres », il a été planté 1,2 million d'arbres en 2019, près de 6,4 millions d'arbres en 2020 et plus de 28 millions d'arbres en 2021.

Cible 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.

Indicateur 15.3.1 : Surface des zones dégradées, en proportion de la surface terrestre

347. A la COP12 (2014), de la Contribution à la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD), les parties ont décidé notamment de : (i) définir et



d'adopter la notion de Neutralité de Dégradation des Terres (NDT) comme engin pour conduire la mise en œuvre de la CNULD ; (ii) inviter tous les pays-parties à formuler des cibles volontaires nationales pour atteindre la NDT et à les intégrer dans leurs programmes d'action nationaux de la CNUCD et ; (iii) établir un partenariat mondial de la NDT reconnaissant le rôle unique de la CNULD pour assurer la mise en œuvre et le suivi de la cible 15.3 et les contributions nécessaires d'autres organismes, agences et Conventions pour réaliser la NDT.

348. La Côte d'Ivoire a adhéré au programme de définition des cibles de la neutralité en matière de dégradation des terres (PDC NDT) afin d'intégrer les dispositions relatives à la NDT dans ses programmes d'actions nationaux (PAN) et dans sa politique de développement. Ce programme devrait permettre d'inverser la tendance de la dégradation des terres tout en agissant sur les facteurs de dégradation notamment, le climat, le couvert végétal et les activités anthropiques dont les principales sont les pratiques agricoles.

349. Plusieurs opportunités de levier et programmes pertinents pour le processus NDT ont été identifiés. L'Agenda 21 a été mis en œuvre dans quatre (04) localités pilotes à savoir : San-Pedro, Grand-Lahou, Port-Bouët et Grand-Bassam. Aussi, le projet de gestion durable des terres découlant du plan d'Action National de Lutte Contre la Dégradation/Désertification des terres (PANLCD) est à sa phase de mise en œuvre. Il a pour objectif de maintenir la fonctionnalité des zones de production café-cacao au centre et inverser la tendance à la dégradation des terres dans la partie nord du pays par la création d'un environnement politique et de capacité favorable à travers le développement des plans communautaires de gestion de terroir et la facilitation d'accès aux bonnes pratiques de NDT.

350. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a pris des engagements dans le cadre de l'initiative AFR 100 (Initiative pour la restauration des paysages forestiers africain) où elle a fait la promesse de restaurer 5 millions d'hectares de paysages déboisés à l'horizon 2030. Un autre projet issu du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) dénommé Projet d'Appui au Secteur Agricole (PSAC) vise l'accroissement de la production du cacao, l'hévéa, le palmier à huile, le coton et l'anacarde tout en préservant la fertilité des sols. Le processus NDT est également aligné sur les objectifs de la SNDB (Stratégie Nationale pour la Diversité Biologique) notamment ceux relatifs à la réduction de la dégradation des ressources naturelles et à la restauration des écosystèmes.

351. Enfin, la Quinzaine Nationale de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable (QNSEDD) constitue un levier de NDT grâce aux activités de sensibilisation sur les enjeux environnementaux par l'information et la sensibilisation des populations sur la lutte contre la dégradation des terres. Le groupe de travail constitué d'entités issues de structures intervenant dans la gestion durable des terres a permis de conduire à terme le programme de définition des cibles de la NDT. Ses



différents travaux ont permis au pays de définir et valider la situation de référence nationale et de formuler des cibles volontaires pour parvenir à la NDT. Les mesures devant permettre de réaliser ces cibles ont été également identifiées par le groupe de travail. Enfin, une note politique de haut niveau qui traduit l'engagement du pays à la lutte contre la dégradation des terres a été élaborée et validée.

352. En ce qui concerne le cadre législatif, la Côte d'Ivoire a affirmé une réelle volonté politique dans le domaine de la protection de l'environnement depuis le début des années 1970. Ainsi, les pouvoirs publics ont mis en place, au niveau national des textes législatifs et réglementaires pour conduire à terme plusieurs processus relevant de cette volonté politique. Plusieurs institutions ou structures couvrant divers secteurs (Forêt, Agriculture, Eau, Mines, Environnement) sont impliquées dans la protection des terres ou la gestion durable des terres.

353. Pour atteindre la NDT, la Côte d'Ivoire envisage de mettre en œuvre un ensemble de mesures législatives et réglementaires, institutionnelles et techniques. Les premières mesures visent la préservation de la fertilité des sols et les dernières visent la restauration des terres déjà dégradées.

354. Les cibles formulées pour atteindre la NDT l'ont été en tenant compte des engagements précédents pris par la Côte d'Ivoire dans le cadre de plusieurs autres initiatives internationales. Ainsi, l'atteinte de la NDT permettra de réduire de 28% (objectif revu à la hausse en 2021 à 32 %) les émissions des gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2030 à travers la restauration des forêts classées avec l'implication des communautés locales, le renforcement de la gestion durable des forêts classées et des aires protégées notamment grâce au suivi spatial des terres, la facilitation de la réhabilitation des terres dégradées et du reboisement des zones de savanes et le renforcement des stocks de carbone dans les forêts dégradées à travers la promotion du reboisement villageois.

355. Dans le cadre de l'initiative AFR 100 où la Côte d'Ivoire s'est fixée pour objectif de restaurer 5 millions d'hectares de paysages déboisés à l'horizon 2030, la NDT constituera un outil indispensable. Les cibles de NDT se justifient également à travers les ambitions de la Côte d'Ivoire relatives aux objectifs d'Aichi sur la préservation de la diversité biologique et leur mise en œuvre participera directement à la réalisation des objectifs en matière de conservation de la biodiversité.



Encadré 8 : Cibles nationales volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire se fixe pour objectif, d'ici à 2030 d'atteindre la NDT en restaurant 100% des terres dégradées et en augmentant de 5 millions d'hectares la couverture forestière, en vue d'améliorer de façon durable les conditions de vie des populations.

Plus spécifiquement, d'ici à 2030, notre pays s'engage à renforcer les mesures et les efforts en cours pour :

- Augmenter la couverture forestière de 3 millions d'hectares ;*
- Limiter à 1% le taux de conversion des forêts en d'autres formes d'occupation du sol ;*
- Améliorer la productivité de 2 millions d'hectares de forêts existantes présentant une baisse de productivité nette ;*
- Améliorer la productivité de 800 000 hectares de terres agricoles présentant une baisse de productivité nette ;*
- Récupérer 7 200 hectares de terres nues pour la production agricole ;*
- Séquestrer 50 000 tonnes de carbone rejetés dans l'atmosphère.*

Encadré 9 : Evolution de la superficie des aires protégés

La Côte d'Ivoire utilise un indicateur proxy qui mesure la superficie des aires protégées et des sites régis par la convention sur les zones humides (convention de RAMSAR). En 2018, la Côte d'Ivoire disposait d'un réseau de 14 aires protégées (8 parcs nationaux, 6 réserves naturelles) d'une superficie totale de 2 100 000 ha, y compris le site RAMSAR d'Azagny en 2018. La Côte d'Ivoire abrite 6 sites RAMSAR (les sites RAMSAR (zones humides) revêtent une importance à la fois biologique et socio-culturelle. Elles offrent notamment, un cadre propice de conservation et de développement à de nombreuses espèces animales en danger et abritent des espèces emblématiques, tels les éléphants de forêt, les chimpanzés, l'hippopotame pygmée, le crocodile, et les lamantins. Elles sont également, un centre important de nidification pour cinq espèces de tortues (verte, imbriquée, tortue olivâtre, tortue luth et tortue marine), et constituent pour de nombreuses espèces d'oiseaux un site de reproduction, de repos ou d'alimentation) couvrant une superficie totale de 127 344 ha. La superficie des aires protégées et des sites régis par la convention sur les zones humides est 2 227 344 ha en 2018 soit 6,9% de la superficie du territoire national.

En 2019 et 2020, deux réserves ont été créées, à savoir la réserve naturelle de Mabi-Yaya d'une superficie de 61 283 ha et la réserve naturelle partielle d'Aghien, d'une superficie de 5 675 ha.

Au total, la superficie des aires protégées et des sites régis par la convention sur les zones humides est 2 274 902 ha en 2021 (7,05 % du territoire national), soit une progression de 66 958 ha (0,2%).



Cible 15.6 : Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale

Indicateur 15.6.1 : Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des bénéfices

356. La Côte d'Ivoire a adhéré au protocole de Nagoya (Japon) en septembre 2013, relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relative à la convention sur la diversité biologique.

357. Elle a mis en place des mécanismes qui favorisent l'opérationnalisation du protocole de Nagoya sur APA en Côte d'Ivoire. Ainsi, le pays a élaboré la stratégie nationale APA, défini des actions pertinentes et opérationnelles pour son déploiement et validé la schématisation de la procédure d'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles ainsi que le partage des avantages découlant de leur utilisation.

358. Un projet de décret portant réglementation de l'accès et du partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées a été élaboré et est disponible depuis octobre 2020.

359. D'autres initiatives sont également prises au niveau national à travers la stratégie nationale de la diversité biologique en son objectif 17 « D'ici à 2020, l'accès aux ressources génétiques, aux connaissances et pratiques présentant un intérêt pour la diversité biologique, est régi par des mécanismes assurant le partage des avantages qui en découlent ».

360. En outre, la Côte d'Ivoire sensibilise davantage les petits producteurs agricoles sur l'importance à adhérer aux programmes de Paiements pour Services Environnementaux (PSE).

Cible 15.9 : D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.

Indicateur 15.9.1 : Progrès réalisés vers les objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020

361. Selon le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat (GIEC 2007), le changement climatique pourrait faire baisser le PIB de l'Afrique de 2 à 4% d'ici à 2040 et cette baisse pourrait atteindre 10% voire 25% en 2100. Mise en perspective, une perte entre 2% et 4% du PIB de la Côte d'Ivoire représenterait entre 380 et 770 milliards de FCFA en valeur constante de 2017. Plus grave, le changement climatique



pourrait faire basculer de 2% à 6% de ménages supplémentaires dans l'extrême pauvreté d'ici 2030.

362.À titre comparatif pour la Côte d'Ivoire, ceci correspondrait à près d'un million de personnes supplémentaires qui basculeraient dans l'extrême pauvreté (personnes vivant avec moins de 1,90 USD par jour). Une personne qui aujourd'hui vit juste au-dessus du seuil de pauvreté, peut basculer dans la pauvreté quand une inondation détruit sa petite entreprise ou une sécheresse décime un troupeau.

363.De plus, la dégradation des forêts, habitats naturels de la faune, impacte négativement la biodiversité faunique. Ainsi, selon les données de l'Inventaire Forestier et Faunique National (IFFN) de 2021, 22 espèces protégées intégralement et 34 espèces sur la liste rouge de l'IUCN dont cinq (05) espèces en danger critique d'extinction (le crocodile à nuque cuirassée (*Osteolaemus tetraspis*), la panthère (*Panthera pardus*), le cercopithèque Diane (*Cercopithecus diana*), le colobe magistrat (*Colobus polykomos*) et le chimpanzé (*Pan troglodytes*)) et neuf (09) autres espèces sont en danger d'extinction. Les espèces qui sont communément observées sont les céphalophes (*g.Cephalophus*), atherure africain (*Atherurus africanus*), porc-épic géant (*g.Hystrix*), phacochère (*g.Phacochoerus*), potamochère (*g.Potamochoerus*) et touraco à gros bec (*Tauraco macrorhynchus*). Trois (03) espèces totalisent plus de 40% des observations (guib harnache (*Tragelaphus scriptus*), lièvre (*g.Lepus*) et aulacode (*g. Thryonomys*)). Certaines espèces rares telles que les buffles (*g.Bubalina*), les chimpanzés (*Pan troglodytes*) et éléphants (*g. Loxodonta*) n'ont été observées que dans les parcs nationaux. L'hippopotame pygmée (*Choeropsis liberiensis*) est très rare et ne se rencontre uniquement que dans le parc national de Tai.

364.Les zones humides revêtent une importance à la fois biologique et socio-culturelle. Elles offrent notamment, un cadre propice de conservation et de développement à de nombreuses espèces animales en danger et abritent des espèces emblématiques, tels les éléphants de forêt, les chimpanzés, l'hippopotame pygmée, le crocodile, et les lamantins. Les zones humides côtières sont également, un centre important de nidification pour cinq espèces de tortues (verte, imbriquée, tortue olivâtre, tortue luth et tortue marine), et constituent pour de nombreuses espèces d'oiseaux un site de reproduction, de repos ou d'alimentation.

365.En application de l'objectif 2 d'Aichi, la Côte d'Ivoire a élaboré sa stratégie nationale de la diversité biologique nationale ainsi qu'un plan d'action opérationnel pour la diversité sur la période 2016-2020 et plusieurs actions qui en découlent sont mises en œuvre. De plus, la préservation de la biodiversité est renforcée dans la planification nationale (PND 2016-2020 ; Axe 4 ; Extrait 4.4).

366.La préservation de la biodiversité s'est renforcée dans la planification nationale (PND 2021-2025. La Côte d'Ivoire met en œuvre le PND 2021-2025 qui constitue le principal référentiel national en matière de politique de développement

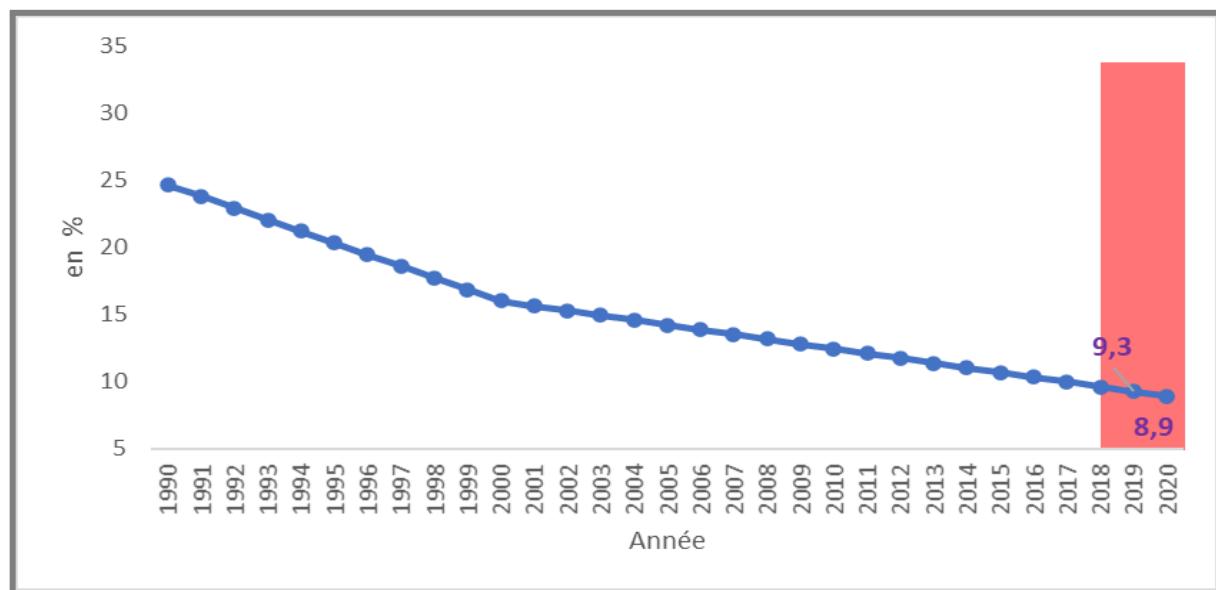


économique, environnementale et sociale. Ce plan est structuré autour des six (06) piliers dont le Pilier 5 : Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique, par l'aménagement optimal de l'ensemble du territoire et la valorisation économique des potentialités des régions, avec un équilibrage entre les régions et les villes et les campagnes. Ce programme prend également en charge la protection de l'environnement, la sauvegarde du patrimoine naturel et l'exploitation écologique des ressources naturelles, dans une optique de respect de la nature, de lutte contre le réchauffement climatique et de développement durable.

Impact de la COVID-19 sur la vie Terrestre

367. La pandémie a également eu une conséquence sur l'activité de conservation des espèces et la protection de la biodiversité. En Afrique, plus de la moitié des aires protégées ont été forcées d'arrêter ou de réduire les patrouilles de terrain et les opérations de lutte contre le braconnage, ainsi que l'éducation et la sensibilisation à la conservation.
368. En Côte d'Ivoire, entre 2019 et 2020, la superficie des forêts en proportion de la superficie totale a baissé de 0,4% sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs dont la COVID-19 qui aurait eu un effet marginal d'autant que depuis l'an 2001, l'on observe une perte de 0,4% de forêt par an (Graphique 25).

Graphique 25 : Evolution de la superficie de la forêt ivoirienne en proportion de la superficie totale de terres



Source : WDI 2022

369. Les résultats de l'IFFN obtenus sur la période 2019-2021 indiquent qu'en 2021, la Côte d'Ivoire n'a que 9,2% de son territoire recouvert de forêt, soit 2,97 millions d'hectares.

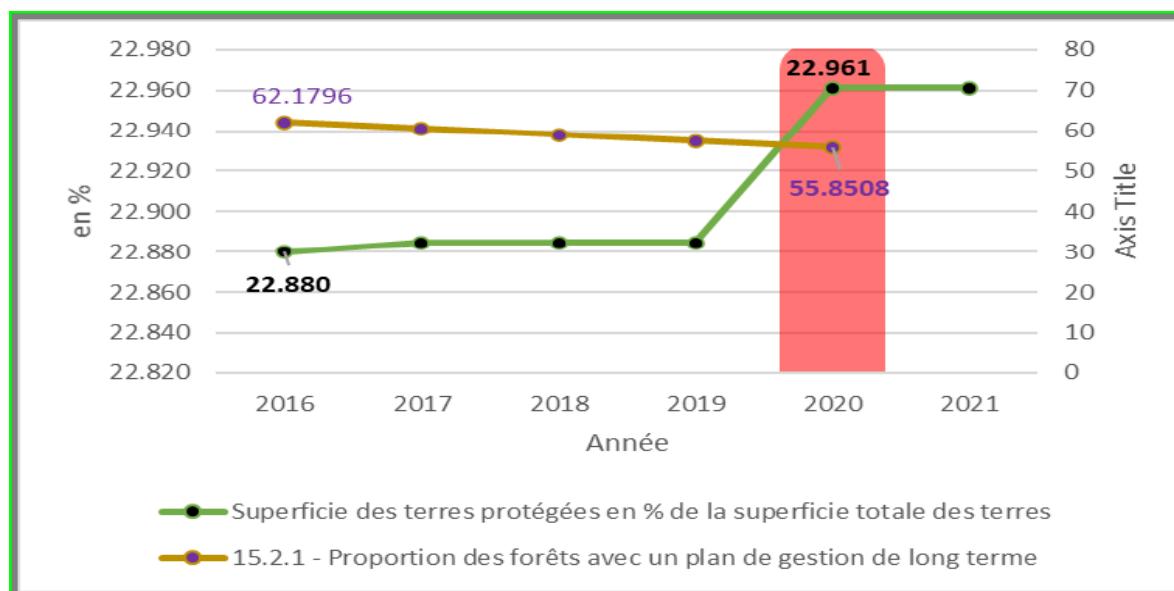


370. Ainsi Le taux de couverture forestière par domaine est le suivant : 13,3% de forêts classées, 32,2% d'aires protégées et 6,7% de domaine rurale (IFFN, 2021). Les aires protégées ivoiriennes en proportion de la superficie totale des terres, ont plutôt connu une hausse passant de 22,885% à 22,961%, soit une hausse de 0,076% entre 2019 et 2020 (Graphique 26). La COVID-19 n'a pas eu d'effet ou du moins n'a pas engendré la baisse de la superficie des aires protégées terrestres contrairement à ce à quoi l'on pouvait s'attendre.

371. La production de biomasse aérienne et souterraine et nécromasse en 2020 sur l'ensemble des forêts ivoiriennes est de 640 millions de tonnes correspondant à 101 tonnes de carbone stockés par hectare (IFFN, 2021).

372. En dépit du fait que près de 23% des terres sont protégées, la superficie totale effective des forêts en 2020 n'est que de 9%, soit 2,5 fois moins que ce qui était attendu. Selon l'IFFN 2019-2021, plusieurs agriculteurs composés d'allogènes (50%), d'allochtones (28%) et d'autochtones (22%), ont été rencontrés dans les forêts classées pratiquant des cultures de cacao (71%), l'anacarde (20%), l'hévéa (8%), le café (4%), le palmier à huile (1%) et d'autres cultures (9%) alors que ces terres sont protégées. En effet, la pression des pratiques agricoles non durables, la déforestation, les espèces exotiques envahissantes, le braconnage et le trafic d'espèces sauvages continuent d'accroître les risques d'extinction de la riche biodiversité de la Côte d'Ivoire avec la diminution de la forêt.

Graphique 26 : Evolution de la proportion des terres protégées (en%) et des forêts avec un plan de gestion à long terme



Source : WDI 2022 extrait le 27 mai 2022

373. L'évolution de l'indice de la Liste Rouge (ILR) témoigne que la Côte d'Ivoire protège très bien sa biodiversité au cours du temps avec un indice supérieur à 0,90. Néanmoins, la COVID-19 a engendré un léger recul de l'indice entre 2019 et 2020

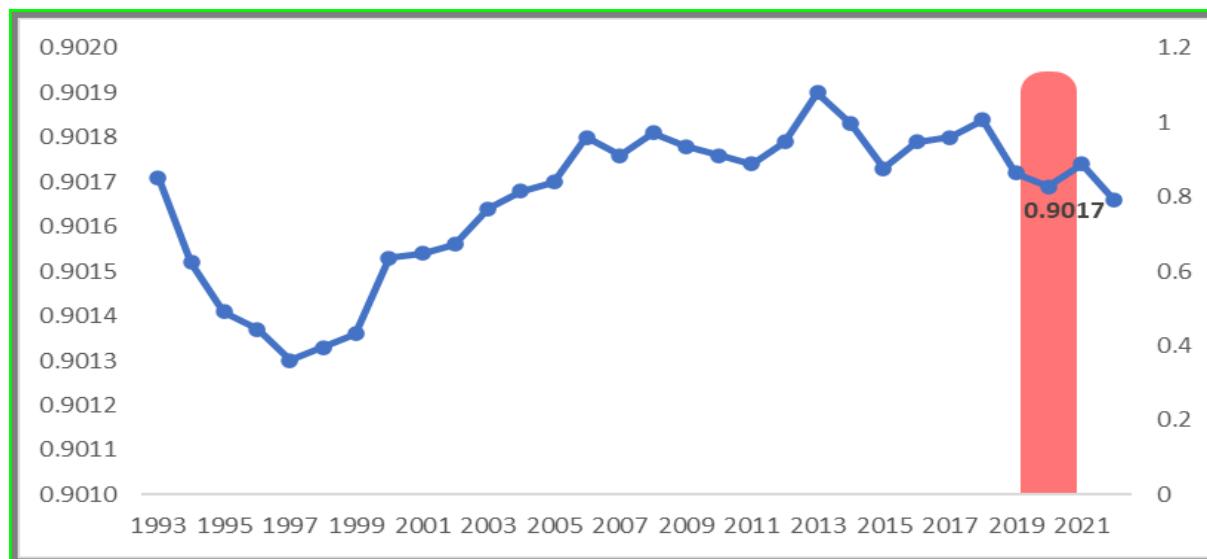


(Graphique 27) et ceci est le reflet d'une baisse de la protection des espèces à cause du confinement, de l'absence ou de la régularité des patrouilles, de la réduction des budgets affectés à la protection environnementale, etc.

374. L'IFFN a également révélé que la Côte d'Ivoire compte 120 espèces dont 76 espèces de mammifères, 18 espèces bovidés et 15 espèces de primates parmi lesquelles 22 sont protégées intégralement, 34 sur la liste rouge de l'IUCN dont cinq (05) en danger critique d'extinction (crocodile à nuque cuirassée, panthère, cercopithèque Diane, colobe magistrat et chimpanzé) et neuf (09) en danger d'extinction.

375. Outre, le phénomène de déforestation et celui de l'extinction accélérée de la biodiversité faunique et florale, la situation de dégradation des terres constitue l'une des préoccupations majeures qui menacent le développement durable et la survie des générations futures. En Côte d'Ivoire, la proportion de dégradation des sols est de 14% en 2015 contre 17,6% pour la moyenne ouest-africaine et 20,0% pour la moyenne mondiale. Malheureusement, l'indisponibilité des données ne permet pas d'évaluer l'impact de la COVID-19 sur cet indicateur important de la préservation des écosystèmes. Néanmoins, cette dégradation des sols est à craindre car elle va de pair avec la faiblesse des rendements agricoles source d'insécurité alimentaire que la rupture des chaînes d'approvisionnement mondiales dues à la COVID-19 et la crise russo-ukrainienne ont mis au-devant de la scène.

Graphique 27: Evolution de l'indice de Liste Rouge de 1993 à 2022



Source : WDI 2022 extrait le 27 mai 2022.



Encadré 10 : Progrès réalisés par la Côte d'Ivoire pour préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

La forêt ivoirienne, autrefois dense, a été largement transformée en une mosaïque de forêts secondaires, de plantations de cultures de rente, de cultures vivrières et de terres en jachère.

La perte totale de la couverture forestière est de 5 millions ha environ entre 1990 et 2020. Le couvert forestier est en effet passé de 7,9 millions d'hectares en 1990 à 2,97 millions d'hectares en 2020 (IFFN, 2021), le ramenant à 9 % du territoire national, contre près de 50 % en 1960. Cette exploitation excessive de la végétation entraîne une réduction importante de la biodiversité, une perte de production primaire, une diminution de la séquestration de carbone.

La dégradation des terres et la déforestation sont principalement causées par divers facteurs, notamment l'expansion des exploitations agricoles, l'exploitation forestière illicite, l'exploitation du bois énergie, les feux de forêts, l'orpaillage clandestin, l'urbanisation accélérée non maîtrisée.

Cette déforestation massive, l'une des causes majeures des changements climatiques et de la dégradation des terres, contribue à perturber le régime des pluies, affectant négativement les rendements agricoles, et crée un cercle vicieux Déforestation - changement climatique - baisse des rendements - déforestation.

Pour inverser la tendance de la déforestation et reconstituer le couvert forestier, la Côte d'Ivoire a pris cinq actes majeurs, à savoir : (i) l'adoption de la Stratégie Nationale REDD+, comprenant l'option stratégique « agriculture zéro déforestation », en 2017 ; (ii) la signature du Cadre d'Actions Communes de l'Initiative Cacao et Forêts, en novembre 2017, qui vise à éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement du cacao, cause principale de la déforestation en Côte d'Ivoire ; (iii) l'adoption de la Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts, en mai 2018, visant à porter le taux de couverture forestière à au moins 20% en 2030, et un nouveau code forestier promulgué le 23 juillet 2019 ; (iv) l'engagement dans le processus de négociation de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) FLEGT (application des règlementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux) avec l'Union européenne afin de garantir la légalité et la traçabilité du bois commercialisé ; (v) l'adoption de la stratégie nationale pour une cacaoculture durable, en mars 2022, dont l'un des axes stratégiques porte sur la lutte contre la déforestation.

Par ailleurs, le cadre institutionnel a été renforcé avec la création et l'opérationnalisation d'une Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention (BSSI) pour renforcer la surveillance des massifs et des ressources forestières.

La mise en œuvre de ces actions a permis de faire baisser le taux de déforestation de la Côte d'Ivoire. En effet, les pertes de couverture forestière sont passées d'une moyenne de 275 000 par an entre 1990 et 2000 à 71 600 ha par an entre 2015 et 2021. Entre 2019 et 2021, la Côte d'Ivoire a perdu en moyenne 26 000 ha de forêts.

En matière de reboisements, au cours des opérations « 1 jour, X millions d'arbres », il a été planté 1,2 million d'arbres en 2019, près de 6,4 millions d'arbres en 2020 et plus de 28 millions d'arbres en 2021.

Par ailleurs, l'Initiative d'Abidjan" ou "Abidjan Legacy Program", programme de gestion durable des sols et de restauration des écosystèmes forestiers, présenté lors de la COP 15 sur la lutte contre la désertification, constitue une réponse globale et intégrée de la Côte d'Ivoire, visant à créer les conditions d'une durabilité environnementale et à permettre au secteur agricole de générer plus d'emplois et de revenus.

Toutefois, afin de faciliter l'atteinte de réhabilitation de la couverture forestière, certains défis majeurs devront être adressés et relevés.

Le premier défi est lié au déficit d'informations et à la résistance au changement. Un effort de sensibilisation, de démonstration et de dissémination des bonnes pratiques agricoles, notamment ceux liés à l'agroforesterie, est nécessaire pour briser la résistance au changement.

Le deuxième défi est lié à la mise en place de systèmes de traçabilité des produits agricoles et de suivi satellitaire des forêts et d'alerte précoce de la déforestation pour assurer la surveillance et le suivi des forêts. Ces deux systèmes sont en cours de construction.

Le troisième défi porte sur la nécessaire concertation et synergie d'actions des acteurs des différentes chaînes de valeurs agricoles. La mise en œuvre des actions qui requiert l'agriculture zéro déforestation commande que des concertations régulières soient organisées entre les principaux acteurs pour adresser les défis communs, capitaliser les acquis et expériences des actions entreprises.



Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces



Cible 16.3 : Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous l'accès à la justice dans des conditions d'égalité.

Indicateur 16.3.1 : Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus

376.Selon le Rapport sur les viols et leur répression en Côte d'Ivoire, élaboré conjointement par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), au moins 1 129 cas de viol ont été commis sur 1 146 victimes signalées sur la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2015. Au premier semestre 2021, le nombre de cas de viol est de 297 (rapport Ministère de la Femme, le Famille et de l'enfant)

377.S'agissant des personnes victimes d'agression ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus, selon les données de l'enquête Gouvernance Paix et Sécurité (GPS) réalisé en 2015 par l'INS, 29,3% des personnes victimes d'agression l'ont déclaré à leur famille, tandis que 19,6% ont informé les forces de l'ordre.

378.Ces faibles taux se justifient par la peur de représailles, les menaces et aux pesanteurs socioculturelles liées aux us et coutumes qui prônent avant tout un règlement des problèmes à l'amiable et en famille. Dans 46,4% des cas, les victimes d'agressions ne se sont adressées ni aux autorités compétentes ni à d'autres



mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus. Ces faits sont aussi imputables à la complexité des procédures, au manque de protection des victimes et à la peur de stigmatisation.

379. Pour améliorer cet indicateur, un ensemble de mesures ont été adoptées par les autorités nationales. Ces mesures concernent aussi bien le renforcement de dispositifs juridiques que l'adoption de documents de politiques. Elles portent essentiellement sur le respect des engagements internationaux pris par le Gouvernement à travers l'adoption et la ratification des conventions et traités internationaux (CDE, CEDEF, Résolution 1325 des Nations Unies).

380. A cet effet, des actions ont été menées pour le renforcement du cadre légal et législatif à travers : (i) l'adoption de la Constitution ivoirienne du 08 novembre 2016, qui interdit en son article 05, les Mutilations Génitales Féminines (MGF) ; (ii) la réforme du code pénal et du code de procédure pénale pour améliorer les pratiques judiciaires en matière pénale. Le projet de loi portant réforme du code pénal prévoit notamment la transposition des dispositions relatives à la loi n°98-757 du 23 décembre 1998 portant répression de certaines formes de violences à l'égard des femmes à l'effet de réduire autant que possible, l'éparpillement des textes répressif et des dispositions juridiques pour réduire le mariage précoce ; (iii) l'adoption en 2014 par le Gouvernement de la stratégie nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) , visant à assurer la prévention, à renforcer la protection des victimes, et à réprimer les auteurs et commanditaires de l'excision en Côte d'Ivoire ; (iv) la mise en place d'un système d'alerte précoce des violences sexuelles et des MGF au sein de 57 plateformes de lutte contre les VBG et ; (v) le renforcement de la synergie d'actions entre tous les acteurs étatiques, non étatiques, des organisations de la société civile et des partenaires internationaux.

381. A cela s'ajoutent les lois sur le mariage, la minorité, la succession, la filiation révisées et l'adoption de la Loi n° 2021-894 du 21 décembre 2021 relative aux mesures de protection des victimes de violences domestiques, de viol et de violences sexuelles autres que domestiques.

382. En ce qui concerne les bonnes pratiques, les acteurs de la Société Civile, du fait de leur connexion avec la base, élaborent des documents de plaidoyers qui sont soumis aux autorités et qui engendrent des réformes en matière de lutte contre les VBG. De plus, le taux des MGF a baissé à cause de l'intensité de la sensibilisation et la mise en place de mécanismes d'interaction entre le CNDH et les Forces de sécurité intérieure ont permis la dénonciation des cas de VBG.

383. Cependant, des difficultés persistent en matière de protection de victime de violence. Il s'agit de : l'insuffisance de la coordination et de financement, l'absence de renforcement des capacités des acteurs de direction en charge de la planification



et des statistiques des différents ministères, l'absence de subvention de l'Etat aux OSC et l'absence de cadre de concertation Etat-Société civile.

384. En termes de perspectives, les actions ci-après seront à mener : (i) mettre en place des mécanismes pérennes de préventions de gestion et de résolution pacifique ; (ii) renforcer l'efficacité du système d'alerte précoce et de réponse rapide en matière de solidarité et de cohésion sociale ; (iii) renforcer le cadre institutionnel de lutte contre les VBG et ; (iv) sensibiliser les communautés sur les pratiques traditionnelles néfastes et sur les voies de recours en cas de VBG.

Indicateur 16.3.2 : Proportion de la population carcérale en instance de jugement

385. L'indicateur utilisé pour mesurer la proportion de la population carcérale en instance de jugement dans le contexte national est le taux de détention préventive. Ce taux est passé de 49,28% en 2015 à 33,01% en 2019 et 32% en 2020.

386. Ces résultats sont dus à la mise en œuvre de mesures clés dans le secteur, entre autres le renforcement de la coordination entre les maisons d'arrêt et de correction et les cabinets d'instruction sur la situation des détenus, la mise en place d'un comité chargé de suivre le respect des délais de détention préventive, la redynamisation de la gestion informatisée des entrées et sorties dans les maisons d'arrêt et de correction et l'organisation des sessions de renforcement des capacités des agents.

387. Malgré ces avancées, le secteur de la justice reste confronté à une insuffisance des infrastructures judiciaires pénitentiaires et de protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse ; une inadéquation des infrastructures judiciaires, pénitentiaires et de protection judiciaire des mineurs, notamment les centres d'observation des mineurs. En outre, la disponibilité des données statistiques se rapportant notamment au garde à vue reste un défi.

388. Les actions futures porteront sur : (i) la réhabilitation et l'équipement des établissements pénitentiaires selon les normes internationales ; (ii) la mise aux normes des centres de détention des femmes et des mineurs ; (iii) la construction et l'équipement d'un hôpital pénitentiaire de référence et ; (iv) le renforcement du dispositif statistique sectoriel.

Cible 16.5 : Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.

Indicateur 16.5.1 : Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents

389. Selon l'enquête Gouvernance Paix et Sécurité, le nombre de personnes visitées estimant avoir versé un pot-de-vin à un agent public a baissé de 19,16% en 2015 à 16,8% en 2017.



390. Les engagements du Gouvernement pour améliorer cet indicateur se sont traduit par la création en 2021, d'un Ministère dédié à la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance. Un Plan stratégique 2022-2025 de lutte contre la corruption a été élaboré conformément aux exigences de la réforme des finances publiques. L'objectif général du Plan Stratégique est de contribuer à la moralisation de la société ivoirienne et à l'amélioration de la performance de l'économie par l'instauration de l'intégrité et la réduction de la corruption pour délivrer un service public de qualité et l'accès amélioré aux services sociaux de base pour toutes les couches de la population.

391. De plus, un Système de Prévention et de détection des actes de Corruption et Infraction Assimilées (SPCIA) a été mis en place.

392. Pour cet indicateur, la difficulté majeure demeure le manque de ressources financières pour la collecte des données.

Indicateur 16.5.2 : Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents

393. Selon l'enquête sur l'état de la corruption à Abidjan (ECA) réalisée en 2015 par l'INS, 18% de chefs d'entreprise dénoncent des pots-de-vin versés à un agent public en échange d'un service ou d'une faveur.

394. De façon générale, les évolutions observées dans le classement au niveau de l'indice de perception de la corruption depuis 2012 témoignent des efforts du Gouvernement en matière de lutte contre la corruption. En effet, la Côte d'Ivoire est passée de la 107^{ème} place sur 168 pays en 2015 à la 104^{ème} place en 2020 puis 105^{ème} /180 place en 2021.

395. En ce qui concerne la lutte contre la corruption au niveau des marchés publics, la répression des actes de corruption s'est poursuivie au niveau des marchés publics. Ainsi, des pratiques frauduleuses dans la passation des marchés publics ont été détectées et sanctionnées par l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP). En 2016, une quarantaine d'entreprises ont été sanctionnées pour irrégularités, actes de corruption et pratiques frauduleuses. Le taux d'évolution des marchés de gré à gré est passé de 25% en 2015 à 10% en 2018 témoignant ainsi du renforcement des procédures concurrentielles.

396. En outre, la loi n° 2016-992 du 14 novembre 2016 relative à la Lutte contre le Blanchissement de Capitaux et le Financement du Terrorisme a été adoptée de même que le décret n°2017-710 du 3 novembre 2017 instituant un pôle pénal financier qui a spécialement en charge les procédures de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et les infractions financières connexes caractérisées par l'utilisation de techniques financières complexes. Aussi, la Loi N° 2018-573 du 18 juin 2018 portant régime juridique du Gel des Avoirs Illicites a-t-elle été adoptée. Les



efforts ont également permis la transformation de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême en une Cour des Comptes à part entière. De plus, le Conseil d'Etat et la Cour de Cassation ont été créés en 2018.

397. D'importantes actions de sensibilisation et de communication menées par la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ont eu lieu dans 31 régions et 02 Districts. A la suite de ces campagnes de sensibilisation, des plateformes Anticor et des Comités Locaux d'Intégrité ont été installés dans les différentes régions visitées. Au 31 décembre 2019, ce sont 31 Plateformes Anticor, 32 Comités Locaux d'Intégrité installés, 4 159 acteurs de l'Administration publique et 6 808 acteurs de la société civile sensibilisés en présentiel ; ce qui correspond à un effectif total de 10 967 personnes sensibilisées en présentiel.

398. Au titre de la déclaration de patrimoine, la réforme de 2018 (Ordonnance n°2018-25 du 17 janvier 2018 modifiant l'ordonnance n°2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées telle que modifiée par l'ordonnance n°2015-176 du 24 mars 2015 et le Décret n° 2018-100 du 24 janvier 2018 déterminant la liste des personnes exerçant de hautes fonctions dans l'Administration publique ou chargées de la gestion des fonds publics, assujetties à la Déclaration de patrimoine) a permis d'élargir l'assiette des assujettis à la Déclaration de patrimoine qui s'étend désormais aux personnes exerçant de hautes fonctions dans l'Administration publique ou chargés de la gestion des fonds publics et aux magistrats. Cette réforme a permis une augmentation du nombre de déclaration de patrimoine, passant de 2 638 en 2015 à 5 523 en 2019 puis 5 564 en 2020.

399. Ainsi, en 2020, le taux de déclaration sur la base du nombre des assujettis identifiés est de 68,42% pour les Présidents d'Institutions et Personnalités de Rang de Présidents d'Institutions, de 100% pour les membres du Conseil Constitutionnel et 82,42% pour les membres du Gouvernement. Cependant, des efforts restent à faire pour les personnalités élues dont le taux moyen se situe autour de 56% (Sénateurs élus et nommés, Présidents et Vice-Présidents de Conseils Régionaux, Maires et leurs Adjoints).

400. Au titre de la répression des actes de corruption et des infractions assimilées, des PV d'enquêtes ont été transmis au Procureur de la République pour poursuite des faits suspectés par la HABG de corruption et d'infractions assimilées.

401. Dans le cadre du renforcement de la lutte contre la petite corruption et principalement de la lutte contre l'extorsion des fonds ou racket dans les communes ivoiriennes, vingt (20) Comités Communaux de Lutte contre le Racket (CCLR) ont été installés.

402. Au titre de l'éducation sur le phénomène de la corruption, des modules de formation relatifs à la lutte contre la corruption sont en phase de finalisation pour les différents



niveaux d'enseignement et de formation professionnelle. Ainsi, pour la maternelle, le primaire, le secondaire général, technique et professionnel, 140 situations d'apprentissage et 140 guides d'exécution ont été élaborés.

403. Les perspectives sont de : (i) renforcer le cadre législative et règlementaire de lutte contre la corruption ; (ii) renforcer le cadre institutionnel et ; (iii) renforcer les mécanismes de surveillance, de prévention, et de répression des cas de corruption et d'infraction assimilée.

Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

Indicateur 16.6.1 : Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)

404. Une baisse tendancielle des dépenses de fonctionnement en proportion du budget initial approuvé est observée passant ainsi de 47,39% en 2015 à 40,24% en 2017.

405. Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement pour l'année 2021 ont été évaluées à 1 510 milliards FCFA (3,9% du PIB) pour un objectif de 1 361,8 milliards FCFA (3,5% du PIB) contre 1 394,4 milliards en 2020 pour un objectif de 1 251,2 milliards de FCFA.

Indicateur 16.6.2 : Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante

406. Selon l'enquête GPS 2015 de l'INS, 12,8% de la population a été satisfaite de la dernière expérience avec les services publics suite à des plaintes relatives à des agressions physiques, 7,1% suite à des plaintes relatives à des cas ou tentative de vols, 5,1% suite à des faits relatifs à des destructions volontaires de biens, 30% à des cas d'harcèlement sexuel et 42, 18% à des cas de viol et tentatives de viol.

407. Selon les résultats préliminaires de l'étude sur la cartographie et l'élaboration du cadre commun de résultats pour les programmes et projets de modernisation de l'Etat, réalisée le 22 juillet 2020, par la Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du Cires (CAPEC) et le Programme National d'appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat (PRIME), 30% de la population sont satisfaits de l'utilisations des services publics. L'échantillonnage est fait sur cinq (05) secteurs qui sont : construction et logement, éducation et formation, santé, sécurité et transport.

408. En outre, le rapport provisoire de l'étude sur la satisfaction des usagers-clients du service public, qui a été menée en février 2022, réalisée par la Cellule d'Analyse Economique (CAE) et l'Institut National des Statistiques (INS), en partenariat avec le PNUD, le PRIME et l'OSEP, sur quatre secteurs de la l'Administration (Etat civil, santé, justice et transport) a révélé que la note de satisfaction en rapport avec le dernier contact excède 7 sur 10 soit 64,6%.

409. Plusieurs initiatives ont contribué à atteindre les résultats enregistrés. Il s'agit notamment de la mise en œuvre du projet E-démarche administrative qui a permis



de dématérialiser 66 procédures sur 300 recensées. De plus, l'observatoire du service public a été créé en 2017 pour rapprocher l'administration publique de l'usager. En outre, l'organisation des concours administratif a été déconcentré. Aussi, la production des actes de gestion des carrières des agents de l'Etat et des fonctionnaires est informatisée.

410. En dépit de ces acquis, le secteur reste confronté à une lenteur dans le traitement des dossiers et la lourdeur administrative, de même que l'insuffisance de maturité numérique. Aussi, y a-t-il nécessité d'accélérer la transformation digitale de l'Administration, d'accélérer le processus de simplification, et de dématérialisation des procédures administratives. Les efforts devront également permettre d'opérationnaliser la signature électronique et renforcer les innovations du service public

Cible 16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

Indicateur 16.9.1 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge

411. Le pourcentage des enfants de moins de 5 ans enregistrés à l'état civil s'accroît depuis 2012. En effet, il est passé de 65% en 2012 à 72% en 2016 et à 75% en 2017. Le taux net d'enregistrement qui se rapporte aux enfants d'un an au plus dont la naissance est survenue au lieu de résidence de la mère est passé de 56% en 2017 à 58% en 2018, à 64% en 2019 et à 65% en 2020. Par ailleurs, le nombre de personnes disposant du Numéro National d'Identification (NNI) est passé de 1 037 411 personnes en 2020 à environ 2 200 000 personnes en 2021.

412. Dans la perspective de renforcer cette dynamique, la Loi n° 2018-863 du 19 novembre 2018 instituant une procédure spéciale de déclaration de naissance, de rétablissement d'identité et de transcription d'acte de naissance a été prorogée de 3 années. La prorogation de cette Loi s'est traduite par la prise du décret n° 2021-905 du 22 décembre 2021 qui a suscité des changements majeurs en ce qui concerne l'enregistrement universel, permanent et continu des faits d'état civil.

413. Ces changements sont entre autres : l'implication de nouveaux acteurs, à savoir les services de maternité, de vaccination et la communauté, dans la déclaration pour rapprocher l'état civil des populations et la modernisation des services d'état civil à travers l'approbation de l'informatisation de ces services.

414. Concernant les bonnes pratiques, elles portent sur l'enregistrement des naissances dans les délais par le personnel de santé (agents de maternité et de vaccination). Les OSC apportent également un accompagnement à l'Etat en matière de sensibilisation des populations sur l'enregistrement à l'état civil. Aussi, cet accompagnement s'adresse également aux populations requérantes pour le rétablissement ou l'acquisition de l'identité juridique.



415.Cependant, des goulots d'étranglement demeurent, notamment l'insuffisance de communication sur les questions d'état civil, la mise en œuvre des lois retardée en raison du délai pour la prise des décrets d'application et l'implication insuffisante des OSC dans les actions de sensibilisation des populations sur les questions d'état civil.

416.En termes de perspectives, les efforts se focaliseront sur l'amélioration de la gestion de la population et des flux migratoires.

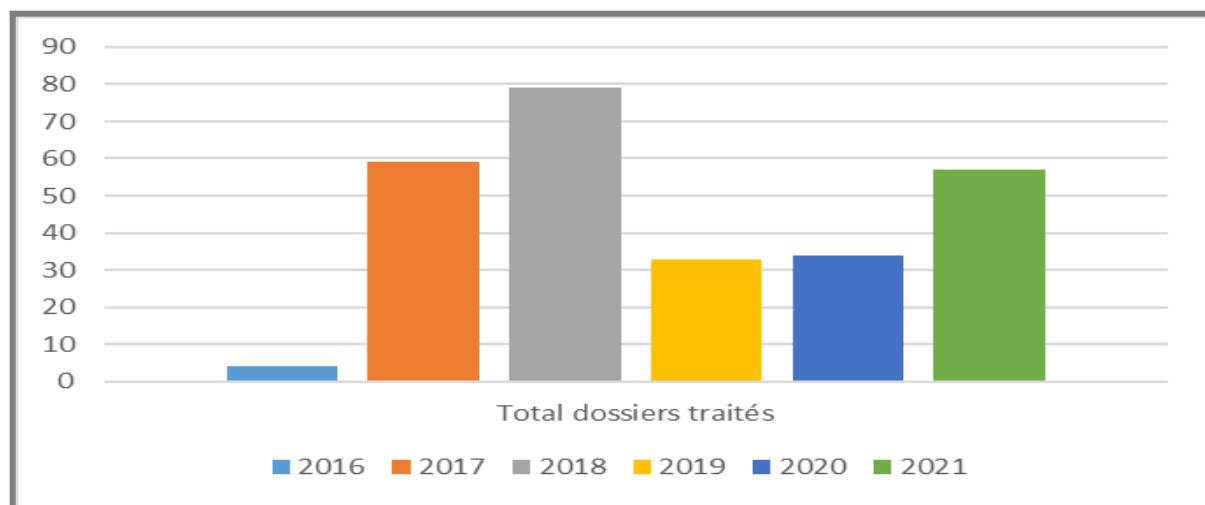


Cible 16.10 : Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

Indicateurs 16.10.2 : Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information

417. Les statistiques 2016-2021 montrent des variations à la hausse (entre 2016 et 2018 passant respectivement de 4 à 79 et de 2019 à 2021 passant de 33 à 57) du nombre de dossiers traités. Ces variations se justifient par une meilleure connaissance du dispositif juridique du droit d'accès à l'information d'intérêt public (Graphique 28). Toutefois, de 2018 à 2019 une baisse de ce nombre est à signalé
418. Afin de garantir ce droit, le Gouvernement ivoirien s'est doté d'un cadre juridique et institutionnel à travers l'adoption de la Loi n° 2013-867 du 23 décembre 2013 relative à l'accès à l'information d'intérêt public. Pour l'opérationnalisation de ce cadre, l'ensemble des parties prenantes ont participé à des activités de vulgarisation de la loi et ont été formées sur les dispositifs légaux et réglementaires relatifs à l'accès à l'information.

Graphique 28 : Statistiques 2016-2021, évolution des dossiers traités



419. Les efforts du Gouvernement ont consisté en la mise en place d'une stratégie dite « de gouvernement ouvert », avec l'instauration d'un certain nombre de plateformes d'accès à l'information (data.gouv.ci, <http://eadministration.gouv.ci>, etc.).

420. En ce qui concerne la proportion de réponses données par le Gouvernement aux demandes formelles d'informations ou de documents chaque année, l'examen des rapports d'activités produits par les organismes publics ont fait apparaître que ceux-ci ont reçu 154 948 demandes en 2021 contre 37 536 en 2020 et 8 820 en 2017.

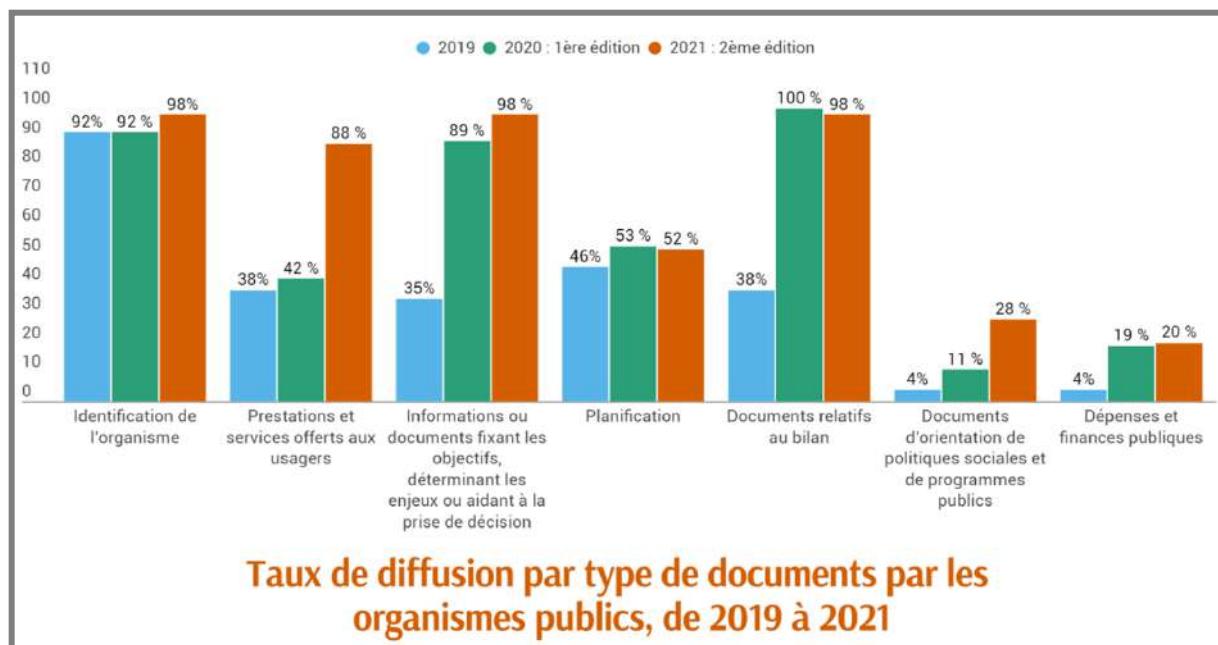
421. La principale bonne pratique porte sur la diffusion proactive à travers une activité dénommée monitoring des sites web des organismes publics et les sites mis à jour, ce



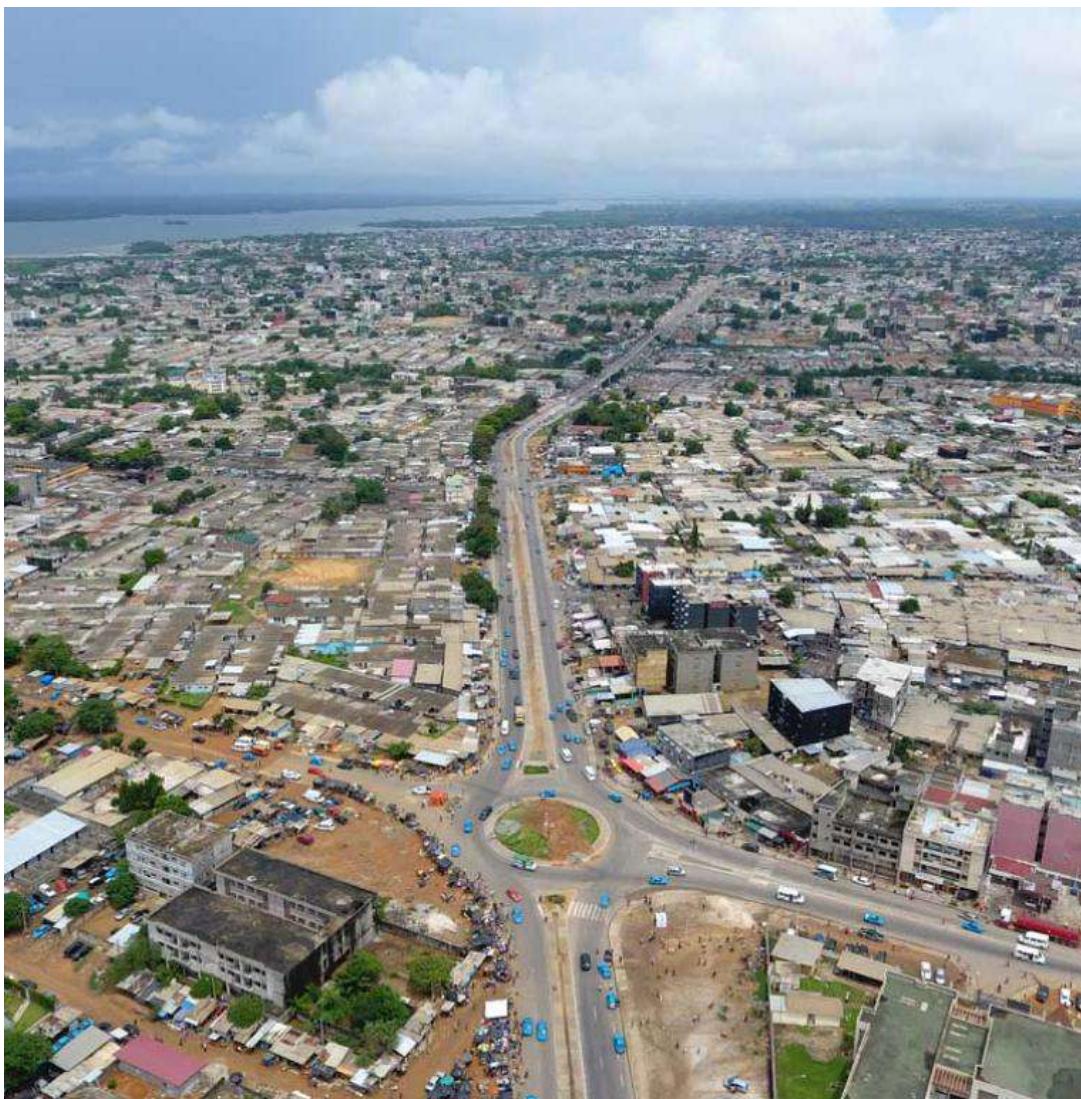
qui permet aux citoyens d'avoir un meilleur accès aux documents publics et aux informations d'intérêts publics.

422. Toutefois des efforts restent à faire pour améliorer l'accès à l'information d'intérêt public et la mise à disposition des ressources financières dans ce secteur.

Graphique 29 : Evolution des taux de diffusion de 2019 à 2021



Objectif 17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs



Cible17.1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.

Indicateur 17.1.1 : Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source

423. De 2015 à 2017, il ressort d'une manière générale une stagnation autour de 25% de la part des recettes publiques dans le PIB. Sur la période 2016 à 2017, les recettes publiques intérieures ont baissé de 4,7 points passant de 21,2% à 17,2% du PIB. Quant aux recettes extérieures, elles ont connu une hausse significative en 2017 de 5,1 en point de pourcentage.

424. Aussi, les recettes fiscales en proportion du PIB se sont inscrites en légère hausse sur la période 2015-2019. En effet, de 15,2% en 2015, elles sont passées à 16,5% en 2017 puis 15,2% en 2018 pour s'afficher à 16,2% en 2019. Cette embellie est le fruit de la mise en place des télés procédures et autres efforts de dématérialisation des outils



de collecte. Cependant, en dépit de l'augmentation de ce ratio, il demeure toujours en deçà de la norme communautaire de 20%.

425. A fin décembre 2021, les exonérations fiscales et douanières s'établissent à 381,5 milliards de FCFA contre 354,8 milliards de Francs CFA à fin décembre 2020, soit une hausse de 26,7 milliards de Francs CFA. Ces exonérations représentent 7,5% des recettes brutes mobilisées par les deux administrations fiscale et douanière en 2021, alors qu'elles se situaient à 8,3% à fin décembre 2020.

426. Au titre de la fiscalité de porte, les exonérations douanières à fin décembre 2021 se chiffrent à 245,3 milliards de Francs CFA, soit 64,3% des dépenses fiscales totales, en progression de 20,7% par rapport à la même période de 2020. En revanche, le nombre de bénéficiaires des mesures d'allègement est passé de 909 à 825 sur la période.

427. En ce qui concerne la fiscalité intérieure, le coût des exonérations fiscales à fin décembre 2021 s'établit à 136,2 milliards de Francs CFA, soit 35,7% des dépenses fiscales, en régression de 10,1% comparativement à fin décembre 2020. Le nombre de bénéficiaires est également en baisse, passant de 23 451 à 22 265 sur la période. Les secteurs d'activités ayant bénéficié des exonérations les plus significatives sont principalement l'Industrie, l'Administration publique, les services et les BTP.

Cible 17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.

Indicateur 17.3.1 : Investissements directs étrangers, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total

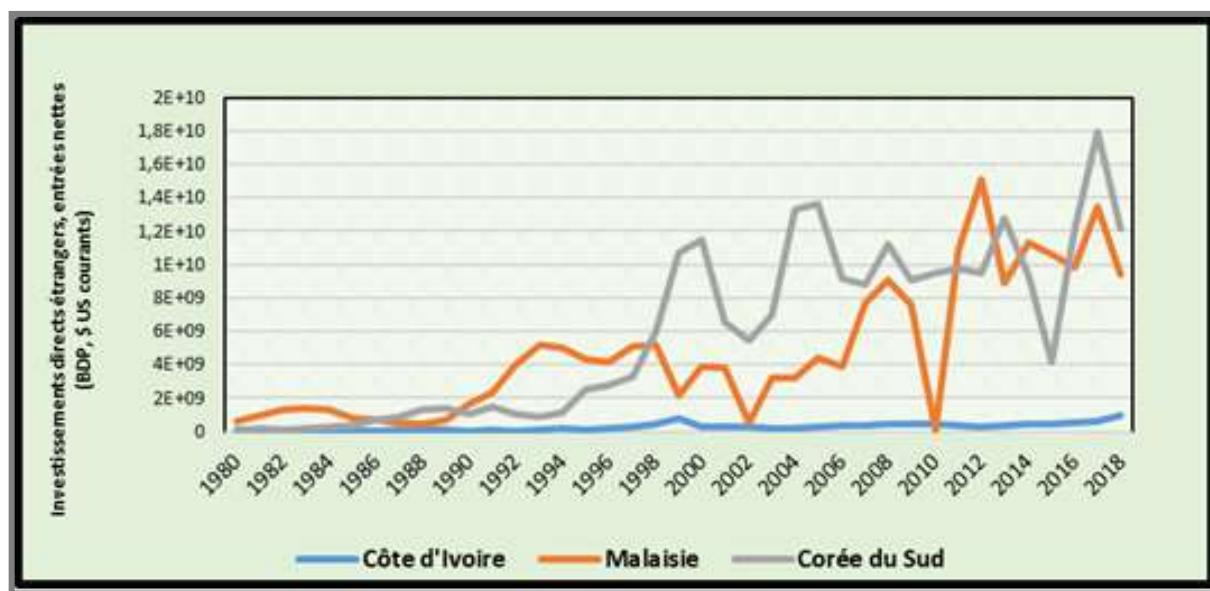
428. La création d'un environnement des affaires propice à l'attractivité de financements extérieurs en particulier des Investissements Directs Etrangers (IDE) a été au cœur de l'action publique ces dernières années. Sur la période 2015-2017, selon le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du portefeuille de l'Etat, la part moyenne du financement extérieur dans le budget national est de 1,68% avec respectivement 0,4% en 2016 et 2,95% en 2017.

429. Concernant la mobilisation des IDE, la Côte d'Ivoire a enregistré une hausse significative en 2017, selon une communication du gouvernement citant un rapport 2018 de la CNUCED. Le pays a en effet, enregistré 675 millions de dollars d'IDE à fin 2017 contre 577 millions de dollars en 2016, soit une progression de 17% sur un an.

430. Aussi, il est à relever qu'au niveau de la région ouest africaine, la Côte d'Ivoire est la principale destination de ces investissements dans la zone UEMOA avec 25,8% des capitaux. Cependant, à l'échelle des 16 pays de la CEDEAO, le pays ne représente que 5% des flux entrant dans la zone.



Graphique 30 : Evolution des IDE, entrées nettes (BDP, USD courants)



Source : CAPEC, à partir des données de la Banque Mondiale (2019)

431. Les dépenses d'investissement, notamment, sont ressorties à 2 161,9 milliards de Francs CFA contre une prévision de 2 114,5 milliards de Francs CFA, soit un taux d'exécution de 102,2%. Ces dépenses ont été financées à 56,9% sur les ressources intérieures et 43,1% sur les ressources extérieures.

Cible 17.4 : Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.

Indicateur 17.4.1 : Service de la dette en proportion des exportations de biens et services

432. En 2020, l'analyse de la viabilité de la dette conduite conjointement par le FMI et la Banque Mondiale à partir des données à fin 2020, indique que le risque de surendettement est modéré. En 2020, le stock de la dette par rapport au PIB s'établissait à 47,8% (dont 30,4% pour la dette extérieure et 17,4% pour la dette intérieure), conforme au critère de l'UEMOA d'un maximum de 70%. Quant à l'exécution du service de la dette, il est ressorti à 1 930,6 milliards de FCFA en 2020 contre 1 769,3 milliards de FCFA en 2019.



Cible 17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.

Indicateur 17.6.2 : *Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants*

433. La proportion de la population ayant une connexion internet à haut débit fixe pour 100 habitants est passée de 0,6% en 2017 à 0,98% en 2020. La stratégie de la Côte d'Ivoire pour l'atteinte de cette cible de 2% en 2025, repose sur le renforcement des infrastructures de la poste et des TIC pour la fourniture de services de qualité et la prise de mesures visant à favoriser un coût d'accès accessible pour une grande majorité de la population.

434. Au 31 décembre 2021, le marché de la téléphonie mobile compte un peu plus de 44 561 505 abonnés contre 40 095 246 abonnés en 2020, 37 376 603 abonnés en 2019 et 25 407 610 abonnés en 2015. Ce nombre comprend autant les abonnés résidentiels que les abonnés professionnels. De plus, le taux de pénétration de la téléphonie mobile en Côte d'Ivoire est passé de 109% en 2015 à 143% en 2019 pour se situer à 149,4% en 2020 puis 162% en 2021.

435. En utilisant une méthodologie de panier de prix, le coût du plan de haut débit mobile le moins cher est d'environ 5.8% du Revenu National Brut (RNB) pour la téléphonie mobile en 2021, bien au-dessus du coût au Ghana (1.7%) et au Nigeria (3.3%). Si l'on compare le coût d'un forfait prépayé mensuel de 20 Go, la Côte d'Ivoire se classe au 23^{ème} rang en Afrique subsaharienne et se situe derrière des pays similaires comme le Ghana (8^{ème}), le Nigeria (15^{ème}) ou le Sénégal (16^{ème}).

436. Néanmoins, des progrès ont été réalisés, car il y a dix ans, le prix des services de téléphonie mobile représentait plus de 20% du RNB. La fracture numérique ne concerne pas seulement les ménages les plus pauvres, mais les femmes sont particulièrement désavantagées lorsqu'il s'agit d'avoir un accès abordable à la technologie numérique

437. Au 31 décembre 2021, le marché de la téléphonie fixe compte un peu plus de 265 383 abonnés contre 263 786 abonnés en 2020 et 271 724 en 2019. En 2015, le nombre d'abonnés de la téléphonie fixe était de 277 248. Ce nombre comprend autant les abonnés résidentiels que les abonnés professionnels. Le taux de pénétration du téléphone fixe demeure très faible en Côte d'Ivoire (1%), s'expliquant ainsi par la non-disponibilité du réseau fixe dans plusieurs localités du pays, mais aussi et surtout par le développement rapide de la téléphonie mobile qui constitue une alternative.



Cible 17.8 : Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications.

Indicateur 17.8.1 : Proportion de la population utilisant Internet

438.Selon l'Autorité de la Régulation des Télécommunications de la Côte d'Ivoire (ARTCI), la proportion de la population utilisant Internet était de 12% en 2013 et 36% en 2016. Cette valeur se situe à 36,5% en 2019. Aussi, selon l'Enquête sur la mesure de la société de l'information réalisée en 2017, l'accès à internet n'est pas encore inscrit dans les habitudes des ménages ivoiriens. Seulement 8% des ménages disposent d'internet. Les ménages qui ont le plus accès à internet sont en milieu urbain (13,6%) avec 20,3% à Abidjan. En outre, les ménages dont le chef à un niveau d'étude supérieure (42,3%) et travaillant comme salariés (18,6%). Par ailleurs, les plus faibles niveaux d'accès sont à noter dans les districts des Lagunes (1%), de la Marahoué (1,4%), du Denguelé (1,9%) ainsi qu'en milieu rural (0,7%), les ménages dirigés par des personnes sans niveau d'étude (2%) et travaillant à leur propre compte (3,4%).

439.Au 31 décembre 2019, le marché de l'internet comptait un peu plus de 17 240 006 abonnés. Ce nombre, qui comprend autant les abonnés résidentiels que les abonnés professionnels, est passé à 19 913 099 abonnés au 31 décembre 2020 et à un peu plus de 22 120 374 abonnés au 31 décembre 2021.

440.Le linéaire de fibre optique est passé de 3 588 km en 2017 à 5 435 km en 2021, cela en vue de renforcer l'accès des populations à l'internet haut débit.

441.Globalement, le taux de couverture national de la population en réseaux mobiles 2G, 3G et 4G qui était respectivement de 94,72%, 92,25% et 56,92% en 2020 est passé à 94,92%, 92,45% et 57,93% en 2021. Le nombre de personnes disposant d'un compte mobile money a connu une hausse, passant de 20 365 136 en 2020 à 21 821 818 en 2021, soit 1 456 682 nouveaux abonnés.

442.Dans la dynamique de renforcer le dispositif légal sur la cyber sécurité et la protection des données, la loi n°2013-450 de 2013 portant protection de données à caractère personnel a été adoptée pour rassurer les utilisateurs des TIC afin d'éviter que leurs données ne soient utilisées à des fins malveillantes.

443.L'ARTCI a le mandat national de cyber sécurité et co-anime l'équipe d'intervention d'urgence informatique (CERT) avec le Ministère de l'Intérieur. L'autorité de régulation a promulgué des lois sur la protection des données, la cybercriminalité et les cyber transactions. Selon l'indice mondial de cyber sécurité 2020 de l'UIT, la Côte d'Ivoire se classe à la 75^{ème} place au niveau mondial pour la qualité de son environnement de cyber sécurité, devant des pays comparables comme le Sénégal (100^{ème}), mais dernière le Rwanda (57^{ème}), le Kenya (51^{ème}) et le Nigeria (47^{ème}).



444. Plusieurs actions entreprises ont permis de réaliser ces résultats. En effet, la restructuration du cadre réglementaire a permis de mieux fixer les missions des acteurs publics. Désormais, l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) régule à la fois les secteurs des télécommunications/TIC et de la poste.

445. Parallèlement à la mise en place d'un cadre réglementaire en adéquation avec les enjeux du secteur, la couverture du territoire national en infrastructure de connexion a été renforcée. Ainsi, grâce aux câbles sous-marins WACS de l'opérateur MTN mis en service en 2014, ACE du groupe Orange mis en service en 2012, ainsi que le câble MainOne de l'opérateur MainOne mis en service en 2019, la capacité de connectivité s'est améliorée en passant de 66 Gbit/s en 2016, à 192 Gbit/s en 2018, puis à 220 Gbit/s en 2019. Globalement, le territoire est couvert, en réseaux mobiles 3G à 85,16% en 2019 et en 4 G à 56,53% en 2019.

446. En dépit de ces acquis, des difficultés existent et concernent la faible utilisation d'internet par les populations en Côte d'Ivoire. De plus, le coût élevé d'internet fixe haut débit ne facilite pas une progression rapide du taux d'usage d'internet par les populations. Le projet dénommé « un citoyen, un ordinateur » n'a pas connu le succès escompté, avec seulement 32 637 personnes équipées, en raison de l'absence de mesures fiscales d'accompagnement.

447. Les actions futures, concerneront l'extension de la couverture en réseaux télécommunication et autres infrastructures numériques sur le territoire national et le renforcement du cadre juridique et stratégique de l'économie numérique.

Cible17.13 : Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques.

Indicateur 17.13.1 : Tableau de bord macroéconomique

448. En vue de réaliser ses ambitions d'émergence et de réduction substantielle de la pauvreté, la Côte d'Ivoire a élaboré et mis en œuvre, depuis 2011, des plans stratégiques d'envergure (PND 2012-2015, PND 2016-2020 et celui de 2021-2025 en cours de réalisation). Pour un meilleur suivi des performances économiques réalisées par le pays, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) élabore chaque année un tableau de bord macroéconomique.

449. Aussi, Le Gouvernement a conclu un accord avec le FMI au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) sur la période 2011-2015, puis s'est engagé, de 2016 à 2019, dans un second Programme Economique et Financier (PEF FEC-MEDC 2016-2019) afin de soutenir les actions du PND 2016-2020. La mise en œuvre de ces programmes successifs a contribué à l'amélioration du cadre macroéconomique.

450. Concernant la coordination et la mise en cohérence des politiques, la Côte d'Ivoire s'est engagée, depuis 2014, dans un processus d'uniformisation sous régional des



systèmes de Gestion des Finances Publiques basé sur les bonnes pratiques recensées au niveau international.

Cible 17.14 : Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.

Indicateur 17.14.1 : Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable

451. La Côte d'Ivoire fait partie des pays ayant mis en œuvre certains mécanismes en vue de renforcer la cohérence des politiques de développement durable. Outre (i) la création depuis 2004 de la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD) ; (ii) la création d'un Ministère en charge du Développement Durable en 2014 ; (iii) l'adoption de la loi n° 2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le développement durable et ; (iv) la publication en 2015 d'un document de référence intitulé « le développement durable et l'émergence de l'Afrique » mettant un accent sur les questions de lutte contre les changements climatiques en Côte d'Ivoire, la Côte d'Ivoire a élaboré un rapport d'alignement de ses plans de développement sur les ODD à partir du PND 2016-2020.

Cible 17.19 : D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.

Indicateur 17.19.1 : Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement

452. L'indicateur calculé est le montant total alloué au financement du SSN, plus précisément, l'Institut National de la Statistique (INS), les différentes directions de planification et de statistique des ministères. L'assistance technique et financière dont a bénéficié la Côte d'Ivoire pour le renforcement des capacités et la planification nationale a connu une légère hausse (5,55% de taux de croissance) en termes de valeurs sur la période 2015-2016. En 2015, cette assistance qui était de 18 milliards de FCFA est passée à 21 milliards de FCFA en 2016 avant de s'établir à 19 milliards en 2017.

453. Les financements du SSN sont principalement destinés aux opérations d'enquêtes de routine et périodiques et à l'appui au fonctionnement du SSN. En décembre 2018, le gouvernement ivoirien a adopté la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2017-2021).



8. IMPACT DE LA COVID-19

454. Face à l'ampleur de cette crise sanitaire, les Gouvernements ont adopté une série de mesures restrictives visant à protéger leurs populations et à contenir la propagation du virus. Ces mesures ont engendré une contraction de l'économie mondiale de 3,4% après une progression de 2,6% en 2019 (Banque Mondiale, 2022).

455. La Côte d'Ivoire n'a pas échappé à la vague de contamination dont le premier cas a été détecté le 11 mars 2020. Cette crise a eu des conséquences sur les performances économiques du pays induites par les mesures barrières fortes du plan de riposte sanitaire du Gouvernement pour contenir la propagation de la pandémie. Ces mesures ont porté notamment sur la restriction d'accès au pays, la distanciation physique, la fermeture des lieux publics, des écoles, des commerces non essentiels, l'isolement des personnes détectées, l'état d'urgence.

456. Ces mesures ont été efficaces car le 02 juin 2022, le taux de létalité de la COVID-19 depuis l'apparition du 1er cas le 11 Mars 2020 est de 0,97%.

457. Cependant, ces mesures de lutte bien qu'efficaces contre l'évolution de la maladie, ont affecté le secteur réel à travers la demande et l'offre de biens et services. Toutefois, le Gouvernement a adopté une stratégie d'atténuation à travers le Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire (PSESH) pour juguler les effets de la pandémie sur l'activité économique et le niveau de vie des populations. Ce plan d'une valeur de 1 700 milliards de FCFA comprenait trois (03) séries de mesures : (i) des mesures de soutien aux entreprises ; (ii) des mesures d'appui à l'économie et ; (iii) des mesures sociales en faveur des populations.

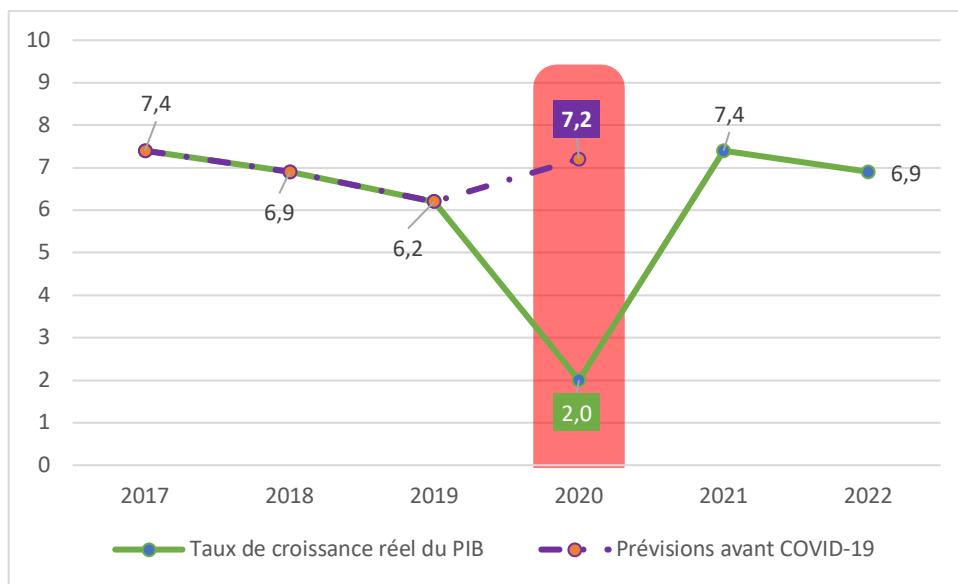
- **Impacts Macroéconomiques de la COVID-19**

458. L'année 2020 qui marque le début de la décennie pour l'accélération des efforts vers les ODD a connu une crise sanitaire qui a sapé, à plusieurs égards, les acquis. Sur le plan économique, le taux de croissance au niveau de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) serait de 0,9%, contre une projection initiale de 6,6%. Cette perte de croissance est liée aux effets de la pandémie à coronavirus sur les économies.

459. Cependant, au niveau de la Côte d'Ivoire, la mise en œuvre de ces mesures a permis d'atténuer l'effet du choc de la COVID-19 et d'éviter la récession, avec une croissance économique qui est ressortie positive (2,0%) en 2020 contre 6,2% en 2019, témoignant de la résilience de l'économie ivoirienne (Graphique 31). La COVID-19 a également eu un impact sur d'autres indicateurs macroéconomiques. Le taux d'inflation a connu une hausse vertigineuse de 0.8% à 2.4% de 2019 à 2020, soit une hausse de 200% (Graphique 32).



Graphique 31 : Evolution du taux de croissance du PIB réel (en %) de l'économie ivoirienne de 2017 à 2022



Source : A partir des données de DPPSE (2022), extrait le 12 mai 2022

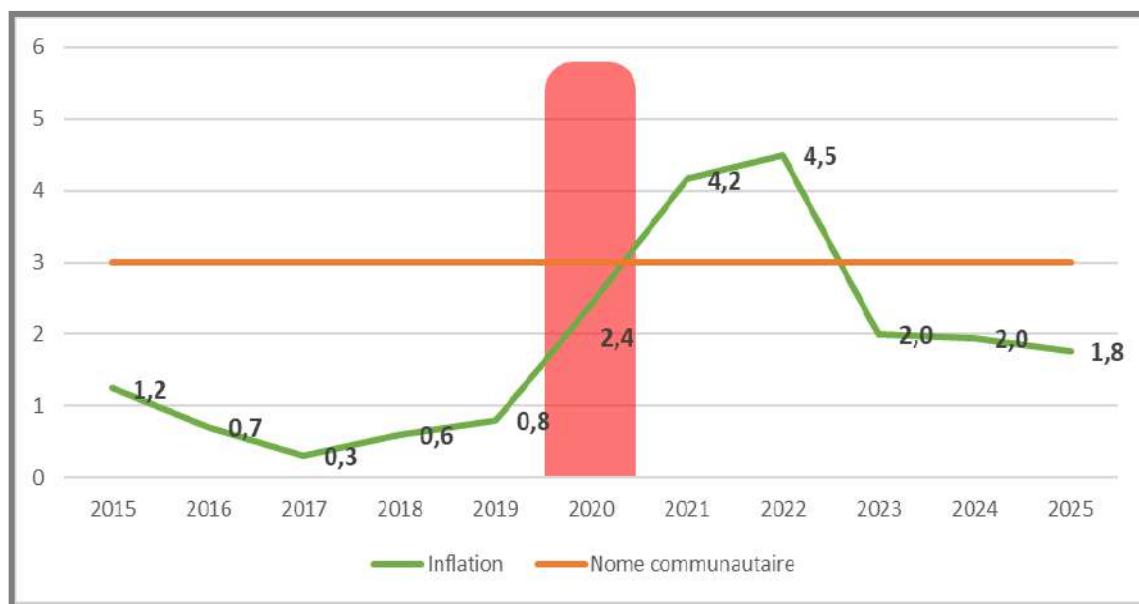
460. Le taux d'inflation en 2021, s'est établi à 4,2% et est prévu demeurer au-delà du seuil de 3% de l'UEMOA jusqu'à la fin de l'année 2022 (4,5%) avec les effets conjugués de la crise russe-ukrainienne. Le financement des plans de riposte a nécessité des ressources d'urgence qui ont renforcé le déficit public qui est passé de 2,3% du PIB à 5,6% du PIB de 2019 à 2020 (DPPSE, 2022).

461. Ce déficit public en raison des effets conjugués de la COVID-19 et de la crise russe-ukrainienne devrait se renforcer en passant à 5,7% du PIB en 2022 avant d'amorcer une reprise pour probablement se situer dans les limites des normes communautaires de 3% du PIB en 2025 (Graphique 33).

462. Au niveau des emplois, la pandémie a engendré une baisse des actifs occupés d'une part, et une augmentation d'individus sans emploi et inactifs d'autre part, indépendamment du sexe du chef de ménage. Elle a eu un impact majeur sur l'emploi informel avec une perte de plus de 1 620 260 emplois salariés entre décembre 2019 et décembre 2020 et un gap de plus de 100 000 emplois non-salariés en décembre 2020 en référence à la situation de décembre 2019 au niveau des UPI. Au total, au niveau du formel, à fin décembre 2020, 524 994 emplois ont été détruits dont 94 371 emplois féminins (INS et Banque Mondiale, 2021).

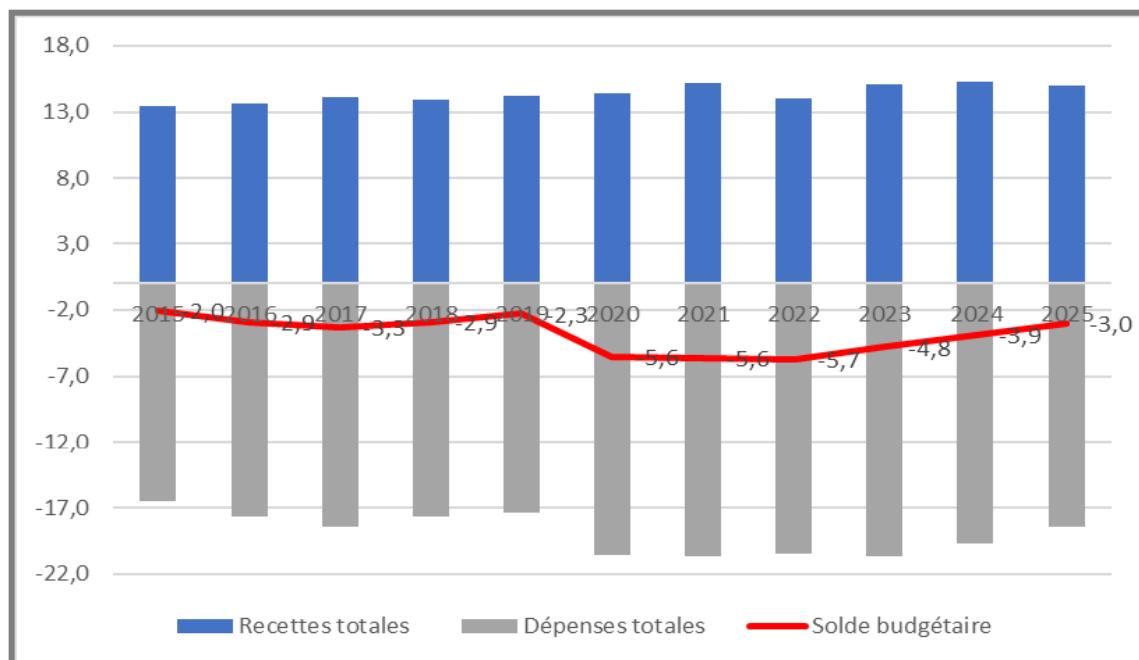


Graphique 32 : Evolution de l'inflation de 2015-2025



Source : DPPSE, (2022), extraite le 29 mai 2022, <https://www.dppse.ci/medias/fichier/1652969456.pdf>

Graphique 33 : Orientation budgétaire de 2015 à 2025



Source : DPPSE (2022), <https://www.dppse.ci/medias/fichier/1652969456.pdf>



Encadré 11 : La résilience de l'économie ivoirienne face à la COVID-19

La Côte d'Ivoire a été résiliente face à la crise de la COVID-19 avec un taux de croissance du PIB réel de 2,0% en 2020 soutenue principalement par les secteurs primaire et tertiaire alors que la croissance mondiale s'est établie à -3,4% pour l'année 2020 (Banque Mondiale, 2022). En termes de croissance, en seulement une année, l'économie ivoirienne est revenue à son niveau d'avant COVID-19 avec une croissance de 7,4% en 2021 contre 6,2% en 2019. Par ailleurs, l'inflation est temporairement en hausse (2,4% en 2020 et 4,2% en 2021) à cause des perturbations des chaînes d'approvisionnement liées à la pandémie, les pénuries d'énergie et la crise russo-ukrainienne, est prévue revenir en dessous du seuil maximum de 3% des normes de l'UEMOA en 2023. Enfin, le déficit budgétaire global qui s'est creusé à 5,6% du PIB en 2020 à un niveau plus faible que celui anticipé en septembre 2020 en raison d'une performance exceptionnelle dans la mobilisation des recettes fiscales, devrait se situer en dessous du seuil maximum de 3% en 2025.

Cette résilience de l'économie ivoirienne est liée à plusieurs facteurs dont principalement : (i) le leadership des autorités ivoiriennes dans la gestion de la crise sanitaire et la reconstruction économique ; (ii) une décennie de solides progrès des politiques macroéconomiques et structurelles.

1. Le leadership des autorités ivoiriennes dans la gestion de la crise sanitaire et la reconstruction économique

Dès l'apparition de la maladie, **le Gouvernement a créé un cadre institutionnel de gestion de la crise sanitaire** et annoncé un ensemble de mesures portant sur : la sensibilisation et la diffusion de mesures préventives, l'élaboration d'un plan d'urgence de riposte, la détection systématique des cas suspects des voyageurs en provenance des pays touchés par la pandémie, la quarantaine ou le confinement et la prise en charge des cas confirmés. En outre, moins d'une semaine après la détection du 1^{er} cas, le Conseil National de Sécurité présidé par le Président de la République a adopté un **Plan de Riposte Sanitaire** avec pour objectif d'endiguer la propagation de l'épidémie sur le territoire national. Ce plan doté d'une enveloppe de 95,88 milliards de FCFA contenait des mesures de confinement partiel (le Grand Abidjan) qui se rapprochent de celles prises par des pays africains de même niveau de développement et de situation épidémiologique proche. En outre, le déconfinement s'est fait de manière progressive ainsi que la levée des restrictions en fonction des conditions sanitaires. Sur le plan de la reconstruction économique, le Gouvernement a adopté un **Plan complet de riposte sanitaire et de soutien économique, social et humanitaire de 1700 milliards de FCFA** visant à contenir la propagation de la pandémie, aider les ménages et les entreprises, et fournir et distribuer des vaccins contre la Covid-19. Ce plan contenait des filets sociaux (distribution de cash transferts aux ménages vulnérables), la création de 4 fonds de soutien à l'activité économique (PME, Grandes Entreprises, Secteur Informel, Solidarité).

2. Une décennie de solides progrès des politiques macroéconomiques et structurelles

La Côte d'Ivoire a réalisé des progrès notables depuis 2012 dans le cadre des réformes entreprises dans son programme d'émergence à l'horizon 2020. A fin 2018, 74% des réformes prioritaires envisagées dans les 5 grands axes avaient des niveaux de progrès satisfaisants et distribués comme suit : (i) la transformation structurelle et l'industrialisation (77%) ; (ii) les infrastructures (67%) ; (iii) le développement du secteur bancaire et financier (85%), (iv) l'éducation et les compétences (60%) et (v) la politique fiscale (80%) (OCDE, 2020). A titre d'illustration, la transformation structurelle de l'économie est en cours avec une croissance de la part de l'industrie au PIB de 20,8% à 31,2% de 2012 à 2018 (PND 2021-2025, tome 1). En outre, la proportion des ménages appartenant à la classe moyenne supérieure a augmenté passant de 11,22% à 13,56% de 2008 à 2018, impulsée par les bonnes performances économiques du pays et l'amplification de la politique sociale du Gouvernement (PND 2021-2025). Par ailleurs, le crédit domestique au secteur privé est passé de 13,68% à 21,14% de 2012 à 2020, impulsée par les réformes sur le partage de l'information financière (WDI, 2022). Ces quelques facteurs (politiques et réformes) illustrent parmi tant d'autres les éléments qui ont favorisé la résilience de l'économie ivoirienne.



9. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

8.1. Ancrage institutionnel

463. En Côte d'Ivoire, le processus de mise en œuvre et de suivi évaluation des ODD est supervisé par le Gouvernement. A cet effet, toutes les activités de ce processus sont validées par le Gouvernement. Particulièrement, la conduite des travaux techniques est assurée par le Ministère du Plan et du Développement, qui assure la coordination de la prise en compte des ODD dans le document de référence nationale en matière de Développement (Plan National de Développement) et sa ventilation par la suite dans les documents de politiques, stratégies, plans et programmes de développement sectoriels.

464. La méthodologie d'intégration des ODD dans les politiques nationales est basée sur les outils et référentiels des Nations Unies, qui exigent l'implication de toutes les parties prenantes dans un processus participatif et inclusif sur toute l'étendue du territoire.

465. La mise en œuvre des ODD quant à elle est basée sur le principe d'une coordination des interventions intersectorielles. Cela justifie l'implication du Gouvernement, d'un comité de pilotage composé des Ministères Techniques clés et d'un comité multipartite composé des acteurs du secteur privé, de la société civile, des collectivités territoriales, des Partenaires au Développement. En outre, un Secrétariat Technique Permanent, logé au Ministère du Plan et du développement et collaborant avec l'ensemble des Ministères Sectoriels, est mis en place pour assurer le suivi-évaluation et élaborer le rapport national de mise en œuvre des ODD.

466. Il est important d'indiquer que les PAD jouent un rôle d'accompagnement pour l'atteinte de ces ODD.

- **Le Gouvernement**

467. Le Gouvernement est l'instance décisionnelle et politique de mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire. Il veille au bon déroulement du processus, à leur prise en compte dans le Plan National de Développement du pays (PND) et adopte le rapport de mise en œuvre des ODD de la Côte d'Ivoire.

- **Le Comité de pilotage**

468. Le Comité de pilotage est l'instance de décision technique pour la mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire. C'est une équipe composée des Ministères clés, de certains acteurs identifiés par les Nations Unies et qui est chargée de valider le rapport national de mise en œuvre des ODD. A ce titre, le Comité de Pilotage est chargé de :

- ✓ prendre les décisions politiques et financières sur la base des propositions de la Cellule Technique Permanente de mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire ;
- ✓ adopter les orientations politiques de mise en œuvre des ODD ;



- ✓ valider le mécanisme de suivi-évaluation et les résultats proposés par la Cellule Technique Permanente de mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire ;
- ✓ veiller à l'implication effective de toutes les parties prenantes identifiées pour la mise en œuvre des ODD ;
- ✓ évaluer les progrès réalisés dans l'exécution de la mise en œuvre des ODD ;
- ✓ valider les rapports d'activités de la Cellule Technique Permanente de mise en œuvre des ODD et ;
- ✓ valider le rapport annuel sur les Objectifs de Développement Durable.

469. Le Comité National de Pilotage est présidé par le Ministère en charge du Plan et du Développement et la vice-présidence est assurée par le Ministère en charge du Développement Durable, et est composé d'un représentant de chacun des Ministères ci-dessous mentionnés :

1. Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
2. Le Ministère de l'Industrie et des Mines ;
3. Le Ministère des Affaires Etrangères ;
4. Le Ministère de l'Economie et des Finances ;
5. Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
6. Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
7. Le Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme
8. Le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale ;
9. Le Ministère du Pétrole et du Développement des Energies Renouvelables ;
10. Le Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant
11. Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques ;
12. Le Ministère des Eaux et Forêts ;
13. Le Secrétariat auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
14. Le Secteur Privé ;
15. La Société Civile ;
16. L'Assemblée Nationale ;
17. Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel ;
18. L'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) ;
19. L'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) ;
20. La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) ;
21. La Cour Suprême.



- **Cellule Technique Permanente**

470. Le dispositif est appuyé par une Cellule Technique Permanente de Suivi-Evaluation de la mise en œuvre des ODD, en abrégé CTPSE-ODD. La CTPSE-ODD est l'organe en charge du suivi-évaluation des ODD en Côte d'Ivoire. Elle est supervisée par le Ministère du Plan et du Développement et est composée de délégués :

- de Direction Générale du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté ;
- de Direction Générale du Développement Durable ;
- de l'INS/ du Cires/ du BNETD/ du CNTIG/ de la SODEXAM ;
- du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) ;
- des faîtières de la Société Civile (ISC/ODD-CI,...) ;
- de l'UVICOCI ;
- de l'ARDCI ;
- des faîtières du Secteur Privé (FIPME, LBOI...) et ;
- des Départements de Planification des Ministères sectoriels.

471. Cette équipe travaille en collaboration avec tous les acteurs en vue de renseigner les indicateurs adaptés au contexte ivoirien. Elle a également en charge de coordonner la rédaction du Rapport National Volontaire de mise en œuvre des ODD en Côte d'Ivoire à soumettre à validation au Comité National de Pilotage. Une fois ce rapport adopté par le Gouvernement, il est officiellement remis au Président de la République.

8.2. Mobilisation du capital humain

472. Conscient que le volontariat peut être un moyen humain et transversal de mise en œuvre des ODD, la Côte d'Ivoire, à l'instar d'autres pays de la sous-région, a initié en 2013, la mise en place d'un Programme National de Volontariat (PNV-CI). Il a été adopté en 2014 par le Gouvernement en vue de la mobilisation de toutes les couches de la société, notamment de la jeunesse, pour une participation citoyenne aux actions de développement en faveur des populations vulnérables et des collectivités territoriales.

473. Attestant cette réalité, un projet de résolution intitulé « Intégrer le volontariat aux activités axées sur la paix et le développement : plan d'action pour la décennie à venir et au-delà », a été pris en 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies pour souligner le rôle essentiel que les volontaires doivent jouer pour atteindre les objectifs du développement durable fixés par l'Agenda 2030. La Résolution A/RES/73/140, intitulée « Le volontariat à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » qui reconnaît le volontariat comme « un puissant outil intersectoriel dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) », a été adoptée en 2018.



474.Ce Programme de Volontariat de Côte d'Ivoire mobilise des jeunes volontaires au service de structures qui manifestent le besoin d'appui en ressources humaines pour la réalisation de projets sectoriels en faveur des communautés. Il bénéficie de l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Programme des Volontaires des Nations Unies (PVNU).

475.D'une façon générale, il sera impossible d'atteindre les objectifs mondiaux sans la participation de toutes les couches de la population à toutes les étapes et à tous les niveaux et de façon permanente. De ce fait, au nom de la promotion de la participation citoyenne des populations et du principe de l'inclusion, la Côte d'Ivoire, dans la mise en œuvre du PNV-CI, « ne laisse personne de côté ». Tous les jeunes ivoiriens, diplômés ou pas, avec ou sans qualification, hommes et femmes sont concernés par le Programme à travers le volontariat de compétence (67%) de jeunes et le volontariat d'engagement citoyen (33%) de jeunes avec une proportion de 42% de femmes, en fin 2018.

476.En seulement 2 ans (2017-2018), environ 5 000 jeunes ont postulé pour une participation au PNV-CI dans les régions du Tonkpi, du Gbèkè et le District Autonome d'Abidjan concernés par la phase pilote. Les interventions se font prioritairement dans les domaines de la santé, de l'environnement et de l'assainissement, de l'éducation, de l'agriculture, de la protection sociale, du développement communautaire, de la promotion de la justice, du développement économique des communautés, de la promotion du genre, de la cohésion sociale et de la réconciliation, à travers des missions dont les actions sont jugées à forte contribution au développement du pays.

477.En outre, différentes régions du pays bénéficient de l'intervention de volontaires internationaux dont ceux de France Volontaires et du Programme des Volontaires des Nations Unies, dans des projets de développement.

478.Parallèlement au volontariat national, formalisé à travers un Programme National, d'autres actions de volontariat sont menées sur le territoire national par des organisations et des associations dans les domaines tels que l'éducation, la santé, la cohésion sociale, la paix, les droits des filles, etc.

479.A l'instar d'autres organisations de volontariat de Côte d'Ivoire, les Volontaires des Nations Unies ont démontré un engagement fort à contribuer à la réalisation des ODD et se sont positionnés autour de quelques objectifs spécifiques en fonction de leur mandat respectif.

480.De 2016 à 2019, plus de 400 volontaires des Nations Unies internationaux et nationaux (agences et missions de maintien de la paix confondues) et environ 750 volontaires internationaux de France Volontaires ont été mobilisés pour apporter leur contribution à l'atteinte des ODD en Côte d'Ivoire.



481. La mise en œuvre de l'ODD 16 (Paix, Justice et Institutions Efficaces) a permis à la Côte d'Ivoire de retrouver sa stabilité.

482. Si le rôle des Nations Unies et des volontaires mobilisés en leur sein a été déterminant dans la stabilité et le retour à la paix, la Côte d'Ivoire bénéficie également, depuis plusieurs années, de l'appui des organisations de promotion du volontariat dans le cadre du développement du capital humain.

8.3. Financement de la mise en œuvre de l'Agenda 2030

483. D'une façon globale, il apparaît difficile d'estimer le financement nécessaire à l'atteinte de chacun des Objectifs de Développement Durable. Ainsi, l'analyse des besoins en financement ci-dessous déroulé porte sur l'entièreté du Plan National de Développement, et les mécanismes de financement alternatifs enclenchés restent applicables aux projets qui s'alignent sur l'Agenda 2030.

484. L'exploration de modes de financement diverses incluant, les financements innovants était d'une absolue nécessité dans ce contexte mondial de ressources limitées et d'accroissement des défis socio-économique et environnementaux, que relèvent l'Agenda 2030.

485. Pour atteindre les objectifs de croissance économique, le PND 2021-2025 prévoyait, un niveau d'investissement global de l'ordre de 59 000 milliards de Francs CFA dont 75% pour le privé.

486. L'exécution du budget, au terme de l'année 2021, ressort à 8 517,5 milliards de Francs CFA de ressources mobilisées, pour une prévision de 7 602 milliards de Francs CFA, soit un taux de réalisation de 112%. Ces réalisations comprennent 4 738,3 milliards de Francs CFA de recettes budgétaires et 3 779,2 milliards de Francs CFA de ressources de trésorerie. Les recettes fiscales, notamment, ont été recouvrées à hauteur de 4 423,4 milliards de Francs CFA en 2021, avec un écart positif de 382,4 milliards de Francs CFA par rapport à l'objectif de 4 041 milliards de Francs CFA. Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 8 347 milliards de Francs CFA pour une prévision de 8 027,9 milliards de Francs CFA, soit un taux d'exécution de 104%, à fin décembre 2021.

487. Les dépenses d'investissement, notamment, sont ressorties à 2 161,9 milliards de Francs CFA contre une prévision de 2 114,5 milliards de Francs CFA, soit un taux d'exécution de 102,2%. Ces dépenses ont été financées à 56,9% sur les ressources intérieures et 43,1% sur les ressources extérieures.

488. Les dépenses liées à la gestion de la Covid-19 se situent à 513,9 milliards de Francs CFA, en lien avec la mise en œuvre du plan de soutien économique, social et humanitaire et du plan de riposte sanitaire. Globalement, l'exécution du budget à fin décembre 2021 est caractérisée par un niveau satisfaisant de mobilisation des recettes, notamment les recettes fiscales, qui ont enregistré une bonne performance.



489. Elle est également marquée par un renforcement des dépenses de sécurité, des dépenses de lutte contre la propagation de la Covid-19 et de ses variants, ainsi que des dépenses d'investissement, en lien avec la mise en œuvre du PND 2021-2025.

- **Le recours aux mécanismes de financement innovants pour accélérer l'atteinte des ODD**

490. Les financements innovants font référence à des formes de taxation reposant sur une assiette peu ou pas taxée par manque de coordination internationale, ainsi qu'à d'autres mécanismes financiers notamment des garanties d'emprunt et des mécanismes de marché. Ils s'appuient généralement sur des activités liées à la mondialisation comme le transport aérien et maritime ou les transactions financières par exemple.

- **La titrisation et canalisation des transferts des migrants**

491. Les transferts officiels des fonds des migrants restent une des principales sources d'apports financiers internationaux à l'Afrique. Ils représentent environ 33 % de ces apports extérieurs depuis 2010 (BAD, 2015). La CI fait partie des principaux bénéficiaires des transferts de fonds des migrants en Afrique. Les transferts de fonds des migrants se distinguent particulièrement des autres flux financiers par leur stabilité et leur prévisibilité. Les transferts de fonds des migrants constituent une source de revenu pour les ménages et dans certains cas, une partie des ressources est affectée à l'investissement productif (matériel agricole, construction de maisons, créations d'entreprises, achat de terres, amélioration d'exploitations). Au niveau macroéconomique, les transferts de fonds sont une source importante de devises étrangères et d'épargne pour le pays.

492. Au regard du volume important des transferts de fonds des migrants et son usage, les pays doivent mettre en place des mécanismes afin d'attirer plus de ressources des migrants. Une approche consiste à émettre des obligations destinées à la diaspora. La Côte d'Ivoire s'est inscrite dans cette dynamique et des diasporas Bonds sont en cours de préparation à l'attention de la diaspora.

- **Partenariat public-privé et développement d'infrastructures en Afrique de l'Ouest**

493. Selon la BAD, le partenariat public-privé consiste principalement à confier à un tiers, par un contrat de longue durée, une mission globale relative au financement, à la construction, à la maintenance, à l'exploitation ou à la gestion de biens nécessaires au service public. Ce mode de financement est utilisé par les pays en vue de financer le développement et particulièrement les infrastructures publiques.

494. La Côte d'Ivoire s'est lancée dans le Partenariat Public Privé (PPP) depuis l'indépendance. Elle est pionnière en matière de PPP en Afrique Francophone car elle utilise cet outil pour financer et accélérer son développement depuis plus de 50 ans



dans les domaines de l'eau potable, électricité, port, pont à péage, chemin de fer, etc.

Tableau 2 : Exemple de projets réalisés ou en cours de réalisation de type PPP

| Pays | Projets financés par le Partenariat Public-Privé (PPP) |
|---------------|--|
| Côte d'Ivoire | Construction du 3 ^{ème} pont (pont Henri Konan Bédié) |
| | Extension de l'aéroport Félix Houphouet Boigny |
| | Construction d'un nouveau terminal à conteneur aux ports d'Abidjan et de San Pédro |
| | Construction de la centrale thermique et de la gare interurbaine |
| | Construction et exploitation du marché de cocody saint jean |
| | Réalisation et exploitation de la centrale thermique CIPREL IV |
| | Réalisation et exploitation de la centrale thermique à cycle combiné AZITO 3 |
| | Exploitation du barrage hydroélectrique de Soubré (275 MW) et le réseau d'évacuation d'énergie associé |
| | Exploitation de 30 unités de transformation du riz |

495. En mai 2012 est mis en place un cadre institutionnel de pilotage des Partenariats Publics-Privés. Cette structure directement rattachée à la Présidence de la République avec pour rôle de :

- ✓ Coordonner et accélérer l'identification, la préparation et la réalisation des projets PPP conformes aux orientations de développement retenues par l'Etat ;
- ✓ Veiller à un équilibre entre l'attractivité des projets pour les investisseurs et bailleurs de fonds nationaux et internationaux et la protection des intérêts à court, moyen et longs termes de l'Etat et des usagers/contribuables.

496. Ce cadre institutionnel des PPP vient compléter un ensemble de mesures qui ont déjà été prises pour attirer les opérateurs privés vers la Côte d'Ivoire, à savoir :

- ✓ La consolidation de la confiance Etat-Secteur Privé, grâce à un cadre de concertation Etat/secteur privé et une redynamisation du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) ;
- ✓ L'amélioration de l'environnement des affaires et du climat de sécurité ;
- ✓ L'adoption, en 2012, d'un nouveau Code des Investissements plus incitatif et ;



- ✓ La mise en place de nombreuses réformes dans le cadre du Doing Business et du programme du Millenium Challenge Corporation.

497. Toutes ces avancées ont favorisé la mise en œuvre de projets structurants, générateurs d'emplois et de croissance dans la plupart des secteurs clés de notre économie, notamment les transports, l'énergie, les infrastructures et l'agriculture.

498. Le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP) c'est :

- ✓ Plus d'une centaine de projets d'un montant global d'environ 14 000 Milliards de FCFA (21 Milliards d'Euros) répartis dans sept (07) secteurs clés et pilotés par 21 ministères.
- ✓ Un Cadre législatif et réglementaire des PPP est en cours de préparation pour assurer : (i) une réforme du cadre institutionnel, une révision de l'allocation des compétences et des moyens pour permettre une prise de décision efficace, cohérente et une réactivité à toutes les étapes de la mise en œuvre des projets ; (ii) la définition de procédures de passation spécifiques et adaptées à la nature des projets ; (iii) la généralisation du recours aux études préparatoires et la mise en place des moyens permettant aux autorités contractantes de conduire ces études et ; (iv) la Préparation/adoption d'une loi sur la valorisation du domaine public de l'Etat (loi sur les divers titres d'occupation public, i.e. BEA, AOT) : plus de droits réels, plus de sûreté sur le domaine public (facilitation de la mobilisation des financements).

- **Facteurs de succès et contraintes de mise en œuvre des financements innovants**

499. Cette section met l'accent sur les facteurs de succès et les contraintes de mises en œuvre des mécanismes de financement innovants.

Facteurs de succès

500. La condition essentielle pour le succès du mécanisme de financement partenariats publics-privés est l'existence d'un cadre réglementaire élaboré et des ressources humaines de bonne qualité. La nécessité des ressources humaines se situe à deux niveaux. D'une part, les autorités contractantes doivent disposer de ressources humaines ayant une bonne connaissance des mécanismes des partenariats publics-privés. Ces personnes peuvent contribuer aux différents montages et s'assurer que les coûts pratiqués soient socialement acceptables. En effet, les services publics sont, en règle générale, des biens dont la tarification ne répond pas forcément aux exigences d'un investisseur privé.

501. L'investisseur accepterait d'être rémunéré au coût moyen pondéré du capital auquel il ajoutera ses marges. À contrario, l'État ne dégage aucune marge bénéficiaire suite à la mise en place d'infrastructures sociales. Ce conflit d'intérêt peut être résolu à



condition de disposer des individus qui ont une bonne connaissance des différents mécanismes de ce type de projets.

502.D'autre part, les ressources humaines disponibles doivent être capables de faire le suivi des partenariats publics-privés tant du point de vue technique et juridique que financier. Le suivi technique permet de s'assurer que le service est conforme aux termes du contrat. Le suivi financier donne un moyen de contrôle sur les pratiques tarifaires et, éventuellement selon la réglementation, les recettes générées par l'exploitation des infrastructures.

503.En outre, c'est le rôle de la réglementation d'encadrer les marges bénéficiaires des investisseurs privés dans ce type de partenariats. Il faut disposer d'une réglementation, à la fois, flexible et stricte. Une réglementation flexible donne la possibilité de nouer ce type de partenariats dans le cas de fournitures de services publics. Le second aspect (« strict ») fait allusion à la capacité de la réglementation à déterminer le niveau maximal de marge tolérable dans l'économie. Elle devra également préciser les données et leurs sources pour s'assurer que les deux parties respectent leurs engagements. L'importance de la réglementation, dans ce contexte, vient de ce que des fonds privés sont engagés dans le financement de projets. Au niveau réglementaire, il est encourageant de noter qu'il existe des cadres réglementaires et des lois spécifiques aux partenariats publics-privés en Côte d'Ivoire. Ces cadres réglementaires et lois se généralisent à d'autres sources de mécanismes innovants.

504.Malgré les progrès, l'application de ces lois ou leur traduction en actes reste limitée. Toutefois, la forte croissance de la Côte d'Ivoire qui se traduit par une hausse du revenu national brut est un facteur d'attrait des fonds d'investissements d'actifs et des emprunts obligataires sur les marchés international et régional.

Contraintes de mise en œuvre des mécanismes de financements innovants

505.La compétence des administrations locales devrait représenter un facteur de succès. Toutefois, le déficit de compétence et la mise en œuvre de certains mécanismes de financement constitue, dès lors, une contrainte. En effet pour l'EIU (2015), les partenariats publics-privés exigent des connaissances couvrant un large éventail de domaines, allant de la conception de contrat pour le financement à l'expertise juridique. La plupart des pays africains, outre l'Afrique du Sud, sont confrontés à des problèmes de capital humain même si les niveaux d'exigence sont différents.

506.La Côte d'Ivoire par exemple, a besoin de renforcer les compétences nationales dans des domaines tels que l'évaluation des risques, la conception des contrats, la préparation et le financement des projets, et l'analyse économique des avantages des partenariats publics-privés par rapport aux alternatives. Un plus grand nombre d'experts juridiques qualifiés sont également nécessaires pour améliorer la



législation et assurer les procédures juridiques rapides et efficaces en cas de litige. Il se pose ainsi un problème de renforcement de capacités internes à long terme.

507. La forte dépendance du financement extérieur peut limiter le succès des initiatives de financement des infrastructures. Cette situation s'explique par le fait que les marchés locaux de la majorité des pays Africains y compris la Côte d'Ivoire sont faiblement développés pour le financement des infrastructures privées. Il en résulte que les pays sont fortement dépendants du financement extérieur. Cette forte dépendance du financement extérieur génère des coûts de mobilisation plus importants et rend les économies vulnérables aux chocs qui affectent l'économie extérieure et surtout des variations de taux de change.

508. C'est la raison pour laquelle, la Côte d'Ivoire encourage une coopération Sud-Sud pour limiter les chocs extérieurs surtout des pays du Nord vers ceux du Sud. Dans cette dynamique, les autorités intensifient les réformes en vue d'améliorer le climat des affaires pour susciter davantage de partenariats publics-privés.

509. La fragilité de la plupart des États de l'Afrique peut également limiter la confiance des investisseurs. Les divers États doivent donc consolider la paix et la sécurité intérieures afin de donner plus de confiance aux investisseurs nationaux et internationaux.

Tableau 3: Facteurs de succès et d'opportunités

| Pays/ Organisation | Facteurs de succès/Opportunités | Difficultés/contraintes/risque s | Solutions envisagées/recommandations |
|-----------------------|---|---|---|
| Côte d'Ivoire | <ul style="list-style-type: none"> -Amélioration du climat des affaires ; la facilitation des affaires à travers le Doing Business. -Mise en place d'un guichet unique CEPICI -Pays à forte croissance économique avec un RNB en forte hausse -Réforme des finances publiques | <ul style="list-style-type: none"> -Main d'œuvre pas suffisamment qualifiée -taille de marché restreinte -Etat sortie récemment de conflit -Faible rentabilité et taille insuffisante des entreprises -Structure des entreprises ne favorise pas leur évolution et de faire des profits -Insuffisance des allocations de prêt par les bailleurs | Intensification du recours au partenariat public-privé (64,0% du PIB au 20 mars 2015) |

- **Perspectives**

510. La section précédente a mis l'accent sur les expériences de la CI en matière de mécanismes innovants. Il existe, toutefois, d'autres mécanismes de financements



innovants, mis en œuvre dans très peu de pays, qui peuvent être utilisés pour le financement des infrastructures.

- **Mécanismes additionnels et centralisation des ressources**

511. Outre les partenariats publics-privés, de nombreux mécanismes sont mis en application mais les ressources collectées sont destinées au financement de programmes spécifiques. Par exemple, les ressources collectées via la taxe sur les billets d'avion au Mali et au Niger sont destinées à appuyer la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID) qui œuvre à l'amélioration des conditions sanitaires dans les pays en développement.

512. Ce mécanisme peut être étendu aux autres pays membres. Les simulations montrent que la CEDEAO peut collecter environ 40,5 milliards de francs CFA (soit 61,7 millions d'euros) si cette taxe est mise en œuvre dans tous les pays de la zone (Tableau 4). Ces ressources peuvent être centralisées au niveau de la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) pour appuyer les infrastructures dans le domaine de la santé. Dès lors, une partie des ressources sera affectée aux projets de la région et une autre reversée à la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID). Hormis ces mécanismes, la CEDEAO n'a pas encore exploré la taxe sur les services financiers, les ventes aux enchères des quotas carbone et la taxe sur les télécommunications. Ces trois (03) taxes peuvent potentiellement servir à financer le développement des infrastructures économiques dans les différents pays.

Tableau 4 : Simulations des ressources pouvant être collectées sur la base de quelques mécanismes (millions de FCFA)

| Pays | Taxe sur les billets d'avion | Taxe sur les services financiers | Ventes aux enchères des quotas carbone | Taxe télécom |
|---------------|------------------------------|----------------------------------|--|--------------|
| Bénin | 1 879 | 6 | 3 061 | 462 |
| Burkina Faso | 550 | 7 | 1 002 | 540 |
| Cabo Verde | 2 347 | 10 | 210 | 24 |
| Côte d'Ivoire | 847 | 96 | 4 617 | 931 |
| Gambie | 1 879 | - | 279 | 89 |
| Ghana | 1 375 | - | 5 651 | 1 345 |
| Guinée | 1 879 | - | 792 | 357 |
| Guinée-Bissau | 1 879 | 2 | 141 | 61 |
| Libéria | 1 879 | - | 472 | 123 |
| Mali | 1 114 | 5 | 368 | 948 |
| Niger | 1 879 | 12 | 833 | 336 |

Source : CAPEC, 2014.



- **Renforcer la capacité de la Côte d'Ivoire**

513. Il s'agit de procéder à un diagnostic des besoins en compétence pour la mobilisation et le suivi des mécanismes de financement innovant en CI. Sur la base de ce diagnostic, l'on pourrait élaborer et exécuter des programmes de renforcement de capacité, lesquels sont indispensables pour canaliser les ressources collectées, sans oublier de mettre en œuvre des mécanismes de surveillance pour lutter efficacement contre les flux financiers illicites, y compris l'évasion fiscale. La collecte des ressources des migrants se heurte aux coûts prohibitifs des transferts (BAD, 2015). À cet effet, des mécanismes de surveillance doivent être mis en place dans les administrations publiques. Le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'exploration et la négociation des contrats est donc crucial. Par ailleurs, des études devront être réalisées pour évaluer les bénéfices sur les économies des exonérations accordées aux entreprises étrangères de la zone, surtout celles qui interviennent dans les PPP.

- **Optimiser la collecte de ressources intérieures**

514. Selon plusieurs études menées par la CAPEC et le Gouvernement, il ressort que le pays peut améliorer la collecte des ressources intérieures en luttant contre la fraude fiscale et la fuite illicite des capitaux. Il nous faut également réguler le niveau des exonérations qui érodent la base taxable des entreprises. Il y a, dès lors, un besoin pressant de développer et de mettre en œuvre une initiative régionale en Afrique de l'Ouest, et cette initiative sera axée sur l'harmonisation et la rationalisation des incitations fiscales. La volonté politique est un pilier essentiel de l'initiative ; les gouvernements, en collaboration avec la Commission de la CEDEAO, doivent s'engager conjointement dans les réformes de la politique budgétaire. En ce qui concerne la lutte contre la fuite illicite des capitaux, la CEDEAO pourrait s'inscrire dans les initiatives déjà mises en place par la RASS.

- **Approfondir les marchés financiers locaux**

515. Les marchés financiers des pays Africains y compris ceux de la Côte d'Ivoire sont confrontés à une surliquidité et un accès limité des populations. Par conséquent, ils contribuent peu au financement de l'investissement productif. Toutefois, de nombreuses réformes sont entreprises ces dernières années dans les pays de la CEDEAO de manière à assurer une intégration financière d'une part et d'autre part à optimiser les effets des activités financières sur la croissance et le bien-être des populations. Il est donc impérieux de créer de nouveaux services financiers pour mobiliser l'épargne, ce qui nécessite une transformation des structures financières. Par ailleurs, cette transformation devra viser l'orientation des ressources des institutions financières de la zone vers des capitaux longs de manière à renforcer les transformations structurelles des économies de la sous-région ouest africaine.



516. Les financements innovants constituent une source additionnelle de financement pour les pays Africains en général en vue d'accélérer l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. Toutefois, pour que cette source de financement soit profitable, il faudrait, entre autres, améliorer le climat des affaires et renforcer les capacités des cadres des administrations qui ont en charge le suivi de ces programmes.

10. PROCHAINES ETAPES

517. La mise en œuvre et la réalisation des ODD nécessitent des actions concrètes concertées, évaluées afin de réajuster et/ou définir de nouvelles orientations permettant de réaliser l'objectif. Pour un suivi rigoureux du processus, les actions ci-dessous indiquées seront mises en œuvre pour optimiser le succès des ODD.

- **Actions à court terme**

518. A court terme, l'objectif visé est de finaliser l'intégration des ODD dans les Politiques et Programmes Nationaux. À cet effet, les étapes suivantes sont à considérer :

- ✓ Accompagner les différents sectoriels à prendre en compte les ODD dans leur politique et plan de développement en tenant compte des indicateurs ;
- ✓ Accompagner les acteurs à déployer des actions et activités en rapport avec les priorités nationales en matière d'ODD contenues dans le PND ;
- ✓ Veiller rigoureusement à l'intégration des trois dimensions du DD dans les différents plans et programmes sectoriels et ;
- ✓ Etablir un cadre de concertation multi-acteurs et de coordination des actions de suivi-évaluation des ODD.

- **Actions à moyen terme**

519. Les actions à mener à moyen terme visent à évaluer la cohérence et l'adéquation des initiatives, des politiques, programmes et autres mécanismes mis en œuvre pour atteindre l'objectif de réalisation des ODD et la vision de faire de la Côte d'Ivoire, un pays émergent.

520. Pour relever ce pari, un certain nombre de contingences devront faire l'objet d'attention de la part des autorités, il s'agit entre autres de :

1. renforcer le système national de planification et de statistique ;
2. renforcer les capacités des parties prenantes pour la mise en œuvre du développement durable ;
3. maintenir la stabilité socio-politique du pays ;
4. promouvoir les modes de production et consommation durable ;
5. assurer le financement du processus de mise en œuvre des ODD ;
6. créer un cadre de concertation et de coordination des actions de mise en œuvre des ODD et ;



7. accentuer le travail de proximité et assurer un meilleur maillage institutionnel en commençant par la base, c'est à dire des collectivités territoriales, en parfaite symbiose avec tous les autres acteurs.

